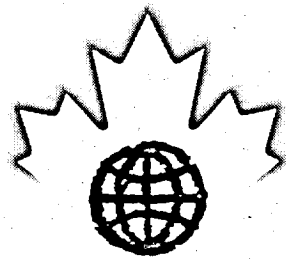


*RAPPORT DU
CANADA À LA
COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES
NATIONS UNIES*



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20048474 2

DUE DATE

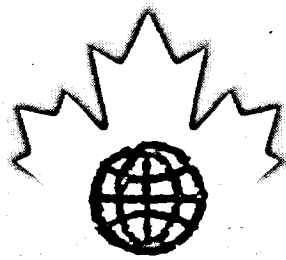
DATE DUE		DATE DE RETOUR	

~~SEP 20 1995~~

CA1 EA R22 EXF 1994 DOCS
Report of Canada to the United
Nations Commission on Sustainable
43268887



***RAPPORT DU
CANADA À LA
COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES
NATIONS UNIES***



Canada

Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Rapport au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, InfoEx, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2, ou en composant (sans frais) le 1-800-267-8376; ou au ministère de l'Environnement, Informatex, Place Vincent-Massé, rez-de-chaussée, 351, boul. St-Joseph, Hull (Québec) K1A 0H3, ou en composant le (819) 997-2800.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994

No de cat. E2-136/1994

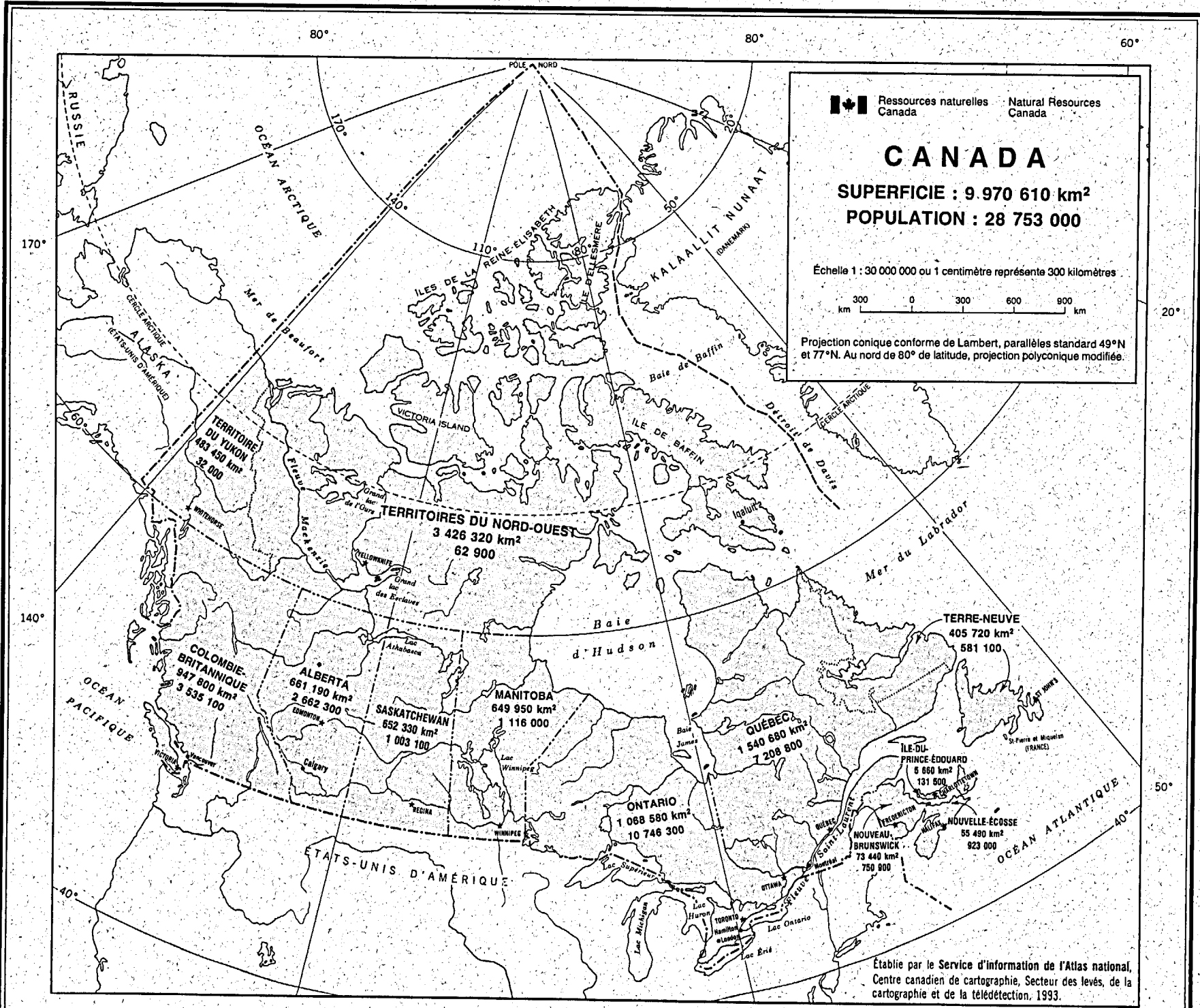
ISBN 0-662-60275-7




50 % de fibre recyclée
25 % de fibre postconsommation, sans acide

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	9
PARTIE I TENDANCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE MISE EN OEUVRE D'ACTION 21	11
PARTIE II QUESTIONS INTERSECTORIELLES	23
Section I Coopération internationale	24
Section II Changement des modes de consommation	27
Section III Ressources et mécanismes financiers	33
Section IV Transfert de technologies, coopération et développement des capacités	38
PARTIE III QUESTIONS SECTORIELLES	43
Section I Protection et promotion de la santé	44
Section II Promotion du développement durable sur le plan des établissements humains	47
Section III Maintien des ressources en eau douce et de leur qualité	53
Section IV Gestion, dans le respect de l'environnement, des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des déchets solides et des questions relatives aux eaux usées, ainsi que des déchets radioactifs	58
CONCLUSION	65
ANNEXE	66
GLOSSAIRE	72



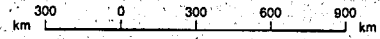
 Ressources naturelles Canada / Natural Resources Canada

CANADA

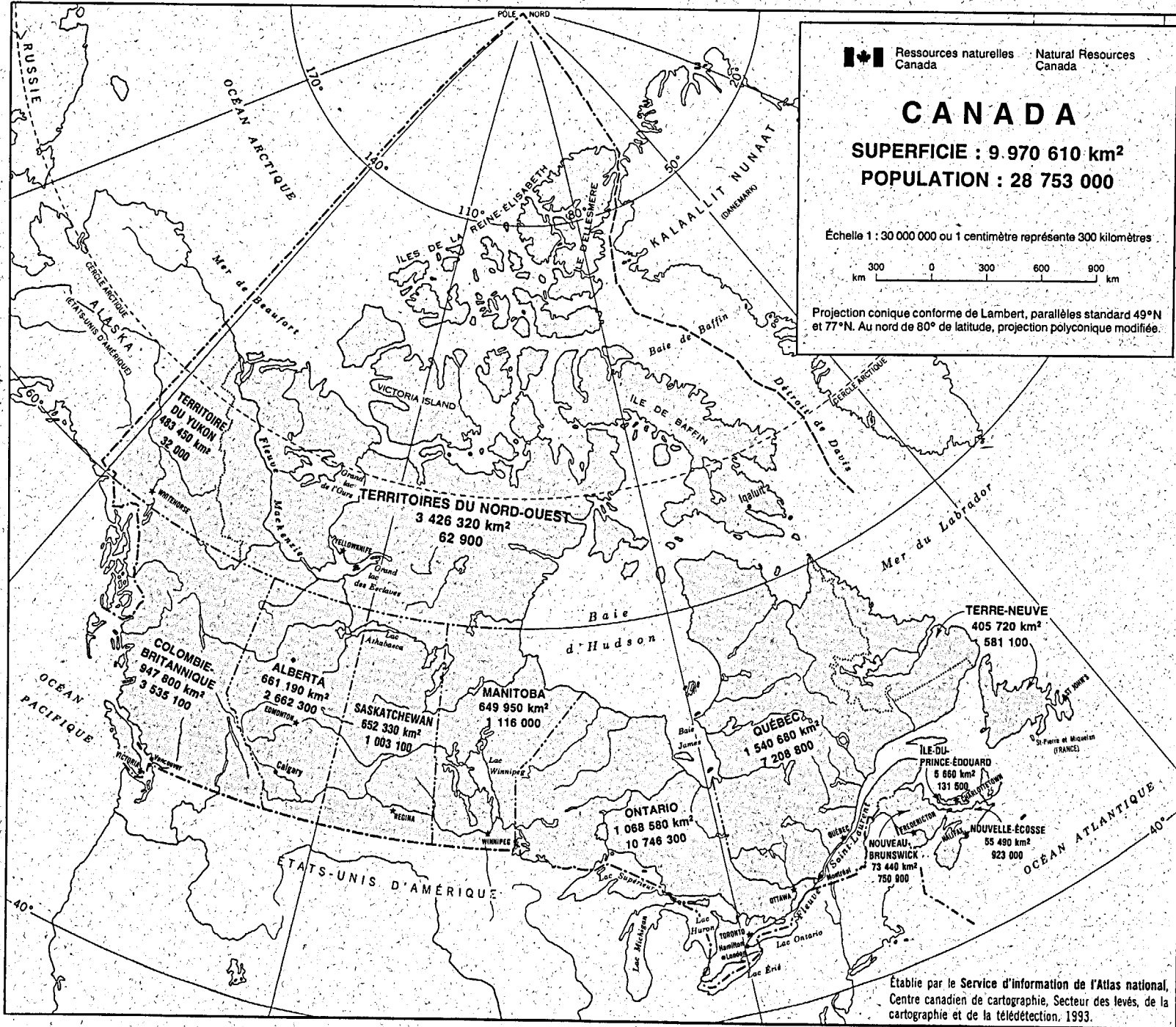
SUPERFICIE : 9 970 610 km²

POPULATION : 28 753 000

Échelle 1 : 30 000 000 ou 1 centimètre représente 300 kilomètres



Projection conique conforme de Lambert, parallèles standard 49°N et 77°N. Au nord de 80° de latitude, projection polyconique modifiée.



Établie par le Service d'information de l'Atlas national, Centre canadien de cartographie, Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection, 1993.

RÉSUMÉ

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, a réuni des représentants de pratiquement tous les pays du monde. Parmi ses grandes réalisations, il convient de mentionner l'adoption d'Action 21, ambitieux plan d'action portant sur des questions liées à l'environnement et au développement. Après la tenue de la CNUED a été créée la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) pour surveiller l'accomplissement des progrès au niveau de la mise en oeuvre du plan. La CDD a demandé aux pays de préparer des rapports sur leurs activités menées depuis la CNUED. Les exemples que traitent ces rapports sont censés aider les pays membres à échanger de l'information sur les progrès accomplis et sur les mesures à prendre, tout en mettant en évidence les leçons tirées de l'expérience acquise et les défis qu'il faudra relever à l'avenir.

Tendances générales en matière de mise en oeuvre d'Action 21

L'approche du développement durable retenue par le Canada traduit la diversité de nos milieux de vie, de nos populations ainsi que de nos systèmes politiques et économiques. Cherchant à mettre en place des collectivités et une économie durables, le Canada fait fond sur cette diversité. Notre approche en la matière repose sur trois convictions : premièrement, il ne saurait y avoir d'économie saine dans un environnement en mauvais état; deuxièmement, la responsabilité d'agir incombe à chacun; troisièmement, nous avons tous la responsabilité de créer des partenariats axés sur l'action.

Le Canada a proposé à la CNUED un ordre du jour prévoyant une «action à démarrage rapide». En suivant cet ordre du jour, il a maintenu son engagement envers un processus ouvert et englobant, dans le cadre duquel tous les secteurs de la société sont comptables de leur activité. Cela suppose que les gouvernements, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales, les institutions et les collectivités oeuvrent de concert afin de concrétiser les engagements que nous avons pris à la CNUED.

Formation d'un consensus

Les Canadiens, de même que les organisations qui les représentent, ont pris des mesures dans les domaines qui les préoccupent particulièrement. Les gens se regroupent pour trouver, grâce à une démarche de coopération, des moyens de

s'attaquer aux problèmes qui se posent. Des tables rondes sur l'environnement et l'économie en sont un moyen. Elles existent à l'échelon de tous les ordres de gouvernement au Canada et cherchent à dégager un consensus à propos de questions cruciales liées au développement durable.

Créé en novembre 1992, le Projet de société vise actuellement à définir les contours d'une Stratégie nationale du développement durable. Tous les secteurs de la société canadienne y sont représentés et conjuguent leurs efforts afin de respecter les engagements que nous avons contractés au titre d'Action 21.

Les gouvernements

Tous les gouvernements ont élaboré des plans qui tiennent compte du changement vers le développement durable. Le Plan vert constitue le cadre stratégique et le plan d'action du Canada en faveur du développement durable. Depuis 1990, il a permis de financer de nombreuses activités qui appuient maintenant les engagements du Canada envers le programme Action 21.

Les gouvernements de chacune des provinces et de chacun des territoires ont aussi entrepris de nombreuses activités afin d'assumer leurs responsabilités découlant de la CNUED. Ils ont eu également recours à des mécanismes tels que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) afin de contribuer à l'établissement de plans communs en vue d'assurer le suivi de la Conférence de Rio.

Bon nombre des objectifs énoncés dans Action 21 nécessitent une action à l'échelle locale. Les municipalités canadiennes agissent en ce sens, que ce soit isolément ou par l'intermédiaire d'organisations dont elles sont membres.

Dimension internationale

Le Canada continue de jouer un rôle important sur le plan international. C'est ainsi qu'il a concrétisé son programme d'«action à démarrage rapide» en ce qui concerne les conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques. Il a mis vigoureusement l'accent sur les négociations en vue de la conclusion d'un accord permettant de gérer efficacement les stocks de poissons en haute mer. Doté de vastes forêts, le Canada s'emploie actuellement à élaborer des critères internationalement acceptés de gestion forestière. Il a d'ailleurs commencé à offrir à d'autres pays une assistance technique par l'intermédiaire de son Programme international des forêts modèles.

Orientations futures

Il importe de recueillir de l'information sur les questions touchant le développement durable. L'Institut international du développement durable (IIDD) du Canada est en train de mettre en place un système d'information qui permettra de suivre les activités liées à Action 21. Les gouvernements font de même pour ce qui est de leurs

programmes. Ces dernières années, les gouvernements du Canada ont été soumis à de fortes pressions financières, ce qui les a amenés à insister davantage sur des méthodes innovatrices propres à atteindre les objectifs du développement durable.

Coopération internationale

L'approche qu'a le Canada de la coopération internationale pour le développement durable reflète l'importance qu'il convient d'attacher aux vecteurs économiques comme le commerce, l'investissement et l'aide au développement. Notre pays est d'ailleurs convaincu que l'environnement peut bénéficier d'une libéralisation des échanges et que les considérations d'ordre écologique doivent être prises en compte dans les négociations commerciales. Cette conviction a influencé les positions que nous avons prises pendant les négociations multilatérales de l'Uruguay Round en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et lors de la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La négociation de l'ALENA a comporté le premier examen de l'environnement jamais mené par un pays dans le cadre d'un accord commercial et a donné lieu à la première tentative de prise en compte des considérations d'ordre écologique à chacune des étapes d'une négociation commerciale. Le Canada tire parti de ces progrès en soutenant des mesures et des recherches menées à l'échelle multilatérale qui devraient se traduire par un resserrement des liens entre les politiques ayant trait au commerce et à l'environnement.

Le Canada a appuyé des projets de développement international destinés à améliorer l'état de l'environnement à l'échelle locale. De plus, il encourage les organismes multilatéraux de développement à tenir compte des facteurs environnementaux dans leurs décisions en matière de financement des programmes.

Modes de consommation

Les Canadiens se rendent compte que leurs modes de consommation constituent un élément clé de la problématique du développement durable et prennent donc des mesures en conséquence. Nous reconnaissons que l'appui actif que nous apportons au recyclage, à l'efficacité et aux initiatives de conservation doit être assorti d'efforts visant à sensibiliser le public aux conséquences de la consommation contraire aux principes du développement durable et doit donner lieu à des solutions de rechange, et au Canada et à l'étranger.

L'établissement de rapports sur l'état de l'environnement, de même qu'une plus grande sensibilisation du public aux conséquences des modes de consommation contraires aux principes du développement durable sont de bons moyens de suivre activités et tendances. Ce faisant, il est possible d'arriver à une utilisation plus efficace de l'énergie et de l'eau, et d'aboutir finalement à des modes de production et de consommation plus responsables.

Pour encourager un usage plus efficient des ressources et réduire au minimum la production de déchets, le Canada a pris des mesures précises, en élaborant, par exemple, le Protocole national sur l'emballage (PNE), sans oublier les stratégies adoptées par les provinces pour limiter les rebuts. Entreprises en collaboration avec le grand public, l'industrie et le gouvernement, les initiatives telles que le Programme de choix environnemental du Canada et l'étiquetage écologique aident les consommateurs à trouver des produits et services moins nuisibles à l'environnement. Les gouvernements eux-mêmes, qui sont parmi les plus gros consommateurs du pays, sont en train de modifier leurs politiques d'achat et d'approvisionnement afin d'accroître la demande de produits recyclés et recyclables.

Ressources et mécanismes financiers

Pour les pays et les économies en développement, la disponibilité des ressources financières revêt une importance déterminante en vue de la réalisation d'un grand nombre des objectifs énoncés dans Action 21. Les ressources que le Canada leur accorde sont considérables et sa contribution s'effectue essentiellement au moyen de l'aide publique au développement (APD) et du Plan vert.

Entre autres exemples très importants de programmes que nous appuyons, il convient de citer le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM). Le FEM finance des mesures concernant des questions de portée globale. Le Canada a appuyé sa phase pilote en lui affectant une contribution de 25 millions de dollars et il participera à la prochaine reconstitution du Fonds. Le FMPM aide les pays en développement à remplacer les produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Canada lui a versé quelque 15 millions de dollars en guise d'appui à ses opérations et il s'est engagé à verser une contribution de 24 millions à sa prochaine reconstitution. Le Canada accorde des crédits à bien d'autres activités de suivi de la CNUED, et notamment à Capacité 21, par l'intermédiaire de laquelle le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prévoira une aide à la planification des mesures en matière de développement durable dans les pays en développement.

Le Canada a intégré les principes du développement durable dans l'ensemble de son programme d'APD. Il promeut notre politique à ce chapitre au sein d'organismes multilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI). La bonne volonté dont notre pays a fait preuve en convertissant un montant maximal de 145 millions de dollars de créances qui lui sont dues par des pays latino-américains au titre de l'APD s'est traduite par le bon aboutissement de négociations portant sur la moitié de cette somme.

Transfert de technologies, coopération et développement des capacités

Notre industrie des services et de l'équipement liés à l'environnement est en position de force. Nous avons des atouts dans de nombreux domaines, en particulier dans le rendement des industries à base de ressources naturelles sur le plan de la protection de l'environnement, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la télédétection utilisée à des fins de gestion des ressources naturelles. Les gouvernements ont également appuyé la formation des travailleurs des industries de l'environnement. La Conférence biennale GLOBE, qui se tient à Vancouver et qui est la plus grande exposition mondiale de biens et de services en matière d'environnement est un exemple qui illustre le rang important que notre pays occupe sur le plan technologique. La prochaine conférence se tiendra en mars 1994.

Le progrès du Canada dans ces domaines a créé des possibilités de transfert des connaissances et des technologies vers les pays en développement. Notre technologie et la formation que nous offrons portent sur des problèmes tels que la distribution de l'eau potable et la gestion des déchets au moyen de programmes bilatéraux et multilatéraux. Les accords de coopération sur le plan environnemental permettent à des pays comme le Mexique d'avoir accès à notre savoir-faire et à nos technologies.

Protection et promotion de la santé

Les Canadiens se préoccupent de plus en plus des rapports qui existent entre leur santé et l'état de l'environnement, ce qui a amené les gouvernements à élaborer des lois et programmes et les professionnels de la santé à mener des recherches. La réglementation s'est donc resserrée et l'on accorde beaucoup plus d'attention aux besoins sanitaires des populations susceptibles d'être exposées à des risques d'ordre environnemental. Nous pensons en particulier aux populations autochtones qui sont nombreuses à avoir été affectées par la disparition de modes de vie et d'habitudes alimentaires traditionnels par suite de changements intervenus sur les plans de la société et de l'environnement. Nous tirons par ailleurs parti de nos compétences, grâce à un large éventail de projets, pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement.

Promotion d'un développement durable sur les plans du logement et des établissements humains

Nos politiques en matière de logement et d'utilisation des terres sont de plus en plus axées sur les besoins d'ordre social, économique et environnemental. Des programmes nous permettent d'améliorer la qualité des logements et d'en faciliter l'accès. Les gouvernements, le monde des affaires et les chercheurs s'efforcent désormais de rendre plus efficaces l'usage des matériaux de construction ainsi que les systèmes d'énergie et de transport.

La planification des nouvelles collectivités et les modèles de développement cherchent à limiter certains modes de comportement qui ont des répercussions sur l'environnement, comme la dépendance totale à l'égard des voitures particulières pour le transport personnel. On peut atteindre cet objectif au moyen d'une utilisation plus intensive des terres. L'utilisation des terres des zones rurales est également en train de changer afin de préserver les terres agricoles et les écosystèmes.

Les atouts que possède le Canada sur les plans du logement et des établissements humains lui ont permis d'acquérir une mine de connaissances et de compétences qu'il partage avec les pays en développement. Des partenariats internationaux font appel à l'expérience d'institutions, d'experts et d'administrations locales du Canada.

Les ressources en eau douce

Les répercussions sur les cours d'eau des activités agricoles et industrielles ainsi que du développement urbain font maintenant l'objet d'un examen attentif de la part des gouvernements canadiens et des groupes importants de la société. Les responsables politiques considèrent désormais les cours d'eau comme faisant partie d'écosystèmes plus larges. Ils estiment essentiel de réduire la pollution et reconnaissent de plus en plus que les cours d'eau doivent se prêter à de multiples utilisations et, aussi, répondre aux besoins des espèces animales et végétales.

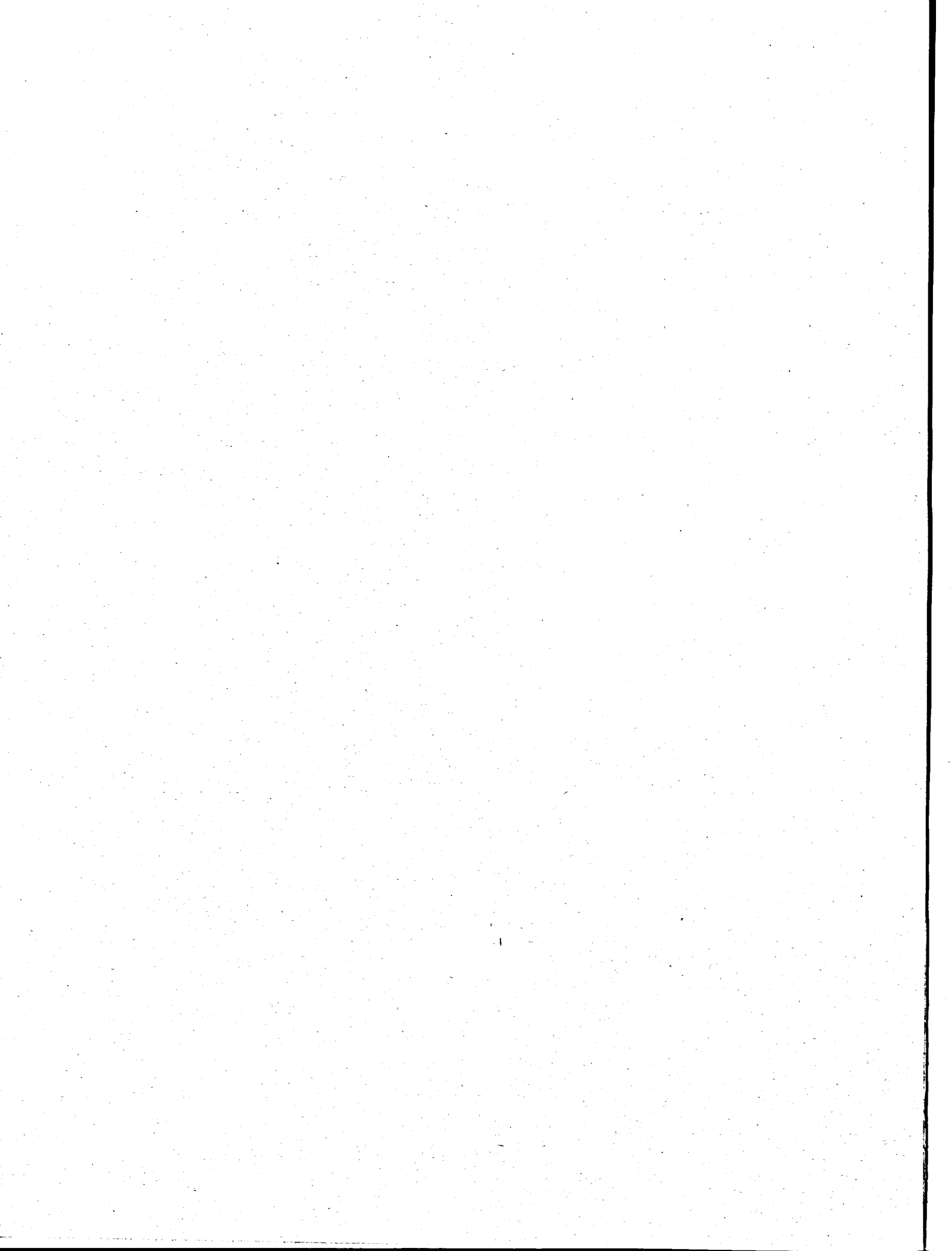
Les besoins spéciaux relatifs aux cours d'eau dans les régions densément peuplées du Canada et dans l'Arctique exigent un examen particulier. Ainsi, des partenariats associant gouvernements, groupes importants et autres parties concernées se réunissent afin de déterminer les meilleures méthodes d'épuration et de gestion de ces cours d'eau. L'expérience que le Canada a acquise en offrant une eau saine à ses citoyens et en gérant ses ressources en eau se traduit dans des projets menés par des organisations canadiennes d'aide au développement.

Les produits chimiques et les déchets toxiques

Les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs s'emploient depuis de nombreuses années à limiter les répercussions des produits chimiques et des déchets toxiques sur l'environnement. En modifiant les procédés destinés à réduire, à réutiliser et à recycler ces produits, les entreprises et les gouvernements ont accompli des progrès tout à fait réels dans le sens de leurs objectifs, qui consistent à diminuer de moitié par rapport à son niveau précédent le volume des déchets solides et dangereux. Ils ont en effet cherché des méthodes novatrices pour réduire les déchets et collaboré avec les agences internationales afin de trouver des moyens, applicables à l'échelle mondiale, de contrôler les produits chimiques toxiques et les déchets dangereux ou radioactifs.

Les défis

La mise en place de collectivités et d'une économie durables exige de nouvelles façons de penser et d'agir. Il est essentiel de comprendre la complexité des écosystèmes et les effets de l'activité humaine. Figurent aussi parmi les mesures importantes à prendre sur le plan national, une utilisation plus efficiente des ressources et un frein à la consommation. L'aide au développement et les politiques commerciales ont une grande portée à l'échelle mondiale. D'abord et avant tout, l'instauration d'un développement durable exige un engagement envers la coopération. Les Canadiens conjuguent leurs efforts pour arriver à un consensus sur de vraies solutions pratiques. Nous oeuvrons de concert avec la communauté internationale afin que cette approche ait des effets bénéfiques dans le monde entier.



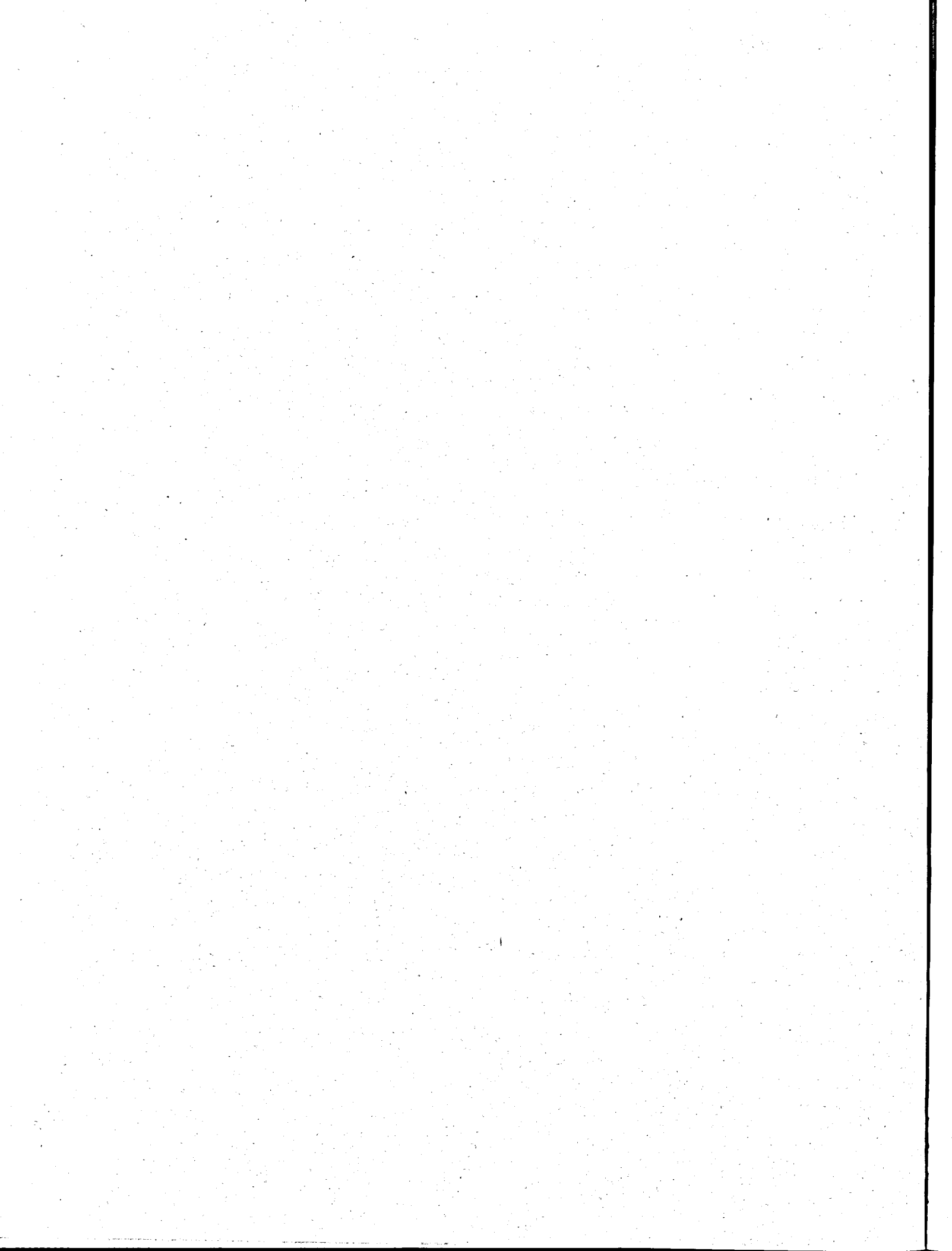
INTRODUCTION

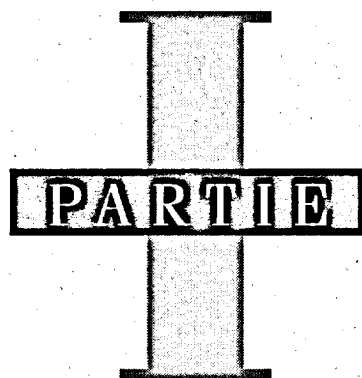
Ce premier Rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) résume les progrès que nous avons accomplis, les enseignements que nous avons tirés de nos expériences et les défis que nous aurons à relever pour atteindre les objectifs du développement durable. Il met l'accent sur les chapitres et thèmes d'Action 21, qui seront débattus à la séance de 1994 de la CDD.

Dans le présent rapport, le Canada reprend la définition du développement durable donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) : «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Le Canada se rend compte qu'il incombe à chaque individu, à toute organisation importante au sein de la société et à tous les ordres de gouvernement d'intégrer le principe du développement durable dans leur activité. Tous ont commencé à prendre des mesures en ce sens. C'est pourquoi le présent rapport puise des exemples à même la diversité des suites données par les Canadiens au programme Action 21 et met en lumière les nombreux partenariats établis entre des groupes, des gouvernements et des particuliers. (Tous les chiffres de dépenses et autres montants cités sont exprimés en dollars canadiens.)

C'est le gouvernement du Canada qui a préparé le présent rapport, conformément aux lignes directrices proposées par la CDD. Le document que soumet le Canada constitue l'aboutissement de consultations menées auprès de nombreux autres paliers de gouvernement au Canada et de représentants de groupes importants. Le rapport témoigne de la variété des approches adoptées au sein de la société, et expose certains des mécanismes élaborés en vue d'atteindre un consensus. Il montre en outre la voie suivie par les Canadiens en matière de développement durable et fait état de certains des résultats obtenus jusqu'ici.





PARTIE

TENDANCES
GÉNÉRALES EN
MATIÈRE DE MISE
EN OEUVRE
D'ACTION 21

PARTIE I

TENDANCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE MISE EN OEUVRE D'ACTION 21

La table ronde locale tenue à London, en Ontario, collectivité de 300 000 habitants, a organisé une importante conférence sous le thème «An Agenda for the Responsible City» [Programme d'action de la cité responsable]. Elle a en outre mis sur pied 500 «vision circles» [cercles de la vision] (petits regroupements de citoyens souhaitant contribuer au façonnement de l'avenir de leur collectivité), auxquels participent plus de 4 000 personnes.

Aperçu

L'approche qu'a le Canada de la question du développement durable traduit des réalités qui lui sont propres : faible densité de population, grandes distances entre les centres de l'activité économique, un climat caractérisé par une gamme de températures allant de froides à tempérées, de même qu'un important secteur d'exportation à base de ressources naturelles et à forte consommation d'énergie.

Du point de vue de la superficie, le Canada est le deuxième pays du monde. Il possède le plus long littoral au monde et 7 p. 100 de la masse terrestre. Sa population de plus de 28 millions d'habitants jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés et d'une des meilleures qualités de vie sur cette Terre. De plus, le Canada jouit d'importantes réserves de ressources naturelles. C'est ainsi qu'il détient environ 9 p. 100 des réserves en eau douce de la planète, 10 p. 100 de ses forêts, ainsi que d'importants gisements de pétrole, de gaz, de charbon et de minéraux.

Le Canada est un État fédéral comptant 10 provinces et deux territoires. Son régime constitutionnel et politique donne à tous les ordres de gouvernement un certain pouvoir en ce qui concerne les questions d'ordre écologique, économique et social liées au développement durable. Les gouvernements se sont dotés de mécanismes de coordination des politiques qu'ils formulent et des activités qu'ils mènent en matière de développement durable. De plus, ils agissent en toute indépendance dans leur champ de compétence.

Les populations autochtones canadiennes jouent un rôle important en ce qui concerne la problématique du développement durable. En vertu de traités et d'accords, de nombreuses communautés autochtones possèdent des droits, garantis par la constitution,

à l'utilisation de ressources ou de terres. Le recours continu, inscrit dans la tradition, des peuples autochtones aux ressources renouvelables, leurs valeurs culturelles traditionnelles et leurs connaissances du milieu naturel sous-tendent en outre l'importance de l'environnement pour bon nombre de ces communautés.

L'économie canadienne se fonde, dans une très grande mesure, sur les principes de la libre entreprise. Elle est étroitement intégrée à l'économie mondiale. Notre législation conférant une grande marge de manoeuvre au secteur privé, celui-ci doit assumer une importante responsabilité à l'égard de nombreuses facettes du développement durable.

La tradition d'une action structurée de la part d'organisations et de particuliers constitue un élément fondamental du tissu social canadien. Les syndicats, les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG) sont les principaux intervenants lorsqu'il s'agit de définir les priorités à suivre et l'action que la population canadienne doit exercer sur le plan du développement durable.

Le Canada compte également une longue tradition de coopération internationale, qui s'est étendue pour englober désormais l'optique du développement durable, surtout depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, et communément appelée Conférence de Stockholm. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est le principal véhicule de l'aide au développement international. Le souci croissant manifesté au Canada à cet égard a abouti à la création de nouvelles institutions ou à l'expansion d'anciennes, qui se penchent sur les divers aspects du développement durable. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Canada a annoncé que le mandat du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), centre financé par le gouvernement fédéral, serait élargi de façon à mettre l'accent sur le développement durable et à appuyer la mise en oeuvre du programme Action 21. D'autres organisations du secteur privé comme l'Institut international du développement durable (IIDD), possèdent en outre de grandes compétences et entreprennent de multiples activités dans ce domaine. Cet institut a été créé pour favoriser le principe du développement durable dans le processus décisionnel et mène des programmes de recherche et de communication liés au suivi apporté à la CNUED.

On trouvera une présentation complète de l'économie, de la population et de l'environnement du Canada, ainsi que des liens qui les unissent, dans le Rapport national du Canada, qui a été soumis en 1991 au Secrétariat de la CNUED.

(a) Le concept de développement durable

Au Canada, le débat qu'ont suscité les moyens les plus opportuns de prendre en compte de façon intégrée dans les processus décisionnels les valeurs d'ordre économique, environnemental et social a évolué après avoir pour la première fois retenu l'attention

Grâce à son programme de «boîtes bleues», la province de l'Ontario détient le record mondial du recyclage. Ces boîtes ont été mises à la disposition des résidents de municipalités où vivent 80 p. 100 de la population de plus de 10 millions d'habitants de la province. Elles leur permettent de séparer, pour la collecte hebdomadaire, les produits recyclables comme le verre, les boîtes de conserve et les journaux. Selon certaines études, plus de 90 p. 100 des gens qui disposent de ces boîtes les utilisent régulièrement. Un élément important de ce programme est l'appui dont il bénéficie de la part de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc., organisme industriel qui comprend des fournisseurs de produits d'épicerie et des producteurs de matériel d'emballage et de boissons gazeuses.

L'Institut international du développement durable (IIDD) a lancé le projet Earth Enterprise [Entreprise Terre], lequel vise à soutenir la mise en place d'un réseau d'appui aux entrepreneurs dans le domaine écologique et de les encourager à tirer parti des débouchés qui vont dans le sens de la réalisation du développement durable. Ce projet porte sur les possibilités qui s'offrent des points de vue des marchés, des technologies, du financement et des nouvelles pratiques commerciales. Il encourage les entreprises à modifier en profondeur leurs modes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux, la gestion des déchets et leurs rapports avec le personnel. Ont participé à ce projet environ 1 000 personnes au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

à l'issue de la Conférence de Stockholm. Ce débat s'est encore animé davantage après que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) eût prôné en 1987 une approche plus intégrée de cette question.

Ayant été un des premiers pays à donner suite aux conclusions de la Commission Brundtland, le Canada a établi en 1986 le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, lequel a mis en présence des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne. Dans le rapport qu'il a présenté l'année suivante, le groupe de travail a recommandé une série de mesures propres à rapprocher le Canada de l'objectif d'un développement durable. À titre d'exemple, mentionnons la création de l'IIDD et des tables rondes sur l'environnement et l'économie dont nous discuterons plus loin dans la Partie I.

L'essence de l'optique du développement durable tient au fait qu'un environnement sain et une base de ressources productives peuvent procurer des retombées économiques de longue durée. La prospérité économique peut garantir la capacité de soutenir une gestion éclairée des ressources et de protéger la qualité de l'environnement. Elle peut aussi sous-tendre la mise au point des technologies nécessaires pour atténuer ou prévenir la pollution, de même que pour améliorer l'état sanitaire de la population. La prospérité économique est de nature à faciliter l'intégration du souci de l'environnement dans les processus décisionnels de tous les secteurs de la société. Notre tâche est d'assurer cette intégration.

(b) Tendances en ce qui concerne l'état d'esprit du public

Les Canadiens se rendent de mieux en mieux compte du fait que l'économie et l'environnement sont les deux côtés de la même médaille. Selon les derniers sondages, les Canadiens s'inquiètent vivement de la qualité de l'environnement. De plus, une très grande majorité d'entre eux estime qu'une économie vigoureuse et en expansion est compatible avec un environnement propre, voire qu'elle en est tributaire.

La tenue de la CNUED a coïncidé avec un élargissement de la perception qu'a le public de la problématique de l'environnement, et elle y a probablement contribué. Nous croyons en effet que seules une coopération mondiale et des mesures prises à l'échelle locale pourront aboutir à des solutions à long terme. Fait sans précédent, selon une étude de l'opinion, une majorité de Canadiens a, en 1993, fait reposer la responsabilité primordiale de la protection de l'environnement sur les particuliers; en effet, on considère maintenant que le changement des modes de vie constitue la clé permettant de résoudre les problèmes d'ordre écologique.

(c) Les priorités du Canada à la CNUED

Lors de la CNUED, le Canada a proposé un programme d'action à «démarrage rapide» afin que soient accomplis des progrès à l'échelle internationale sur le plan du développement durable. Il a demandé instamment à tous les pays d'élaborer dans ce domaine

leurs propres stratégies et plans nationaux. Notre pays a plaidé en faveur d'une signature, d'une ratification et d'une mise en oeuvre rapides de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (Il a d'ailleurs été le premier pays développé à les ratifier en décembre 1992.) Nous avons incité les pays développés à aider les pays en développement à adopter l'optique du développement durable, cette aide portant sur trois volets liés les uns aux autres — l'aide proprement dite, le commerce et la dette. Le Canada a renouvelé son engagement envers les Nations Unies, à l'égard de l'établissement de la CDD, et à l'égard d'autres institutions multilatérales. Nous avons pressé les États d'oeuvrer en faveur de la conclusion d'un accord mondial sur la prévention de la surpêche en haute mer ainsi que de l'élaboration de critères, idéalement dans le cadre d'une convention mondiale, destinés à assurer la préservation et l'exploitation durable des forêts mondiales.

Mesures prises à ce jour

Le Canada donne suite à la CNUED dans plusieurs domaines. Ce suivi a pour noyau un processus caractérisé par la transparence, une démarche englobante et l'obligation de rendre des comptes à propos des efforts déployés en vue de dégager un consensus sur les questions ayant des incidences sur l'environnement.

Échelle nationale

(a) Principaux groupes et particuliers

La concrétisation du concept de développement durable incombe à tous les Canadiens. Les particuliers, les institutions et les principaux groupes ont été invités à relever ce défi. Dans cet esprit, les principaux groupes ont lancé de nombreuses initiatives dans leurs champs de compétence respectifs. Cela dit, l'action menée au Canada a notamment porté sur la création de mécanismes permettant de réunir les représentants de parties intéressées et des principaux groupes, afin de s'attaquer à des questions importantes qui touchent tous les Canadiens.

(i) Tables rondes

La création de tables rondes sur l'environnement et l'économie aux échelles fédérale, provinciale, territoriale et locale constitue un exemple du type d'action enclenchée. Bien que leur composition et leur mandat diffèrent, ces tables rondes ont un objectif commun : promouvoir les principes et pratiques du développement durable, ce qu'elles font en dégagant un consensus parmi les représentants d'importants groupes et secteurs. Ces instances donnent à des décideurs l'occasion de discuter en toute franchise de questions portant sur le binôme environnement-économie et, ensuite, de soumettre directement des recommandations à leurs chefs de gouvernement et aux dirigeants du secteur privé. Dans l'ensemble du territoire canadien, il y a aujourd'hui plus d'une centaine de tables rondes qui se réunissent au niveau local. La plupart des

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait adopter en 1992 la Commissionner on Resources and Environment Act [Loi sur le commissaire aux ressources et à l'environnement]. Le commissaire s'occupe des questions liées à l'utilisation des sols ainsi que des dossiers connexes de la gestion des ressources et de l'environnement; ce mandat comprend l'élaboration d'une stratégie provinciale, la mise en oeuvre de modes régionaux de planification, le lancement de processus communautaires et participatifs, de même qu'un régime de règlement des différends. Il encouragera les populations autochtones à participer à tous les processus relevant de son mandat et les concernant.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé un certain nombre de programmes de gestion des eaux, notamment :

- *le Programme de protection des bassins hydrographiques, qui contrôle l'utilisation des sols et établit des zones tampons le long des cours d'eau;*

- *le Programme de protection des eaux souterraines, qui vise à protéger les nappes aquifères approvisionnant les villes en eau potable au moyen d'un processus de contrôle de l'utilisation des sols à l'intérieur des champs de captage des municipalités;*

tables rondes provinciales et territoriales ont entrepris, voire terminé, l'élaboration de stratégies de développement durable applicables à la province ou territoire relevant de leur compétence.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) s'est efforcée d'arriver à un consensus sur des pratiques durables en matière de foresterie; cette démarche fournit un bon exemple du succès des tables rondes. La Table ronde sur le développement durable des forêts a réuni des représentants de tous les principaux groupes s'intéressant aux forêts canadiennes : main-d'oeuvre, entreprises, écologistes, universitaires, populations autochtones et gouvernements. Après un travail intensif de 18 mois, les participants à ce processus ont adopté un ensemble de principes directeurs sur l'avenir des forêts canadiennes. Chacun de ces groupes prépare maintenant un plan d'action exposant la contribution qu'il apportera en guise de soutien à ces principes.

(ii) Projet de société

En novembre 1992, des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne - monde des affaires, gouvernements, collectivités, organisations vouées à l'environnement et au développement international - se sont réunis afin de trouver les moyens de mobiliser le plus large éventail possible de citoyens et de relever ainsi les défis de la CNUED, d'une part, et s'entendre sur les mesures à prendre en vue de faire la transition vers l'optique du développement durable, d'autre part. Afin d'arriver à cette indispensable transition, ils ont convenu qu'il fallait créer une coalition chargée d'aboutir à un consensus. Celle-ci explorerait les divers moyens d'enclencher les mesures nécessaires, de favoriser la collaboration et d'établir les mécanismes appropriés pour rendre compte des progrès accomplis.

Ce partenariat est fondé sur la reconnaissance de trois principes : premièrement, la transition vers le développement durable est une responsabilité collective; deuxièmement, il faut que tous les échelons et secteurs de la société concourent à l'identification et à la mise en oeuvre des transformations nécessaires; troisièmement, les partenariats et les réseaux, la collaboration, la formation de consensus et la coopération seront essentiels à la concrétisation des mesures convenues.

Les efforts visent actuellement à mobiliser les Canadiens et à les préparer aux changements, à planifier un avenir durable et à tirer les leçons des expériences acquises. Voilà les composantes jugées nécessaires pour élaborer une stratégie nationale de développement durable au Canada.

(b) Gouvernement fédéral

Lancé en décembre 1990, le Plan vert représente le cadre stratégique et le plan d'action du gouvernement fédéral en faveur du développement durable. Il s'attaque aux nombreuses questions prioritaires qui sont exposées dans Action 21 et qui sont pertinentes d'un point de vue canadien. On y reconnaît que, pour vraiment atteindre l'objectif du développement durable, il nous faut tenir compte des considérations d'ordre écologique dans les décisions prises par l'ensemble de la société et de ses institutions. Comme le Plan vert a été conçu pour s'adapter à l'information et aux expériences récentes, il a évolué en fonction des nouvelles priorités qui découlent, par exemple, des engagements pris à la CNUED.

(c) Coopération provinciale, territoriale et intergouvernementale

Étant donné la division des pouvoirs qui caractérise notre système fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires sont au coeur de l'ordre du jour du Canada en matière de développement durable. Ils ont d'ailleurs participé activement à l'ensemble du processus de la CNUED et y ont depuis donné suite de maintes manières. Ainsi, le gouvernement du Québec, soucieux de coordonner les mesures à prendre, a créé un Comité interministériel du développement durable.

Il existe plusieurs organisations ayant pour mandat de resserrer la coopération entre les gouvernements. Un certain nombre d'entre elles ont favorisé une approche harmonisée envers les mesures de suivi que le Canada a prises après la CNUED. C'est ainsi que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a préparé une évaluation d'Action 21 et des conventions de manière à pouvoir définir ses priorités et établir ses plans de travail, déterminer le rôle qu'il lui appartient de jouer sur le plan du suivi de la CNUED et inciter les gouvernements à emboîter le pas.

(d) Les collectivités urbaines et locales

Un certain nombre de municipalités canadiennes ont concouru à la formulation de la Common Declaration on Behalf of the World's Cities and Local Authorities [Déclaration commune au nom des villes et autorités locales du monde], laquelle a été soumise à la CNUED. Après la Conférence, les municipalités ont continué d'élaborer des stratégies locales concernant l'environnement et le développement durable.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) a établi une liste de contrôle qui porte sur certaines des questions sectorielles soulevées dans Action 21 et a exhorté ses membres à s'en inspirer ainsi que de sa politique révisée relative au développement durable lorsqu'ils définissent des stratégies à l'échelle locale.

• le Programme de classement des cours d'eau, en vertu duquel on fixera des normes de qualité de l'eau dans les rivières et les lacs, en plus de chercher à assurer la durabilité de l'utilisation des sols à l'intérieur des bassins hydrographiques.

Un Programme de gestion des déchets solides établira des décharges qui seront conçues de façon à respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement; il débouchera sur la fermeture de dépotoirs qui risquent de contaminer une nappe phréatique.

Dimension internationale

L'accomplissement de progrès à l'échelle mondiale en matière de développement durable constitue une des pierres angulaires de la politique étrangère canadienne. Le Canada est bien placé pour collaborer au règlement de ces questions, car il participe à l'action de nombreuses organisations intergouvernementales clés, tant dans le système des Nations Unies que dans d'autres instances.

Dans le cadre de la CNUED ou dans d'autres contextes, notre pays a contribué à la conclusion de nombreux accords internationaux comportant des objectifs allant dans le sens du développement durable. C'est le cas, notamment, de la Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA), aux termes de laquelle les huit États circumpolaires s'engagent à exécuter un programme de protection de l'environnement et de développement durable associant les populations autochtones de cette région.

(a) La Convention sur la diversité biologique

Les gouvernements canadiens ont commencé à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention sur la diversité biologique bien avant sa ratification. Étant donné les différentes responsabilités qu'assument les divers ordres de gouvernement dans le secteur des ressources naturelles, leurs ministres ont uni leurs efforts en vue d'adopter un plan de suivi. Cette démarche prévoit notamment la préparation d'une Stratégie canadienne en matière de biodiversité d'ici novembre 1994.

L'élaboration de cette stratégie s'appuie sur la coopération entre gouvernements et sur les avis que leur présente le Groupe consultatif de la Convention sur la diversité biologique composé de représentants d'une large gamme de secteurs : environnement, parcs et faune, foresterie, pêche, agriculture, extraction minière, biotechnologie, droit, monde universitaire, milieux des affaires, syndicats et populations autochtones.

Par l'entremise du CCME, du Conseil canadien des ministres chargés des parcs et du Conseil des ministres de la faune du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux, et les administrations territoriales, ont convenu de s'engager à achever le réseau canadien d'aires protégées. Ils coopèrent en vue d'élargir le système des parcs et de protéger des lieux et des espèces en particulier, l'objectif étant de porter la proportion des aires protégées à 12 p. 100 du territoire national.

(b) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Les gouvernements et les représentants des principaux groupes canadiens, en particulier de l'industrie, ont déjà entrepris de mettre en oeuvre au niveau national la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre du programme d'action «à démarrage rapide» annoncé à la CNUED. Notre pays a ratifié la Convention et s'est engagé à adopter des mesures pour atténuer les changements climatiques, s'adapter à ses effets éventuels, sensibiliser davantage le public et

acquérir une meilleure connaissance scientifique de ces changements et des mesures susceptibles d'être prises pour y parer, enfin, pour collaborer avec les autres pays dans tous ces domaines.

Dans un premier temps, le Canada s'est fixé pour objectif national de stabiliser aux niveaux de 1990, d'ici l'an 2000, les émissions nettes de gaz à effet de serre non visées par le Protocole de Montréal. Les gouvernements canadiens ont conjugué leurs efforts à ceux des principaux groupes et de particuliers afin de définir et mettre en oeuvre des mesures permettant d'atteindre cet objectif. Ces mesures reposeront sur les principes et considérations énoncés dans la Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète, que le Canada a adoptée, et sur des stratégies similaires élaborées par des gouvernements provinciaux.

Le Canada a récemment rendu publique, à des fins de discussion, une ébauche de son premier Rapport national sur les changements climatiques. Ce document fournit, en quelque sorte, un instantané des mesures prises actuellement par les gouvernements, des ONG, des collectivités et le secteur privé canadiens. Ce rapport contribuera à susciter une compréhension commune des progrès accomplis et servira de fondement solide au débat à mener sur les mesures qu'il conviendra de prendre pour honorer nos engagements nationaux et nos obligations internationales en la matière.

(c) L'aide, le commerce et la dette

La CNUED a clairement souligné qu'il importe d'agir à propos des questions liées à la pauvreté et à la dette dans le monde en développement afin d'aider les pays démunis, et toute la planète d'ailleurs, à prendre le virage du développement durable. On trouvera à la Partie II, Section I (Coopération internationale) et Section III (Ressources et mécanismes financiers) un exposé de l'action et des priorités du Canada à propos de ces questions.

(d) Le système des Nations Unies

Depuis la tenue de la CNUED, le Canada joue un rôle actif au sein de plusieurs organismes des Nations Unies afin de trouver des solutions plus efficaces à la problématique du développement durable. Figurent parmi ces organismes la CDD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Assurant la vice-présidence du bureau de la CDD, le Canada prend part aux travaux en cours de la Commission et il se propose de participer aux groupes de travail sur la technologie et sur les finances qui siégeront entre les séances de la Commission.

Le Canada a soutenu vigoureusement la participation d'ONG au processus de la CNUED et il continue de les encourager à contribuer aux travaux de la CDD, pendant et entre les séances de la Commission.

(e) La pêche en haute mer

Lors de la CNUED, le Canada a obtenu un soutien mondial en vue de la tenue d'une conférence intergouvernementale, sous les auspices des Nations Unies. Cette conférence aurait pour mandat de s'attaquer à la gestion des stocks chevauchants et des grands migrateurs en haute mer. Depuis, on a assisté à plusieurs initiatives, dont des consultations sur les informations techniques et scientifiques sous l'égide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et une réunion d'États partageant les mêmes vues, tenue à St. John's (Terre-Neuve). Notre pays a été un des chefs de file à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs, en soumettant notamment un projet de convention au cours de la première séance de fond de juillet 1993. Le Canada continue d'oeuvrer en faveur de l'adoption de règles internationales contraignantes applicables à ce type de pêche.

(f) Les forêts

Le Canada a cherché à multiplier les appuis en faveur de critères internationalement acceptés pour la gestion durable des forêts, qui feraient idéalement l'objet d'une convention mondiale. Une série normalisée de règles permettrait ainsi de mesurer plus précisément les pratiques de gestion durable des forêts.

La Stratégie nationale sur les forêts du Canada énonce des mesures prioritaires à prendre dans ce domaine au cours des cinq prochaines années; elle sert également de cadre en vue d'une mise en oeuvre efficace des principes directeurs adoptés à la CNUED. Sur tout son territoire, le Canada a mis en place un Réseau de forêts modèles comprenant 10 emplacements. Il souhaite, par ce moyen, s'atteler aux questions liées à la durabilité dans les principaux écosystèmes forestiers; on peut mentionner, parmi ces questions, l'habitat faunique, la biodiversité, les bassins hydrographiques, les loisirs et la pêche, ainsi que les utilisations à caractère économique.

Le Réseau de forêts modèles est actuellement jumelé au Programme international des forêts modèles. Le Mexique, qui a accepté d'être notre premier partenaire, a repéré deux emplacements et s'est engagé à égaler notre contribution. La Russie sera notre deuxième partenaire et créera un emplacement dans la partie orientale du territoire de Khabarovsk. Des pourparlers sont en cours avec un troisième État partenaire éventuel. Un réseau reliant les emplacements nationaux et internationaux permettra d'échanger de l'information, des expériences et des technologies et, partant, de mieux définir la gestion durable des forêts.

Les provinces jouent un rôle clé dans ce secteur et partagent leurs expériences. Ainsi, le gouvernement de la Colombie-Britannique coopérera avec la Malaisie afin d'y mettre en place une école de foresterie, grâce à des crédits débloqués par le gouvernement fédéral.

Orientations futures

Le principal défi à relever consiste à tirer parti des progrès accomplis à ce jour afin de régler les problèmes d'ordre écologique actuels, d'intégrer le souci de l'environnement dans la prise de décisions, d'éviter l'émergence de nouveaux problèmes et, enfin, d'élaborer des politiques favorisant la prospérité économique et l'efficacité des gouvernements.

Aucun pays, gouvernement, groupe principal ou particulier ne peut, à lui seul, traduire dans la réalité le concept du développement durable. Tous les partenaires se doivent de poursuivre leur coopération en vue de formuler et de réaliser des plans d'action visant à assurer un développement économique et social respectueux de l'environnement.

(a) Progrès accomplis

Les gouvernements, les principaux groupes et les particuliers de toutes les régions du Canada ont pris de nombreuses mesures de mise en oeuvre des décisions énoncées dans le programme Action 21. On en trouvera divers exemples tout au long du présent rapport.

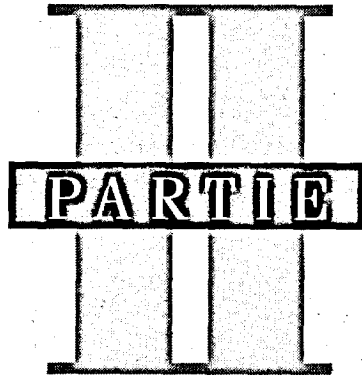
Un des fondements essentiels qui conditionnent les mesures à prendre à l'avenir concerne le besoin immédiat de recueillir de l'information pertinente et exacte sur ce que les Canadiens, leurs gouvernements, les principaux groupes et institutions font pour atteindre l'objectif de la durabilité.

L'IIDD est en train de mettre au point, au nom du «Projet de société», un système d'information ayant pour buts, d'abord, de repérer et de communiquer des renseignements sur les activités menées au Canada à l'appui du programme d'action de la CNUED et, ensuite, de mettre en lumière les domaines sur lesquels les efforts ultérieurs devraient être axés pour concrétiser les engagements pris à la CNUED. Ce système d'information servira de mécanisme aux organisations désireuses de communiquer à d'autres leur action en cours et les mesures qu'elles prévoient prendre plus tard. Il assurera également une meilleure compréhension des diverses initiatives entreprises à travers le pays, en plus de faire apparaître d'autres domaines où des mesures s'imposent.

Certains gouvernements ont également passé en revue leurs programmes liés à la CNUED. Ces examens ont pour buts, entre autres, d'évaluer le volume de leur activité, de déterminer les possibilités de coopération et de définir les domaines où il conviendrait de renforcer leur action.

(b) Problèmes et contraintes

Au cours des dernières années, les gouvernements du Canada ont fait face à des pressions financières considérables. Les recettes n'ont pas suivi les demandes de services, suscitant des inquiétudes à propos des niveaux de taxation et de la dette publique, d'où l'accent accru sur des approches novatrices et partagées pour réaliser les objectifs du développement durable. Il n'en demeure pas moins que les Canadiens sont de plus en plus conscients de la relation positive qui unit l'environnement et l'économie et maintiennent leur engagement envers le développement durable.



III
PARTIE
III

QUESTIONS
INTERSECTORIELLES

PARTIE II, SECTION I

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le commerce comme moyen de promotion du développement durable

Le Canada a participé activement à la promotion du développement durable à l'occasion de diverses négociations visant la libéralisation des échanges, notamment : les négociations commerciales multilatérales l'Uruguay Round du GATT; l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Dans le cadre de ces négociations, le Canada estime que le commerce entraîne la croissance économique, laquelle permet de dégager des ressources à des fins de protection de l'environnement; par ailleurs, un environnement sain assure les ressources écologiques et naturelles nécessaires au soutien à long terme de la croissance économique stimulée par le commerce. Terminé en décembre 1993, l'Uruguay Round comporte des clauses visant à favoriser le développement durable. La diminution ou l'élimination progressives des droits de douane devrait favoriser l'amélioration de l'environnement grâce à un meilleur accès aux biens et services, notamment au matériel utilisé pour réduire la pollution.

L'ALENA, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, préserve le droit de chaque pays d'adopter les normes qu'il juge nécessaires à la protection de son environnement. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont spécifiquement confirmé dans cet accord leur engagement envers le développement durable. Grâce à des dispositions et ententes accessoires relatives à l'environnement et à la libéralisation des échanges, l'ALENA devrait avoir des retombées positives sur le milieu nord-américain.

Le Canada s'emploie activement à accroître l'effet de renforcement mutuel des politiques ayant trait au commerce et à l'environnement. D'ailleurs, les considérations d'ordre écologique avaient été intégrées au mandat des équipes canadiennes de négociation de l'ALENA. Des communications fréquentes et portant sur le fond des questions entre le Comité de révision des évaluations environnementales, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des groupes d'intérêts non

gouvernementaux ont joué un rôle important dans l'élaboration des dispositions de l'ALENA relatives à l'environnement. C'était la première fois qu'un processus de ce type était utilisé au cours de la négociation d'un accord commercial. Pour la première fois également, un accord commercial faisait l'objet d'un examen du point de vue écologique.

De même, les provinces et les territoires et d'autres grands groupes ont joué un rôle de premier plan dans la préparation de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui a été conclu en 1993 et qui entrera en vigueur au début de cette année. Cet accord complétera l'ALENA en jetant de solides bases, sur le plan écologique, sur lesquelles on pourra développer des relations commerciales plus libérales. Ses dispositions prévoient notamment un resserrement de la coopération sur les questions touchant l'environnement.

En outre, le Canada poursuit activement l'objectif consistant à lier plus efficacement les questions relatives au commerce et à l'environnement par l'intermédiaire des organisations internationales. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a oeuvré en liaison étroite avec des parties intéressées à l'échelle nationale en vue de fournir son apport à l'élaboration des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en vue de l'amélioration du renforcement mutuel des politiques et accords dans les domaines du commerce et de l'environnement. Dans le cadre du GATT, le Canada a participé activement au Groupe de travail sur les mesures concernant l'environnement et le commerce international. Il a également appuyé les travaux concernant les programmes d'emballage et d'étiquetage, qui ont été amorcés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

De plus, le Canada a pris l'initiative d'établir un Groupe de travail sur le commerce et la durabilité, sous les auspices de la TRNEE. Ce groupe de travail a soumis périodiquement des avis au Premier ministre sur la dimension écologique des accords commerciaux. Il examine en ce moment des questions comme les liens entre le commerce et l'environnement dans le contexte du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Le CRDI a lancé divers projets, notamment l'examen des questions de l'étiquetage écologique et du commerce avec les pays en développement, et l'IIDD a réuni des experts qu'il a chargés d'élaborer des Principes sur le commerce et le développement durable, en guise de contribution au rapprochement de ces deux domaines stratégiques.

Mettre des ressources financières suffisantes à la disposition des pays en développement et encourager l'adoption de politiques macroéconomiques propices à l'environnement et au développement

Un aspect fondamental de notre coopération internationale est le dialogue bilatéral et multilatéral auquel le Canada prend part avec les pays en développement et les institutions financières internationales, afin de promouvoir des politiques d'intégration du développement et de l'environnement. Il a également encouragé les agences multilatérales à intégrer le principe du soulagement de la pauvreté dans leur programmation courante et à mettre davantage l'accent sur les questions liées au sexe.

On trouvera à la Partie II, Section III un exposé des politiques canadiennes d'aide au développement et d'allègement de la dette.

PARTIE II, SECTION II

CHANGEMENT DES MODES DE CONSOMMATION

Contexte

De nombreux Canadiens se rendent maintenant compte de la nécessité de s'attaquer à des questions liées à la consommation et ont posé des gestes concrets en ce sens. Selon un sondage d'opinion, les Canadiens sont convaincus qu'ils devront consommer moins et sont prêts à réaliser l'objectif du développement durable quitte à accepter une augmentation des prix et à modifier leur style de vie. Figurent parmi les activités précises par lesquelles les Canadiens ont manifesté leur volonté de réexaminer leurs modes de consommation : des efforts en vue de réduire les déchets des ménages, des entreprises et des industries au moyen de programmes de recyclage et de compostage, l'utilisation de produits faits à partir de matériaux recyclés ainsi qu'une utilisation plus efficace et une meilleure conservation de l'énergie et de l'eau.

Mettre l'accent sur les modes de production et de consommation contraires aux principes du développement durable

L'examen des questions liées à la consommation a constitué à la fois un centre d'attention et une occasion d'établir des partenariats au sein des organismes, des institutions, des entreprises et des collectivités, et entre eux.

Dans leur action d'éducation du public, de nombreuses ONG canadiennes ont fait un lien entre les questions de consommation et des préoccupations plus larges portant sur les rapports entre les dimensions économique, politique et sociale.

(a) Établissement de rapports sur l'état de l'environnement

Rendre compte de la situation environnementale est une façon d'informer la population à propos de la consommation. Les «Rapports sur l'état de l'environnement» (REE) fournissent des renseignements sur l'environnement canadien sous tous ses aspects, y compris son état actuel et les tendances qui se dessinent, les rapports entre les

activités humaines et l'environnement, les effets des changements sur les écosystèmes et sur l'utilisation des ressources, ainsi que l'action menée en vue de protéger et de remettre en état l'environnement. Cette information peut aider les responsables politiques, les décideurs du secteur privé et les consommateurs à faire des choix responsables. Le REE national du Canada de 1996 comprendra un chapitre sur l'évolution des styles de vie. Au fur et à mesure que le public est plus sensibilisé aux liens qui existent entre la consommation et l'état de l'environnement, nous espérons pouvoir intensifier notre action afin de modifier les comportements dans ce domaine.

Des gouvernements et des secteurs industriels ont publié des rapports de ce type. À ce jour, par exemple, outre le gouvernement fédéral qui produit un rapport national, six provinces ont fait paraître un Rapport sur l'état de l'environnement sur leur territoire.

Le type de REE que produisent le Canada et la Colombie-Britannique met l'accent sur la santé d'écosystèmes pris dans leur globalité. Cette tentative de détermination par modélisation de la tolérance des écosystèmes vise à déboucher sur une analyse beaucoup plus intégrée que ne le ferait un rapport ne s'intéressant qu'à la concentration de produits polluants donnés.

Dans l'optique d'une meilleure compréhension des changements qui surviennent dans notre environnement, le Canada est en train de mettre au point un ensemble national d'indicateurs qui soit compréhensible, scientifiquement crédible et utile aux décideurs ainsi qu'à l'ensemble de la population. Sont également en cours d'élaboration d'autres indicateurs touchant notamment la consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau dans les municipalités, qui permettront de suivre les tendances à cet égard.

(b) Activités internationales

Tant l'ACDI que le CRDI poursuivent des travaux mettant en valeur des modes de consommation et de production plus durables dans d'autres pays. Ainsi, le projet actuellement de l'ACDI en cours au Nicaragua vise à améliorer et à étendre des portions du réseau de transmission électrique du pays. D'une valeur de 10 millions de dollars, le projet permettra de limiter les pertes du système électrique et, partant, le recours aux combustibles fossiles. S'il est concluant, le projet aboutira à une réduction d'environ 60 000 tonnes par an des émissions de gaz carbonique.

Élaborer des politiques et des stratégies nationales visant à encourager le changement des modes de consommation contraires aux principes du développement durable

D'importants groupes et des gouvernements au Canada se sont dotés de stratégies conçues dans le but d'encourager l'adoption de modes de consommation plus durables. On peut regrouper des exemples de ces initiatives sous les rubriques du chapitre d'Action 21 consacré aux modes de consommation.

(a) Encourager une utilisation plus efficace de nos ressources

Regroupés dans le cadre de l'Initiative d'écocivisme du gouvernement fédéral, les Partenaires de l'environnement ont réservé une partie de leur subvention pour aider des groupes communautaires à faire du compostage et à mettre sur pied des projets de recyclage. Bien que ces derniers aient eu pour but précis de réduire le volume des ordures jetées dans les décharges, un large pourcentage d'entre eux comportaient un volet visant à sensibiliser le public au recyclage, à la diminution de la consommation et à la réutilisation des produits.

Les entreprises canadiennes de production d'électricité sont en train de passer d'une gestion axée sur l'offre à une gestion axée sur la demande afin de réduire les pointes de la demande (et, du même coup, retarder l'ajout de grandes installations de production) et de diminuer l'utilisation de l'électricité. Ces mesures ont déjà des incidences sensibles du point de vue des économies d'énergie. Hydro Ontario est le plus important service public d'électricité du Canada. Cette société estime que, depuis 1992, ses initiatives en matière de gestion énergétique ont entraîné une baisse de 3 p. 100 de la demande, soit des économies de 312,4 mégawatts sur le plan de la demande et de 1,8 terawatt par heure en matière d'énergie.

Autre exemple, l'Église unie du Canada, l'une des plus importantes confessions du pays, a fait de la modification des modes de consommation et des styles de vie la pierre angulaire de son énoncé de politique «One Earth Community - Ethical Principles of Environment and Development» [Une seule collectivité sur Terre : Principes moraux en matière d'environnement et de développement]. Elle y encourage ses fidèles à évaluer les édifices à vocation religieuse afin d'y garantir une utilisation raisonnable de l'énergie et des matériaux.

Pour les Inuit du Canada qui ont été contraints de modifier leur style de vie traditionnel à la suite de la contamination de l'environnement, la principale variable des changements à apporter aux modes de consommation constitue l'utilisation, dans une optique de développement durable, des ressources de la faune et de la flore. Pour donner suite aux préoccupations des Inuit, la SPEA met l'accent, entre autres, sur l'utilisation des ressources dans le contexte du développement durable.

(b) Réduire au minimum la production de déchets

Le Protocole national sur l'emballage (PNE) comprend un ensemble de politiques visant à réduire au minimum les effets de l'emballage sur l'environnement et à diminuer d'au moins 50 p. 100 d'ici l'an 2000, par rapport au niveau de 1988, le volume des emballages envoyés au rebut. L'objectif provisoire de 20 p. 100 fixé pour le 31 décembre 1992 a été atteint.

Mis au point par un groupe de travail composé de représentants des gouvernements, de l'industrie de l'emballage, et d'organisations de défense des consommateurs et de l'environnement, le Protocole a été adopté par le CCME en 1990. Le groupe de travail a élaboré le Code canadien des bonnes pratiques d'emballage en vue d'aider les fabricants, les responsables de la commercialisation et les distributeurs à évaluer les répercussions sur l'environnement de leurs emballages et à en modifier la conception et la production de manière à réduire au minimum la production de déchets. Le Protocole a débouché sur la mise en place d'un Système national de surveillance des emballages, dont le mandat est le suivant : surveiller la réalisation des objectifs fixés ainsi que le volume d'emballages qui sont produits, utilisés, réutilisés, recyclés et jetés.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont adopté des programmes de réduction au minimum des déchets, par exemple :

- la stratégie de réduction au minimum des déchets de la Saskatchewan qui prend en compte les coûts associés à la durée de vie de ces déchets;
- le programme «Action on Waste» [lutte contre le gaspillage] de l'Alberta, qui vise à réduire de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, le volume des déchets solides traités par les municipalités;
- le programme de recyclage du Manitoba, dont le but est de porter à environ 75 p. 100 le recyclage des ordures ménagères d'ici 1996.

On trouvera d'autres exemples de ce type d'activité à la Partie III, Section IV.

(c) Orienter les choix des consommateurs canadiens vers des produits respectueux de l'environnement

Le Programme de choix environnemental du gouvernement fédéral est une initiative relevant du Plan vert; il consiste à évaluer les produits et services du point de vue de leurs répercussions sur l'environnement et à communiquer de l'information à ce sujet. L'Éco-Logo est le symbole de l'homologation accordée en vertu de ce programme aux produits et services qui satisfont ou sont supérieurs aux critères définis par le Conseil de direction de Choix environnemental; ces critères peuvent faire l'objet d'un examen de la part de la population. Jusqu'à maintenant, des produits allant des couches en tissu réutilisables au papier recyclé en passant par les pommes de douche diminuant la consommation d'eau et par les huiles à moteur régénérées portent l'Éco-Logo.

(d) Améliorer les politiques gouvernementales en matière de marchés publics

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) invite ses membres à agir en faveur du développement durable et a collaboré à l'élaboration des «Procurement Policies on Packaging» [Politiques d'approvisionnement relativement à l'emballage], mesure

volontaire visant à aider les municipalités à soutenir les marchés des produits recyclables et à encourager leurs fournisseurs à limiter les emballages.

La Gérance environnementale a été lancée par le gouvernement fédéral en 1992. Ce programme repose sur des principes visant à intégrer les préoccupations d'ordre environnemental dans les décisions liées aux modes d'approvisionnement sous tous leurs aspects, par exemple : réduction des déchets et conservation de l'eau dans les installations fédérales, conception et construction d'immeubles de façon responsable sur le plan environnemental, et possibilités de formation et d'éducation des employés.

(e) S'orienter vers des systèmes de fixation des prix respectueux de l'environnement

S'orienter vers des systèmes de fixation des prix respectueux de l'environnement mettra en jeu les entreprises et les gouvernements. Les entreprises et les organisations professionnelles connexes s'emploient actuellement à répondre aux attentes de plus en plus élevées des consommateurs canadiens dans ce domaine.

L'Institut canadien des comptables agréés s'efforce de promouvoir et de renforcer le sens de la responsabilité des entreprises sur le plan écologique. L'Institut, de concert avec l'IIDD, l'Association canadienne de normalisation et l'Institut des dirigeants financiers du Canada, a préparé un document de travail intitulé *Reporting on Environmental Performance* [Établissement de rapports sur le rendement environnemental]. Cette démarche a pour but d'aborder les questions suivantes : pourquoi les entreprises devraient-elles soumettre des rapports dans ce domaine, sur quoi ces rapports devraient-ils porter et comment les entreprises devraient-elles s'y prendre pour les préparer?

L'Association des manufacturiers canadiens, organisation qui regroupe près de 2 000 fabricants, a mis au point un Programme d'action environnementale dans le secteur manufacturier. Il comprend un ouvrage de référence visant à améliorer le rendement environnemental, un guide pratique à l'intention des coordonnateurs environnementaux, un guide sur les exigences législatives des gouvernements, une liste de ressources, des rencontres de cadres supérieurs ainsi qu'un répertoire de réussites dans le domaine écologique.

(f) Renforcer les valeurs propres à favoriser des modes de production et de consommation durables

Le Congrès du Travail du Canada, qui représente 2,2 millions de travailleurs, tiendra en 1994 une conférence sur le thème «Mobilisation pour le virage écologique». Son programme d'éducation sur l'environnement s'adresse essentiellement aux travailleurs en tant que consommateurs et citoyens et établit des liens directs entre les salariés, la production et la consommation. Son cours de formation syndicale examine les questions environnementales et les solutions à y apporter, dont des interventions et des boycotts

de la part des consommateurs, la réduction des déchets solides, l'action en milieu de travail et au sein de la collectivité, ainsi que des vérifications du milieu de travail du point de vue écologique.

Des watts entre les deux oreilles : tel est le titre d'une publication conjointe de plusieurs organismes et institutions du Québec qui oeuvrent dans les domaines de l'éducation, de l'efficacité et des économies en matière d'énergie. Point notable, on y fait la promotion des six R (au lieu des trois R habituels), à savoir, la réduction, la réutilisation, le recyclage, la réévaluation de nos systèmes de valeurs, la restructuration de nos systèmes économiques et la redistribution des ressources.

Questions posant des problèmes et importants défis à relever

Il est difficile de changer les modes de consommation parce que cela exige des décisions fondamentales quant au style de vie de nombreuses personnes et à celui auquel aspire un nombre encore plus élevé de citoyens.

La croissance de la «consommation verte» au Canada montre que les préoccupations du public dans ce domaine suscitent des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Cela étant, on reconnaît plus ou moins que la durabilité exige une modification des styles de vie, même si, selon les indicateurs économiques traditionnels, on voit dans l'absence de dépenses une grave crise de «confiance de la part des consommateurs».

Il est essentiel de débattre des modes de consommation dans une optique dépassant les particuliers et les ménages pour englober la dimension nationale et l'ensemble du globe. La façon dont on traite les déchets, les emballages, l'énergie et l'eau a de profondes répercussions sur les ressources non renouvelables, les aires naturelles, la faune, les terres agricoles, les terres humides et les collectivités humaines. Il importe d'établir des liens entre la consommation, le développement économique durable et les écosystèmes au Canada et à l'échelle planétaire.

Il faut accorder une plus grande priorité à la collecte d'information, de façon à mieux contrôler et partager les efforts déployés dans le domaine du développement durable, d'une part, et de façon à repérer les écarts et les lacunes susceptibles de freiner les progrès en ce sens, d'autre part.

Les ONG qui s'occupent d'environnement et de développement continuent de jouer un rôle clé en attirant l'attention du public sur ces questions et en suscitant des débats sur les conséquences des nouveaux modes de consommation.

PARTIE II, SECTION III

RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS

Introduction

Une grande partie de l'activité du Canada en ce qui concerne les ressources et mécanismes financiers nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 dans les pays en développement prend la forme d'interventions financées par le gouvernement fédéral au titre du Programme d'APD et du Plan vert.

Partenariats internationaux

Le Plan vert a reconnu l'importance des partenariats internationaux et a dégagé des ressources nouvelles et supplémentaires pour la réalisation de mesures internationales de suivi à la CNUED. Figurent parmi les initiatives cruciales qu'appuient les ressources provenant du Plan vert : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM) et le Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des crédits du Plan vert sont également affectés à des activités bilatérales précises, par exemple, le Programme international des forêts modèles, décrit à la Partie I, et un programme bilatéral avec le Mexique.

Il a été convenu, lors de la CNUED, que le Fonds pour l'environnement mondial constituerait le principal mécanisme par lequel des ressources nouvelles et supplémentaires seraient acheminées pour aider les pays en développement à s'attaquer à des problèmes environnementaux déterminés de portée mondiale. Le Canada a affecté 25 millions de dollars à la phase pilote du FEM. Des négociations sur la reconstitution des ressources du FEM et sur sa restructuration sont en cours. À la Conférence de Rio, le Canada a annoncé son intention de prendre en charge sa juste part de la reconstitution des ressources qui fait actuellement l'objet de négociations.

En vertu de l'engagement qu'il a pris dans le cadre du programme d'action à démarrage rapide à propos des conventions convenues à la CNUED, le Canada a convoqué des ateliers en vue d'établir des liens entre le FEM et les conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques.

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal a été constitué dans le but d'aider les pays en développement à éliminer les produits chimiques qui attaquent la couche d'ozone et à leur substituer des produits moins dangereux. Le Canada a versé à ce Fonds un montant approximatif de 15 millions de dollars, qui comprend les coûts liés à l'administration du Secrétariat situé à Montréal. Il s'est engagé à consacrer 24 millions de dollars pour sa reconstitution qui est présentement en cours.

Le soutien du gouvernement fédéral aux initiatives prises au titre du suivi de la CNUED comprend une contribution, à verser d'ici 1996, de 2 millions de dollars à Capacité 21, initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à aider les pays en développement à planifier leur action dans l'optique du développement durable; mentionnons également l'organisation, par le CRDI, d'un groupe consultatif sur le développement des capacités des pays en développement, en collaboration avec son équivalent suédois, l'organisme SAREC. Le Canada débloque également des fonds pour financer la participation des pays en développement et d'ONG à des négociations internationales d'importance primordiale se situant dans le suivi de la CNUED, notamment la Conférence sur la pêche en haute mer, la première session de la CDD et la tenue de négociations relatives à l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification.

Le Canada finance aussi le salaire d'un conseiller juridique qui, pendant 15 mois, sera détaché auprès du Comité intergouvernemental sur la désertification. Le PNUE représente une des organisations clés du point de vue du suivi de la CNUED. En ce moment, le Canada verse une contribution annuelle de 2,2 millions de dollars au Fonds pour l'environnement du PNUE.

Le Canada est le principal intervenant dans le cadre d'une étude menée par l'OCDE sur la cohérence des procédures adoptées par les pays donateurs en matière d'évaluation environnementale des projets de développement. Il dirige également les efforts déployés par l'Organisation en vue d'établir au niveau international des lignes directrices et des mécanismes aux fins du développement des compétences sur le plan environnemental. En octobre 1993, il a été l'hôte d'un atelier international, tenu à Ottawa pour le compte de l'OCDE, sur la planification nationale du développement durable.

L'aide publique canadienne au développement

Dans son action de suivi de la CNUED, le Canada continuera de mettre l'accent sur la mobilisation efficace des ressources de toutes provenances. Dans cette perspective, l'APD demeurera la principale source des fonds concessionnels accordés aux pays en développement par les voies bilatérales et multilatérales.

L'objectif primordial de l'APD canadienne consiste à venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres du monde. Lors de la CNUED, le Canada a réaffirmé son engagement d'atteindre le plus tôt possible l'objectif d'un ratio APD/PNB de l'ordre de 0,7 p. 100. Le Canada reste déterminé à atteindre cet objectif, bien que nos efforts en vue de nous en rapprocher doivent être pondérés en fonction de la réalité des restrictions budgétaires.

Le Canada est résolu à intégrer l'optique du développement durable dans son programme d'APD; il s'emploie, avec ses partenaires canadiens et étrangers, à relever la capacité des pays en développement de favoriser un développement durable du point de vue écologique.

En 1992, au terme d'un processus intensif de consultation de ses partenaires, l'ACDI a publié sa Politique environnementale en matière de développement durable. Cette politique constitue un volet important du cadre de développement durable de l'Agence et elle fait partie intégrante de l'action visant à ce que l'ACDI s'acquitte de son mandat, qui est de promouvoir le développement durable.

Les principaux axes de cette politique sont les suivants : intégrer les considérations environnementales dans la prise de décisions et dans la programmation; assigner un rang de priorité élevé à la prestation d'une aide aux pays en développement afin qu'ils accroissent leur capacité de s'attaquer aux questions et problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement; enfin, oeuvrer en liaison étroite avec nos partenaires canadiens et étrangers afin de les aider à relever le défi qui consiste à intégrer les considérations environnementales dans leurs activités. Cette politique encourage les pays en développement à unir leurs efforts à ceux de l'ACDI afin de mettre en oeuvre des programmes nationaux d'ensemble orientés vers l'instauration d'un développement durable.

En 1992, le Canada a estimé qu'au cours des cinq années précédentes, l'ACDI avait affecté 1,32 milliard de dollars à des programmes dans les domaines de l'environnement et du développement s'inscrivant directement dans l'optique d'Action 21.

Exemple de cet engagement du Canada : la décision d'élargir le mandat du CRDI, organisme dorénavant appelé à jouer un rôle directeur dans la mise en oeuvre d'Action 21, un accent particulier étant mis sur le développement durable et équitable. Le budget annuel du CRDI, qui s'établit à 115 millions de dollars, est maintenant axé sur les six grands thèmes d'Action 21 : l'intégration des politiques environnementale, sociale et économique; la technologie et l'environnement; les systèmes alimentaires soumis à des pressions; l'information et la communication; la santé et l'environnement; la biodiversité.

Les organisations multilatérales d'aide au développement et les mécanismes de financement

Le Canada souscrit intégralement à la réforme des organisations internationales et de la programmation de l'aide au développement de façon à ce qu'elles intègrent les principes du développement durable. Dans ce but, il attache une importance considérable à la coordination entre donateurs et il participe activement aux groupes consultatifs pour faire en sorte que la communauté des donateurs puisse contribuer de la manière la plus efficace possible au développement durable.

Le Canada a demandé instamment aux organisations internationales de mieux traduire la problématique du développement durable dans leur activité. Nous avons pressé le Fonds monétaire international (FMI) de tenir compte des considérations environnementales dans la conception de ses programmes macro-économiques. Nous avons profité des négociations sur la reconstitution des ressources ainsi que des assemblées annuelles des banques régionales de développement et de la Banque mondiale pour chercher à convaincre ces institutions de mieux intégrer les facteurs écologiques et sociaux dans leurs analyses et dans leur activité.

L'Association internationale de développement (AID), qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, fournit des fonds à des conditions très libérales aux pays les plus démunis du monde. Le Canada participe activement à l'AID et il s'est engagé à lui verser une contribution de 829 millions de dollars au cours des négociations sur la reconstitution de ses ressources, lesquelles ont abouti au début de 1993 («AID 10»). Ce montant représente une quote-part de 4 p. 100, ce qui place le Canada au septième rang des bailleurs de fonds de l'AID. Au cours de ces négociations, le Canada a vigoureusement plaidé en faveur de l'intégration du développement durable dans l'ensemble du portefeuille de projets et de programmes de l'AID. Notre pays considère que les principaux objectifs de cet organisme — réduction de la pauvreté, ajustement économique et durabilité sur le plan écologique — revêtent une importance cruciale pour le succès d'Action 21.

Action 21 propose un certain nombre d'approches novatrices destinées à générer des ressources financières supplémentaires. Le Canada donne actuellement suite à quelques-unes d'entre elles. Lors de la CNUED, le gouvernement fédéral a annoncé une initiative destinée à convertir un montant maximal de 145 millions de dollars de créances au titre de l'APD bilatérale, qui lui sont dues par des pays d'Amérique latine; l'initiative prévoit que ces dettes seront converties en devises nationales et que les ressources ainsi dégagées serviront à financer des projets dans les domaines de l'environnement et du développement durable. L'ACDI, organisme chargé de mettre en oeuvre cette initiative, a négocié et signé des accords de conversion de la dette avec Le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et la Colombie; ces accords portent sur la conversion de créances d'APD à recouvrer d'un montant approximatif de 80 millions de dollars. Dans ces pays, les recettes en devises nationales provenant de la conversion sont déposées dans un compte bancaire à des fins de financement de projets locaux. Dans certains cas, la responsabilité de la programmation est confiée à une ONG du pays, par exemple, ECO FONDO en Colombie.

L'allègement de la dette peut être un moyen important de dégager des fonds aux fins du développement durable. Cette démarche nécessite toutefois une approche coordonnée de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de garantir que ces mesures contribuent à un développement soutenu à long terme. Le Canada a réclamé avec vigueur ce type de coordination lors du Sommet de 1993 du G-7, à Tokyo, et il a participé activement à des négociations récentes, parrainées par la Banque mondiale, sur l'annulation des arriérés dus par le Viet-Nam et par Haïti.

PARTIE II, SECTION IV

TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Mise au point de technologies environnementales au Canada

L'industrie canadienne de l'environnement est constituée de quelque 4 000 sociétés employant plus de 82 000 personnes et ses recettes annuelles s'élèvent à environ 10 milliards de dollars. Un certain nombre de ces sociétés se sont réunies sous le nom d'Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE).

Les gouvernements soutiennent la recherche-développement de cette industrie en accordant des incitations fiscales et des subventions directes ainsi qu'en finançant la recherche dans les établissements du pays. Cet appui a aidé les Canadiens à acquérir une compétence technique considérable dans divers domaines : traitement des eaux usées industrielles et municipales, décontamination d'emplacements, contrôle des émissions dans l'atmosphère, gestion des déchets solides, sécurité et santé dans les usines, et télédétection à des fins de gestion des terres, de l'agriculture, des forêts et des pêcheries. L'attention se porte tout particulièrement sur l'application de technologies respectueuses de l'environnement, qui sont propres à améliorer l'efficacité des secteurs traditionnels de la transformation des ressources et de la fabrication, ainsi que les résultats obtenus sur le plan de l'environnement.

Les gouvernements appuient par divers moyens—accords avec d'autres pays, coentreprises et transferts de technologies—les efforts que déploient les industries et les chercheurs pour répondre aux besoins internationaux. Le gouvernement fédéral a

concentré sa coopération technologique, et le développement des capacités dans certains domaines techniques où son expertise est reconnue, au profit de pays donnés comme le Mexique, la Malaysia et la Chine.

Autre domaine d'intérêt croissant au niveau international et que le Canada appuie : la préservation des connaissances traditionnelles des peuples autochtones dans le domaine écologique. Cet aspect est en train de devenir une composante importante de la gestion des ressources naturelles. Les communautés autochtones canadiennes mettent au point les méthodes et les technologies permettant de recueillir et de présenter cette information dans des structures de cogestion. Le Canada prône la reconnaissance de ces connaissances traditionnelles dans le cadre de la SPEA.

Activités nationales clés à l'appui d'Action 21

Les programmes financés par le gouvernement fédéral ont les mêmes caractéristiques que beaucoup de programmes provinciaux. Mentionnons à titre d'exemples : le Programme d'innovation environnementale qui soutient des projets innovateurs sur les plans des procédés de fabrication et des technologies visant à parer aux menaces qui pourraient surgir au niveau de l'écologie; le Programme de commercialisation de technologies environnementales, un Fonds de 80 millions de dollars pour faire la démonstration et la commercialisation de nouvelles technologies; et le Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie destiné à encourager la mise en oeuvre de technologies nouvelles de récupération de l'énergie et de réduction de la pollution.

En juin 1993, le gouvernement fédéral, en coopération avec l'ACIE, des établissements de recherche, les services publics et des investisseurs en capital de risque, a créé trois centres nationaux d'avancement de la technologie de l'environnement dans le cadre du Plan vert (à Sherbrooke [Québec]; à Toronto [Ontario]; et un troisième dont l'emplacement n'est pas encore déterminé). Ces centres ont pour mission de mettre leurs compétences techniques, administratives et financières à la disposition des petites et moyennes entreprises qui mettent au point et commercialisent des technologies environnementales et de fournir le capital de risque privé dont elles ont grand besoin. Ils leur offriront également des possibilités d'accès aux marchés internationaux.

Le développement des capacités nationales exige également des programmes de formation. Les universités délivrant des diplômes ont souvent conclu des partenariats avec l'industrie par l'intermédiaire du Réseau canadien des centres d'excellence. Citons les importants programmes offerts par l'Université McMaster (Hamilton [Ontario]), spécialisés en génie de l'environnement, par l'École Polytechnique (Montréal [Québec]), spécialisés en eau potable, et par l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver).

spécialisés en traitement des eaux usées provenant de l'industrie forestière. Les collèges canadiens de technologie délivrent des diplômes et des certificats en plus d'offrir des programmes de perfectionnement professionnel dans toutes les branches des sciences environnementales appliquées et de la technologie industrielle.

Lancée en 1992, l'Initiative canadienne de formation environnementale (ICFE) vise à assurer la formation des gestionnaires dans les stratégies de lutte et de prévention antipollution, l'exploitation des stations d'épuration et les applications des technologies environnementales. Les programmes de formation sont destinés à des personnes travaillant au Canada, mais aussi à des pays en développement dans le cadre de transferts de technologies. Parmi les autres établissements de premier plan offrant des programmes de formation sans délivrance de diplômes, citons le Centre technique des eaux usées (Burlington [Ontario]) et les centres nationaux d'avancement de la technologie de l'environnement déjà mentionnés.

Activités internationales clés à l'appui d'Action 21

Le transfert de technologies à d'autres pays se fait par diverses voies. Ainsi, le transfert de technologies fait partie intégrante de la programmation de l'ACDI. La plupart des projets de développement gérés par l'Agence comportent des programmes de formation conçus pour aider les clients à utiliser tout le potentiel offert par ces projets. Les programmes les aident en outre à se servir de façon innovatrice des technologies et de la formation pour s'attaquer à d'autres problèmes.

Citons en particulier le programme «Project Support for Environmental Technology Cooperation» [Appui aux projets de coopération en matière de technologie environnementale], d'une valeur de 5 millions de dollars, annoncé à la CNUED. Destiné à aider les pays en développement à mettre eux-mêmes au point des techniques adaptées à leurs besoins, ce programme se concrétisera grâce à une coopération à long terme entre ces pays et les producteurs canadiens de technologies environnementales. Sept projets de ce genre ont à ce jour été financés.

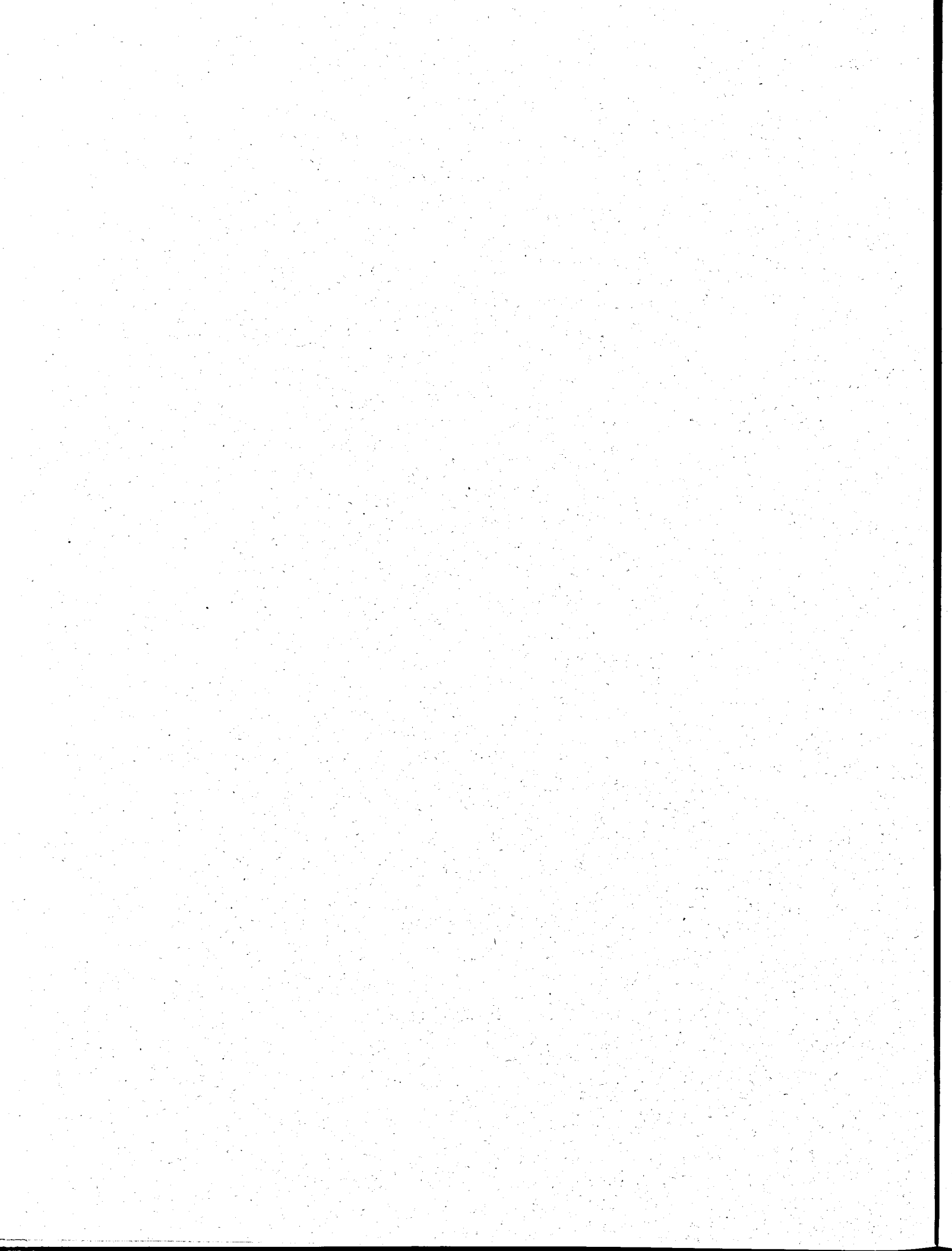
Vancouver accueille la Conférence biennale GLOBE, qui est la plus grande exposition mondiale de biens et de services en matière d'environnement et qui, en 1992, avait attiré plus de 12 000 visiteurs venant de 74 pays. Comme en 1992, on y exposera, en mars prochain, les plus récentes technologies environnementales. Cette manifestation sera l'occasion de tisser des liens entre le Canada et les partenaires internationaux dans le domaine de la recherche et du commerce.

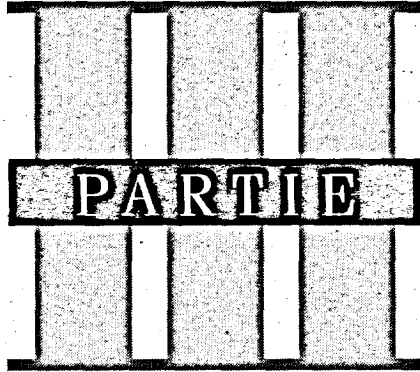
Étant donné la provenance extrêmement diverse des renseignements sur les débouchés en matière de transferts de technologies, on s'efforce actuellement de créer un Bureau canadien d'échange d'information sur les technologies environnementales, dont les

activités viendraient compléter celles du Centre d'information international sur les procédés de production les moins polluants, mis en oeuvre par le PNUE. Ce centre fournirait de l'information sur les mécanismes de financement, sur les séminaires, les conférences et les programmes de formation en technologie ainsi que sur certains biens et services environnementaux. Plusieurs organisations, dont le CRDI, étudient actuellement la possibilité de créer différentes versions de «centres d'information sur les technologies» pour faciliter la coopération technologique, le développement des capacités et la création de coentreprises entre les régions ou les gouvernements.

Depuis la signature, en 1990, d'un Accord de coopération dans le domaine de l'environnement avec le Mexique, l'aide canadienne à ce pays s'est accentuée, englobant les transferts de technologies. L'appui offert à ce chapitre a donné lieu à l'octroi, au cours de l'exercice 1992-1993, d'une subvention d'un million de dollars du Fonds établi en vertu du Programme de partenariats internationaux créé dans le cadre du Plan vert, une subvention d'un même montant ayant été accordée pour l'exercice suivant. Des représentants des deux pays oeuvrent actuellement en étroite collaboration afin de mettre sur pied des projets dans divers domaines : techniques d'épuration des eaux, contrôle de la pollution atmosphérique et mise en application des règles environnementales.

Le transfert de technologies respectueuses de l'environnement joue un rôle décisif dans certains projets canadiens et multilatéraux entrepris dans d'autres pays. Ainsi, le CRDI finance actuellement la mise au point d'un grand réseau sud-américain axé sur les problèmes de distribution d'eau potable et de gestion des déchets solides dans 14 agglomérations urbaines de sept pays différents. En Asie par ailleurs, il met actuellement en oeuvre une initiative unique en son genre, qui vise à recueillir l'humidité du brouillard à des fins d'irrigation. En outre, une technologie canadienne a été appliquée dans un programme lancé en Argentine par la Banque mondiale pour le traitement de l'eau et l'épuration des eaux usées.





QUESTIONS SECTORIELLES

PARTIE III, SECTION I

PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Soins de santé au Canada

Grâce au régime général d'assurance-maladie financé par l'État et répondant à tous les besoins médicaux, les normes de santé et de soins de santé des Canadiens se situent à un niveau élevé. Le régime est administré par les gouvernements des provinces et des territoires, qui ont compétence en matière de soins de santé en vertu de la Constitution, et fait l'objet de contributions du gouvernement fédéral.

Les autorités sanitaires provinciales et municipales gèrent également les soins de santé primaires dans leur région. Certaines de leurs activités ont des rapports avec l'environnement, telles que la fourniture d'une eau potable et l'épuration des eaux usées, la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles et l'éducation sanitaire. Preuve de l'efficacité du système, les maladies infectieuses n'ont été responsables que de 1,3 p. 100 des décès en 1991 et le taux de mortalité infantile est actuellement d'environ sept pour mille.

Promotion de la santé et facteurs environnementaux

Depuis le début des années 1980, les gouvernements se sont considérablement attachés à promouvoir la santé. Citons, à titre d'exemples, les efforts déployés pour réduire l'usage du tabac et prévenir la progression du sida. Comme on se soucie de plus en plus de l'environnement, les gouvernements, les professionnels de la santé et les ONG ont commencé à étudier les rapports qui existent entre celui-ci et la santé.

Pour sa Conférence annuelle de 1992, l'Association canadienne de santé publique a pris pour thème «Notre environnement et notre santé : Une question de survie» et pour celle de 1993 «Soutenons nos communautés : Notre santé à l'avenir». Beaucoup d'autres organisations ont des activités analogues. Certains ministères provinciaux de la Santé ont mis au point des centres de coordination ayant pour mission de traiter expressément de la santé et de l'environnement et de contrôler les risques environnementaux.

Nombre d'ONG et de groupes de professionnels de la santé ont fait preuve d'un grand intérêt pour la question.

En ce qui concerne les femmes, surtout dans leur rôle de travailleuses et de mères, on s'inquiète des risques que représente l'environnement pour la santé. Ainsi, le ministère de la Santé du gouvernement fédéral a participé à quatre études sur la question. L'une d'entre elles porte sur la santé des femmes et des enfants d'agriculteurs. Les autres études ont abordé les relations existant entre l'exposition à des polluants tels que les pesticides et les anomalies de la procréation (p. ex., les fausses couches et les malformations congénitales); l'impact des zones géographiques à haut risque (p. ex., les dépotoirs de produits toxiques) sur l'état de santé des nouveau-nés; on a également fait des recherches sur l'effet de certains risques environnementaux sur la fécondité de la femme.

On se préoccupe aussi de plus en plus des besoins sanitaires des peuples autochtones. Ces derniers, de concert avec leurs organisations, les gouvernements et d'autres groupes tels que le Centre de nutrition et de protection de l'environnement des Autochtones, créé par l'Université McGill (Montréal [Québec]), sont en train de mettre sur pied des programmes. Certains problèmes de santé proviennent du changement de mode de vie. D'autres sont nettement liés à l'environnement. De nombreuses communautés autochtones ont vu leur santé se détériorer à cause des polluants industriels qui sont venus contaminer ou détruire leurs sources de nourriture traditionnelles telles que les zones de pêche.

Parmi les tentatives visant à comprendre et à traiter ce problème, citons, à titre d'exemple, le projet EAGLE, qui porte sur les questions de santé et d'environnement préoccupant les communautés autochtones de la région des Grands Lacs. Plus au Nord, l'environnement arctique subit souvent les effets de lointaines sources de pollution. La SPEA vise à traiter les questions environnementales les plus urgentes dans une région peuplée en majorité d'Autochtones. Un des principaux objectifs de la stratégie consiste à encourager le développement durable en partenariat avec des organisations autochtones du Nord et avec des gouvernements.

Le Réseau des communautés en santé est un autre exemple d'approche intégrée des questions de santé. Il a pour but d'étendre les limites assignées à la promotion de la santé en y ajoutant des considérations écologiques et économiques.

Plan d'action pour la santé et l'environnement

Depuis le début de 1991, le Plan d'action pour la santé et l'environnement, composante santé du Plan vert, a donné lieu à plusieurs initiatives dans quatre grands domaines : réglementation et contrôle, groupes à risque, facilitation de l'action individuelle et communautaire et activités internationales.

Dans le domaine de la réglementation et du contrôle, le ministère de la Santé du gouvernement fédéral établit actuellement une nouvelle loi tout en renforçant la réglementation en vigueur en vue de réduire les risques pour la santé provenant de l'air, de l'eau, du sol et de la nourriture. Dans ces programmes, on cherche à établir le lien entre les polluants et la santé, notamment en ce qui concerne les effets des polluants atmosphériques sur la respiration.

Comme il a été dit ci-dessus, figurent parmi les groupes à risque les peuples autochtones et les résidents du Nord canadien, qui sont parfois tributaires de leur milieu naturel pour se nourrir et qui courent des risques si leurs sources de nourriture sont polluées. Les nourrissons et les enfants constituent également un groupe à risque parce qu'ils sont particulièrement sensibles à de fortes concentrations de substances polluantes.

Le Plan d'action aide les habitants à prendre conscience de l'influence qu'ils peuvent exercer sur leur santé, tout en protégeant leur environnement et en en jouissant. Ces initiatives de «sensibilisation» visent à vulgariser l'information d'ordre scientifique et aident la collectivité à assurer la salubrité de son environnement.

Liens internationaux

Le Canada participe activement aux programmes de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé. Étant donné que la santé influe sur d'autres facteurs sur les plans social, économique et environnemental, et vice versa, les programmes de santé de l'ACDI sont souvent intégrés à l'action menée dans d'autres secteurs pertinents. En Bolivie, par exemple, un projet sanitaire en milieu rural est intégré à un projet d'adduction d'eau et, en Afrique australe, les problèmes du sida sont traités dans le cadre d'un projet de développement communautaire.

De son côté, le CRDI a lancé plusieurs projets axés sur la santé et l'environnement, notamment : la recherche sur les risques en matière d'environnement et de santé liés à l'énergie (Afrique du Sud); les facteurs culturels relatifs à la grossesse et l'utilisation des facteurs liés à la santé; la santé, l'environnement et le développement dans la région du Pacifique; les répercussions socio-économiques du choléra.

PARTIE III, SECTION II

PROMOTION DU

DÉVELOPPEMENT

DURABLE SUR LE PLAN DES

ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Logement et établissements humains au Canada

Pour le Canada, le développement durable sur le plan des établissements humains suppose non seulement d'atteindre des objectifs économiques tout en préservant les systèmes écologiques, mais aussi de prendre en compte l'importance de divers facteurs de nature sociale, tels que l'accès au logement à des prix abordables, le sens de l'équité au niveau de la collectivité, et les capacités d'adaptation aux changements d'ordre démographique et autres. Au Canada, non seulement s'efforce-t-on de construire des logements selon des normes plus conformes à la préservation de l'environnement, mais les collectivités elles-mêmes cherchent des moyens de planifier et de mener leurs opérations afin d'en minimiser les répercussions sur l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent et appliquent des politiques globales d'utilisation des terres et de construction dans les zones qu'ils contrôlent, et le secteur privé crée des logements en respectant les lois et règlements en vigueur. Les administrations municipales sont généralement chargées d'appliquer les codes du bâtiment, de réglementer l'utilisation des sols sur leur territoire et de mettre en place les infrastructures nécessaires telles que la voirie, les canalisations d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées, souvent avec l'aide d'instances supérieures. Le gouvernement fédéral participe à la mise sur pied, au financement et à l'exploitation de programmes nationaux de construction de logements aussi bien sociaux qu'aux prix du marché privé. Ces programmes sont souvent mis en oeuvre en coopération avec d'autres gouvernements ainsi qu'avec des organisations à but non lucratif. Les secteurs

**CANADA WATER
BOOK ON
FLOODING**

*[LE LIVRE DU
CANADA SUR LES
INONDATIONS]*

*Action 21 fait valoir
la planification et
la gestion des
établissements
humains dans les
zones vulnérables
aux catastrophes
naturelles. Ainsi,
le Canada Water
Book on Flooding
[Le livre du Canada
sur les inondations]
décrit les mesures
prises par les
Canadiens afin
de prévenir les
inondations et
de s'y préparer,
notamment :*

*• la création
du Programme
(relevant du
gouvernement
fédéral, des
provinces et des
territoires) de
réduction des
dommages causés
par les inondations,
qui vise à éviter les
dommages aux
biens et aux
personnes;*

de la construction de logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation jouent également un rôle vital au Canada dans l'élaboration et la gestion des programmes d'aide au logement.

Plus de 90 p. 100 des 10,1 millions de ménages canadiens ont déclaré que leur logement n'avait besoin d'aucune réparation majeure en 1992. Près de 90 p. 100 des ménages peuvent se procurer un logement spacieux et bien équipé en y consacrant 30 p. 100 de leur revenu ou moins.

La population urbaine du Canada est desservie par une importante infrastructure d'approvisionnement en eau et d'égouts. En 1992, 91 p. 100 des 23,4 millions de personnes résidant dans des municipalités de plus de 1 000 habitants disposaient d'eau courante, 88 p. 100, d'égouts municipaux, et 75 p. 100, de services d'épuration des eaux. Quant à la population rurale et aux résidents de municipalités où manquent de telles infrastructures, ils disposent pour l'eau courante et les systèmes d'égouts, d'installations autonomes tels des puits et des fosses septiques munies d'un champ d'épuration.

Les questions relatives au logement et aux établissements humains sont parmi celles que les Canadiens traitent en recourant au partenariat. Pour réussir à offrir des logements convenables à des prix abordables, il faut que les gouvernements, le secteur privé, les organisations à but non lucratif, les collectivités et les particuliers unissent leurs efforts. Prendre part à la mise en oeuvre de programmes à l'échelle locale revêt à cet égard une importance cruciale.

Progrès réalisés au Canada au chapitre du développement durable du logement et des établissements humains

Deux idées maîtresses sous-tendent la politique canadienne du logement. La première est fondée sur la conviction que le secteur privé est le mieux placé pour répondre aux besoins de la plupart des citoyens dans ce domaine. Il existe tout un réseau de programmes permettant d'accroître l'efficacité du marché de l'habitation. Ils peuvent porter, d'une part, sur les garanties d'emprunt et les assurances hypothécaires visant à faciliter le financement et la diffusion des résultats de la recherche et de renseignements sur le marché et, d'autre part, sur les technologies de la construction qui renforcent la capacité du secteur privé d'offrir des logements de qualité à des prix abordables. Citons en outre le Centre canadien du partenariat public-privé dans l'habitation, qui, par des moyens de coopération innovateurs, cherche à produire des logements pour les familles à revenus faibles ou moyens.

Selon la deuxième idée maîtresse, il convient d'aider les ménages incapables de se payer un logement spacieux et bien équipé ou d'en trouver un sur le marché. Entre autres initiatives, on offre aux familles et aux personnes âgées des logements sociaux

aux loyers subventionnés et on finance des groupes et des organisations à but non lucratif qui fournissent des logements aux groupes démunis. Mentionnons en outre les subventions et les prêts à faible taux d'intérêt permettant aux propriétaires à faibles revenus de faire des réparations, les suppléments au loyer pour les locataires, également à faibles revenus, du marché privé et, enfin, les crédits d'impôt destinés à réduire les coûts de logement, souvent au profit des personnes âgées.

Se souciant de plus en plus du développement durable, les gouvernements, les institutions ainsi que d'autres groupes ont accru considérablement leurs recherches et resserré leur coopération dans les domaines du logement et de l'utilisation des terres. Pour mener et coordonner les efforts que déploie notre pays en ce qui a trait aux établissements humains, divers organismes et comités nationaux, régionaux et locaux ont été créés, notamment le Comité national de recherche sur l'habitation, le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales, le Comité de recherches techniques de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH), sans oublier les réunions que tiennent les ministres représentant le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

La promotion de collectivités et de cadres de vie viables est un aspect de plus en plus important de la politique du logement et des établissements humains. Des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts.

(a) Utilisation de l'énergie et des ressources

En raison du climat canadien, il est important d'améliorer le rendement énergétique des logements. Ainsi, l'Institut de recherche en construction du Conseil national de recherches a récemment transféré au secteur privé une technologie de refroidissement des fondations par thermopompe pour climats froids. Cette technologie devrait révolutionner la construction des fondations en faisant économiser tous les ans des millions de dollars aux autorités locales. Le ministère fédéral des Ressources naturelles et l'ACCH ont mis au point et lancé un programme de maisons à haut rendement énergétique appelé R-2000. Ce programme fixe les normes fonctionnelles à atteindre pour la conception, la construction et l'équipement de logements très performants sur le plan des économies d'énergie, du confort et du contrôle.

Dans de nombreux domaines liés à l'énergie, des recherches intensives ont été menées ces dernières années. On a par exemple cherché des moyens de relever le rendement énergétique grâce à l'amélioration des procédés de construction et à l'utilisation de systèmes solaires passifs. Dans un autre cas, on a cherché à exploiter l'énergie ambiante grâce à de nouvelles technologies telles que les thermopompes puisant l'énergie dans le sol. On s'est en outre efforcé de réduire la consommation d'eau dans

• le recensement des zones à risques et des mesures cherchant à décourager le développement dans les plaines inondables, afin de réduire les coûts sociaux et économiques;

• la création de centres de prévision des inondations, intégrés aux organisations responsables des mesures d'urgence;

• la sensibilisation du public au phénomène des plaines inondables.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, et leurs organismes respectifs, ainsi que des organismes américains. Des récits d'inondations relatés par des particuliers ajoutent une dimension humaine à cette information scientifique.

les foyers et d'améliorer leur environnement interne en restreignant les émissions de certaines substances et celles des produits combustibles que dégagent les appareils de chauffage. Enfin, on s'est attaqué aux problèmes que posent la moisissure et l'humidité.

Parmi d'autres questions de grande priorité, citons la réduction du volume des déchets provenant de la construction résidentielle et l'augmentation de la teneur des matériaux de construction en produits recyclés. Deux programmes de ce genre ont été menés à bien à Edmonton (Alberta) et à Toronto (Ontario). De même, en Saskatchewan, un groupe consultatif sur la «construction et le développement» qui rend compte de ses travaux à la table ronde provinciale sur l'environnement et l'économie a publié un rapport sur le développement durable dans l'industrie de la construction.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est l'organisme du gouvernement fédéral chargé du logement. En lançant récemment son initiative appelée «Maison saine», elle a cherché à traiter globalement des questions posées par la collectivité, le logement et la qualité de l'air intérieur. Dans le cadre de cette initiative, elle a lancé un concours invitant les participants à proposer des conceptions nouvelles et intégrées pour une vaste gamme de critères, dont la santé et la sécurité des occupants, le rendement énergétique, l'efficacité dans l'utilisation des ressources, une action responsable sur le plan environnemental et l'offre de logements à un coût abordable. Les deux modèles gagnants sont en cours de construction à Toronto et à Vancouver.

(b) Promotion d'un aménagement durable du territoire

On s'aperçoit de plus en plus qu'il faut traiter tout logement et établissement humain durable comme un système global aux nombreuses composantes, ce qui entraîne des changements dans l'utilisation des sols. On a mis au point de nouveaux modèles de collectivités qui permettent une planification plus soucieuse de l'environnement, en construisant notamment des logements de formes et de types divers qui sont plus économes en superficie et qui incitent à recourir aux transports publics, à la marche et à la bicyclette comme solutions de rechange à l'automobile.

Reconnaissant les lacunes des tendances actuelles du développement résidentiel, on favorise aujourd'hui, aux niveaux de la planification et du design, la souplesse et l'invention grâce au programme national «Prix abordables et choix d'aujourd'hui» conçu pour encourager l'innovation dans un cadre réglementaire.

Les politiques gouvernementales commencent à insister sur la nécessité d'utiliser les sols plus intensivement et d'offrir divers types de logements. En aménageant des logements et des appartements d'insertion bien conçus dans des maisons existantes, on arrive à doubler la densité d'une collectivité et à mieux exploiter les ressources communautaires. Les ressources étant limitées, on s'efforce actuellement d'intégrer plus efficacement le logement et les services de soutien communautaires tels que les équipements collectifs et les réseaux de transport. Ainsi, dans sa Déclaration de

principe ayant trait à la planification de l'utilisation du sol à des fins résidentielles, le gouvernement de l'Ontario encourage les municipalités à offrir la possibilité d'utiliser les zones résidentielles plus intensivement et il demande que 25 p. 100 des nouveaux ensembles d'habitation soient d'un prix abordable. Il met également au point plusieurs autres initiatives visant à créer des communautés plus compactes. À Montréal, un groupe de travail a été chargé d'examiner la question du développement durable des zones urbaines et de l'amélioration des services municipaux dans la région.

La meilleure utilisation des sols s'applique également aux zones rurales. La nouvelle Commission du Nouveau-Brunswick sur l'usage des terres et l'environnement rural a recommandé d'adopter des politiques favorisant la compatibilité du développement rural, de la protection de l'environnement et de la préservation des terres agricoles de qualité. Le programme relatif aux zones rurales et aux petites villes de l'Université Mount Allison termine un projet-pilote destiné à aider plusieurs communautés à trouver des moyens pratiques et à établir de la documentation axés sur la planification stratégique, l'entraide, le leadership collectif et le développement durable.

Bien que certains indicateurs aient déjà été fixés, notamment pour ce qui est de la qualité de vie communautaire, on a encore grand besoin de nouveaux instruments pour mesurer la progression vers une qualité de vie dans un contexte de développement durable. Il est donc évident qu'il faut se fixer des objectifs et mettre en place des indicateurs appropriés pour suivre les progrès accomplis.

(c) Planification et préparation en cas de catastrophes

En septembre 1993, le Canada a créé un Comité national pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), proclamée par les Nations Unies, qui entreprendra d'améliorer l'aménagement du territoire, la gestion des risques, les normes de construction, l'éducation du public, les mises en garde et autres moyens d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le Comité a diffusé la publication récente intitulée *Canada Water Book on Flooding* [Le livre du Canada sur les inondations] aux comités nationaux et les points centraux pour la DIPCN. Cet ouvrage expose les liens étroits qui existent entre l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et le caractère durable du développement économique et social. Étant donné l'intérêt accru que suscitent les séismes, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis au point son propre programme de sécurité en cas de séisme.

(d) Autres activités

Le CCME et la FCM collaborent actuellement à la rédaction d'un «document d'orientation sur la CNUED», qui aidera les municipalités canadiennes à se familiariser avec les conclusions de la Conférence de Rio et avec les mesures qu'elles doivent prendre pour y donner suite.

Liens internationaux

L'ACDI finance actuellement de nombreux projets visant directement à améliorer le cadre de vie des pauvres à l'étranger. À titre d'exemple, citons le soutien qu'elle accorde par l'intermédiaire de son Programme des centres d'excellence au Centre des établissements humains de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver) et au programme «Villes et Développement» du Groupe inter-universitaire de Montréal. Dans les deux cas, il s'agit d'une recherche sur les établissements humains de pays en développement. Conjointement avec la FCM, l'ACDI finance le projet «Afrique 2000 : la réponse des municipalités», qui établit des liens entre certaines autorités municipales canadiennes et africaines, et vise à faciliter à ces dernières le traitement des problèmes croissants de la gestion urbaine. L'ACDI soutient également Rooftops Canada, qui collabore avec d'autres ONG de l'hémisphère Sud au développement durable des établissements humains.

Le CRDI a aidé les chercheurs des pays en développement à trouver des solutions locales et durables aux problèmes de développement. Ainsi, le CRDI, la SCHL et le ministère fédéral de l'Environnement ont financé un Programme de collectivités modèles dans le cadre d'Action 21, organisé par le Conseil international pour les initiatives écologiques communales. Ce projet permettra aux autorités de 21 municipalités de par le monde de traiter plus facilement les problèmes environnementaux. La région d'Hamilton-Wentworth (Ontario) est la première des deux seules municipalités nord-américaines à avoir été sélectionnées. Son Groupe de travail sur le développement durable a mis au point des principes directeurs ainsi que des stratégies et des mesures détaillées qui permettront de créer une région viable.

Depuis la CNUED, les municipalités canadiennes ont poursuivi leur action de coopération internationale. En 1993, le Canada a accueilli deux conférences internationales d'organisations municipales. L'Union internationale des villes et pouvoirs locaux s'est réunie en juin à Toronto sur le thème «Renforcer nos communautés». En septembre, la Communauté urbaine de Montréal a assuré la coordination de Métropolis 93, congrès de l'Association mondiale des grandes métropoles. Le congrès avait pour thème «Le citoyen et le développement durable». Les deux conférences ont assuré avec succès le suivi du programme d'action mondial en matière de développement durable à l'échelle locale.

PARTIE III, SECTION III

MAINTIEN DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITÉ

Introduction

Les partenariats sont désormais un élément fondamental de l'action à mener dans le secteur de l'eau douce au Canada. À ce chapitre, il convient de citer les travaux accomplis par le CCME pour mettre au point une stratégie de l'eau. Il s'agit notamment d'initiatives pour la préservation de l'eau, de principes directeurs concernant la qualité de l'eau et de la mise au point d'un plan de travail sur la santé de l'écosystème aquatique.

On peut citer également les nombreux efforts déployés par les grands groupes dans ce domaine. Ainsi, des ONG ont récemment tenu un *Water Caucus* national sur les problèmes de l'eau sous les auspices du Réseau canadien de l'environnement (RCE). Cette réunion avait pour objectif d'aider les nombreuses organisations de protection de l'environnement oeuvrant dans ce domaine aux échelons municipal et régional à partager l'information, à élaborer des stratégies communes et à conseiller les gouvernements. Parmi les centres d'intérêt primordiaux de la réunion, citons les détournements de cours d'eau et les exportations d'eau, la réduction des déversements de produits toxiques, la qualité et la quantité des eaux souterraines, la santé de l'écosystème aquatique et la qualité de l'eau potable.

Plusieurs ONG canadiennes ont constitué ensemble le Secrétariat international de l'eau, ONG internationale dont le siège se trouve à Montréal. Son but est de renforcer la coopération entre les ONG de tous les pays qui participent à des projets d'amélioration de l'eau potable et de la situation sanitaire au bénéfice des populations de l'hémisphère Sud.

Développement et gestion intégrés des ressources en eau

Comme les efforts déployés par le Canada pour assurer le développement économique s'inscrivent dans l'optique du développement durable, les gouvernements adoptent de plus en plus des approches fondées sur les «écosystèmes» pour analyser les questions environnementales et concilier des demandes concurrentes. Cette situation a des répercussions sur la gestion de l'eau.

Dans sa nouvelle loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement, le gouvernement de l'Alberta a choisi une approche intégrée pour la protection de l'air, des terres et de l'eau. Son texte législatif a d'ailleurs pour principe directeur le développement durable. Il a aussi entrepris une importante révision de sa politique et de sa législation en matière d'eau, qui le conduira à aborder les droits d'utilisation de l'eau, la protection du milieu aquatique et la conservation de cette ressource.

Les gouvernements et les grands groupes ont collaboré à une série de plans intégrés de gestion environnementale et d'évaluation concernant quelques-uns des importants bassins fluviaux canadiens et les Grands Lacs. Par exemple, le projet d'accord-cadre sur les eaux transfrontières du bassin du Mackenzie prévoit des principes communs pour la gestion coopérative de cet écosystème aquatique, dont des processus associant les peuples autochtones de la région.

Les initiatives de ce genre allient les efforts des gouvernements aux besoins et aux buts de développement des collectivités locales et régionales. Elles portent sur la prévention de la pollution, la dépollution, la protection et l'amélioration de l'habitat aquatique sous l'angle des écosystèmes. Parmi les objectifs polyvalents, les espèces ayant un intérêt commercial et écologique telles que le saumon et les oiseaux migrateurs sont une cible importante des mesures de protection et d'amélioration.

En 1991, le gouvernement du Québec a lancé le Projet intégré de gestion des ressources, une nouvelle façon de gérer les ressources renouvelables, notamment l'eau douce ainsi que les forêts, la faune et la flore sauvages.

Évaluation des ressources en eau

Pour obtenir la base de connaissances nécessaire à l'évaluation et à la protection des ressources en eaux souterraines, le Canada a lancé un nouveau programme d'hydrogéologie. En premier lieu, les chercheurs ont pour tâche d'étudier les grandes nappes aquifères de la région métropolitaine de Toronto et de celle de Vancouver, qui sont des zones à risque en raison de la croissance de leur population.

Le Canada a lancé une initiative en coopération avec d'autres gouvernements, le secteur privé et des universités pour contribuer à l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau, entreprise dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat. L'un des buts essentiels de cette expérience est d'améliorer l'aptitude à

établir des modèles de pluviosité et d'évaporation à l'échelle mondiale et à évaluer la sensibilité du cycle hydrologique et des ressources en eau aux changements climatiques.

Préservation des ressources en eau, de leur qualité et des écosystèmes aquatiques

La plupart des instances dirigeantes ont renforcé et étendu leurs lois et règlements à la protection des voies navigables et des écosystèmes aquatiques.

Les règlements d'application des lois fédérales et provinciales ont été révisés afin de resserrer les limites fixées aux usines de pâtes et papiers pour le déversement de leurs effluents. Les infractions à la loi fédérale, telles que les déversements illégaux ou l'endommagement de l'habitat du poisson, sont maintenant frappées d'amendes et autres sanctions beaucoup plus lourdes.

Le gouvernement du Québec a adopté des règlements en matière de traitement des déchets industriels dans le contexte d'un programme de réduction à grande échelle de ce type de déchets. Il a également largement modifié sa législation sur les évaluations environnementales.

Le gouvernement du Manitoba a adopté une loi sur les mines et minéraux, qui régit les moyens de remédier aux effets de l'industrie minière sur les ressources en eau.

Dans le cadre d'un nouveau Plan d'action sur l'habitat du poisson, des gouvernements, des groupes représentant les peuples autochtones, l'industrie et des ONG participant à la gestion des pêcheries ont lancé un programme visant à rationaliser le partage des responsabilités de la gestion et à présenter des techniques et des politiques pour la gestion de l'habitat local du poisson. Le programme traitera des partenariats à mettre sur pied, de l'état des ressources et de leur contrôle, des analyses environnementales, des règlements et des principes directeurs, ainsi que de la planification et de l'évaluation.

Approvisionnement en eau potable et salubrité

Profitant des progrès scientifiques, les gouvernements réagissent aux préoccupations du public concernant la qualité de l'eau. Ainsi, celui du Nouveau-Brunswick a renforcé ses règlements concernant le service d'eau public du point de vue de divers paramètres microbiologiques, organiques et inorganiques. Le Programme fédéral de la qualité de l'eau potable pour les Autochtones constitue un moyen d'action commun des gouvernements et des Autochtones pour accroître le contrôle des systèmes d'épuration de l'eau, former des techniciens en la matière et donner aux communautés autochtones des évaluations et des conseils pour concevoir et exploiter ces systèmes.

Eau et développement durable des agglomérations urbaines

Les gouvernements prennent actuellement de multiples mesures en ce qui a trait à l'importance de l'eau pour le développement durable des agglomérations urbaines. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a lancé la Stratégie municipale et industrielle de dépollution, important programme visant à réduire, selon une approche préventive, la pollution de l'eau due aux effluents industriels et municipaux. Quant à la FCM, elle a lancé, avec le soutien du CRDI et du gouvernement fédéral, le Projet de recherche urbaine canadienne sur l'environnement (CURE). Il s'agit de recueillir et de diffuser des renseignements sur les initiatives prises par les municipalités canadiennes en vue d'améliorer l'environnement et de promouvoir à long terme le développement durable des agglomérations urbaines au Canada et à l'étranger.

Entre autres questions relevant de ce projet, citons la fourniture de l'eau et sa conservation, les matières toxiques et dangereuses, ainsi que les systèmes naturels et la préservation de la nature. La banque de données ainsi constituée facilitera les partenariats et les échanges internationaux entre les autorités municipales du Canada et les pays en développement. Ce programme permettra de rendre accessibles des connaissances concernant les techniques d'approvisionnement en eau potable et d'épuration ainsi que l'infrastructure de traitement des eaux usées et son exploitation.

Malgré les progrès accomplis, les systèmes urbains d'évacuation des eaux usées laissent encore à désirer dans plusieurs villes canadiennes. Le gouvernement fédéral réévalue actuellement sa politique en matière d'infrastructures municipales.

En février 1993, le gouvernement fédéral a été l'hôte, à Winnipeg, de la première conférence et foire commerciale nationale sur la conservation de l'eau. Il y a été conclu que la conservation de l'eau était essentielle et économiquement viable.

Eau destinée au développement durable de la production vivrière et au développement rural

L'industrie privée participe à l'examen des questions de développement durable liées à l'eau douce. Citons à titre d'exemple l'Institut canadien des engrais et son associé, le Fertilizer Institute of Ontario [Institut des engrais de l'Ontario], qui ont mené deux études parallèles pour chercher et promouvoir des pratiques agricoles durables dans l'utilisation des engrais azotés. Ces travaux auront pour résultat d'accroître l'efficacité des engrais et ils devraient permettre de réduire leur infiltration dans les cours d'eau naturels et les eaux souterraines.

Le gouvernement du Québec a adopté une stratégie visant à réduire le taux de perte des sols, l'érosion des rives et la sédimentation dans les voies navigables des régions rurales, ce qui devrait améliorer la qualité de l'eau et assurer l'équilibre des écosystèmes.

Le CRDI a lancé un programme de recherche visant à aider les pays à préserver la qualité de leurs ressources en eau douce. Il a pour principaux objectifs d'augmenter la production vivrière, la nutrition et les emplois découlant des ressources en eau douce, tout en traitant des risques d'origine hydrique pour la santé et des technologies communautaires durables de contrôle et d'épuration de l'eau. Grâce à des projets lancés en Afrique, en Amérique latine, dans le Sud-Est asiatique, aux Antilles et au Mexique, ce programme permettra de mettre au point des stratégies propres à améliorer la gestion des ressources aquatiques, y compris la salubrité de l'eau, à aider les collectivités à assurer une production durable tout en protégeant les habitats aquatiques, et à trouver des solutions concernant les dangers environnementaux et les polluants transportés par l'eau.

Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau

Malgré l'abondance apparente des réserves en eau douce du Canada, certaines régions sont exposées à des pénuries, surtout durant les périodes de sécheresse. De concert avec des organismes gouvernementaux et des chercheurs, le Canadian Climate Board [Office du climat du Canada] s'intéresse actuellement aux effets que les changements climatiques pourraient avoir sur l'habitat et les activités économiques du Canada. Les effets relatifs à l'agriculture, à la pêche et aux forêts sont les plus préoccupants. On étudie actuellement de façon approfondie les répercussions qu'auraient ces changements dans le bassin du Mackenzie et dans la zone des Grands Lacs et du bassin du Saint-Laurent.

PARTIE III, SECTION IV
GESTION, DANS LE RESPECT
DE L'ENVIRONNEMENT, DES
SUBSTANCES CHIMIQUES
TOXIQUES, DES DÉCHETS
DANGEREUX, DES DÉCHETS
SOLIDES ET DES QUESTIONS
RELATIVES AUX EAUX USÉES,
AINSI QUE DES DÉCHETS
RADIOACTIFS

Introduction

En matière de gestion des substances chimiques et des déchets toxiques, les activités du Canada consistent surtout à amener les principaux groupes concernés, les gouvernements et le grand public à s'engager. Dans cette perspective, on oriente les politiques vers un modèle de prévention de la pollution et on insiste sur l'amélioration des procédés visant à éviter les problèmes, selon le principe qu'il vaut mieux «prévenir que guérir». Cette approche se concrétise par des programmes d'application volontaire adoptés par l'industrie, de nouvelles lois, une réglementation plus stricte, de même que par des mesures d'incitation d'ordre économique.

Certaines initiatives en la matière ont été exposées dans les sections du présent rapport qui traitent de la santé et de l'eau douce.

Produits chimiques toxiques

Une grande partie des efforts déployés par le Canada sur le plan de la recherche, de l'échange d'information et de la diminution des risques se situent dans le cadre de programmes multilatéraux menés par l'OCDE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres groupes. Ainsi, des chercheurs canadiens se livrent actuellement à une évaluation préliminaire de sept produits chimiques dans le cadre du Programme de l'OCDE sur les produits chimiques. Grâce à ce programme et par l'intermédiaire du Comité de coordination sur l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage du Programme international sur la sécurité des substances chimiques et de l'Organisation internationale du travail, le Canada s'attelle à l'harmonisation des systèmes de classification, surtout dans le domaine de la toxicité aiguë, du caractère cancérigène et de la toxicité du point de vue de la reproduction.

Outre ces efforts multilatéraux, les gouvernements et le secteur privé du Canada ont aussi, de leur propre chef, pris des mesures dans de nombreux domaines.

(a) Mesures prises par les gouvernements

Au Canada, les gouvernements ont pris des mesures législatives et réglementaires pour contrôler l'utilisation des produits chimiques toxiques et leurs répercussions sur l'environnement. Entre autres exemples, citons la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* qui permet au gouvernement fédéral de gérer les substances toxiques à tous les stades de leur cycle de vie. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral dresse actuellement des listes de substances à soumettre en priorité à une évaluation environnementale et sanitaire. Il a établi une Liste intérieure des substances, à savoir celles utilisées entre 1984 et 1986 dans le commerce canadien. Les substances ne figurant pas sur cette liste sont considérées comme «nouvelles» et doivent donc être évaluées avant leur fabrication et leur importation au Canada. Une autre liste énumère les substances nouvelles pour le Canada, mais admises dans le commerce mondial.

D'ici l'an 2000, le gouvernement fédéral se livrera à l'évaluation environnementale et sanitaire de près d'une centaine de substances prioritaires. Sur la Liste de ces produits figurent 44 substances qui font à présent l'objet de ce type d'évaluation. Les rapports paraîtront d'ici février 1994. Une deuxième liste de ce genre sera publiée en 1994.

Pour établir son Inventaire national des rejets polluants, le Canada exige que les sociétés répondant à des critères donnés recueillent des renseignements sur les rejets de certaines substances dans l'air, l'eau et le sol. Les renseignements ainsi rassemblés seront publiés en 1994.

Des programmes de réduction des risques ont été mis sur pied dans le cadre du Plan vert. Entre autres buts à atteindre, on s'est engagé à réduire de 50 p. 100 d'ici 1994 les émissions d'anhydride sulfureux dans l'Est du Canada et, au-delà de cette date et pour la même région, à restreindre les émissions liées aux pluies acides.

En créant le Centre conjoint de la santé de la faune et le Fonds pour la toxicologie faunique (pour les universités) et en accordant davantage de soutien aux organismes fédéraux au titre de la recherche en matière de toxicologie faunique, le Canada s'est rendu plus apte à évaluer les conséquences que les substances toxiques ont sur la faune.

(b) Mesures prises en commun par les grands groupes

En sa qualité de premier producteur et de consommateur de produits chimiques toxiques, le secteur privé prend actuellement des mesures. Citons-en quelques-unes : l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a établi des principes directeurs et des codes de bonne pratique pour la totalité du cycle de vie; l'industrie chimique canadienne a lancé le National Emission Reduction Master Plan [Plan-directeur national de réduction des émissions] concernant la collecte, à caractère volontaire, d'information sur les rejets et le Conseil canadien des accidents industriels majeurs met au point des directives et des instruments visant à améliorer la prévention des accidents causés par des produits chimiques ainsi que l'état de préparation et la capacité d'intervention.

Le Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des produits toxiques fait appel à l'industrie et aux gouvernements pour qu'ils prennent des mesures facultatives visant à accélérer la réduction des émissions et à éliminer ou à supprimer graduellement les substances toxiques persistantes et bioaccumulatives. Ce partenariat a été étendu à d'autres grands groupes qui ont fait partie d'un groupe de travail fédéral chargé de recommander un cadre législatif de prévention de la pollution. Le rapport final du groupe de travail a été publié en septembre 1993.

Déchets dangereux

Les gouvernements du Canada se sont mis d'accord pour faire en sorte qu'en l'an 2000, la quantité de déchets dangereux à éliminer ne représente plus que la moitié de ce qu'elle était en 1990. Pour atteindre cet objectif, il faudra réduire, réutiliser et recycler les déchets, autant de tâches qui incombent en grande partie aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au secteur privé.

(a) Réduction des déchets et développement des capacités de traitement

Le Comité de minimalisation des déchets dangereux est au centre des efforts à caractère facultatif visant à élaborer et à mettre en oeuvre les plans d'action nécessaires. Créé par l'industrie, il est constitué de gouvernements, de groupes de protection de l'environnement et de syndicats.

En 1993, le CCME a remis sur pied son Groupe de travail sur les déchets dangereux en lui donnant pour mission d'harmoniser la gestion des déchets dangereux à l'échelle nationale. Dans le cadre de son plan à ce chapitre, le Conseil dresse actuellement un répertoire national exhaustif des déchets dangereux, qui permettra de mesurer les progrès réalisés au niveau de leur réduction et d'établir la liste des installations de traitement de ces déchets au Canada.

La plupart des provinces ont commencé à renforcer leurs moyens de traitement des déchets dangereux, essentiellement par l'intermédiaire de sociétés appartenant à l'État. Ainsi, l'Alberta Special Waste Treatment System [Système de traitement des déchets spéciaux de l'Alberta], qui est en cours d'extension, appartient en commun à une société du gouvernement de l'Alberta et à un partenaire du secteur privé. Ce système comprend des stations de transfert, un réseau de transport et la première usine de traitement des déchets dangereux entièrement intégrée d'Amérique du Nord. On y traite les déchets dangereux qui subsistent malgré les efforts de réduction et qui ne peuvent être traités selon des méthodes classiques.

La Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux s'apprête à construire dans la province, qui compte déjà plusieurs petites installations de traitement ou de stockage, une installation centrale de traitement, de stockage et de transfert.

En plus de participer activement aux initiatives nationales de réduction des déchets, le ministère de l'Environnement du Québec met actuellement au point des programmes de réutilisation et de recyclage maximaux des déchets dangereux. La province envisage aussi de modifier, en 1994, ses règlements concernant les déchets dangereux. Par l'intermédiaire de sa société Recyc-Québec, le gouvernement a récemment créé un centre de récupération.

De son côté, le gouvernement de l'Ontario met l'accent sur la réduction de la production des déchets dangereux afin de prévenir la pollution. Il a chargé la Société ontarienne de gestion des déchets de concevoir, de construire et d'exploiter des installations complètes de traitement des déchets dangereux, moyennant l'obtention des autorisations nécessaires, ce qui lui donnera des moyens supplémentaires de traiter les déchets ne pouvant être ni réduits, ni réutilisés ni recyclés.

(b) Contrôle des mouvements internationaux des déchets

En novembre 1992, sont entrés en vigueur les règlements sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, ce qui a permis au Canada de ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination et d'appliquer intégralement la décision de l'OCDE concernant les déchets destinés à la récupération. Des inspecteurs ont reçu la formation nécessaire pour contrôler les mouvements transfrontières et empêcher tout trafic illégal.

En janvier 1993, des représentants des quatre provinces de l'Ouest du Canada, des États de l'Ouest américain, du ministère canadien de l'Environnement et de la United States Environmental Protection Agency [Agence américaine de protection de l'environnement] se sont rencontrés pour revoir les politiques concernant le flux des déchets dangereux dans l'Ouest du Canada et des États-Unis. Ils avaient pour but de se mettre davantage au courant de l'ampleur de ce flux et des capacités de traitement, afin de déterminer les équipements supplémentaires qu'il convient de mettre en place. Cette démarche illustre l'action menée afin de trouver des solutions régionales aux problèmes que pose la gestion des déchets.

Déchets solides et questions relatives aux eaux usées

Au Canada, les gouvernements se sont mis d'accord pour faire en sorte qu'en l'an 2000, les déchets solides à éliminer ne représentent plus que la moitié de ce qu'ils étaient en 1988. Cet engagement est au centre des efforts déployés par les gouvernements, les collectivités, le secteur privé et les groupes d'intérêt. Certains aspects de cette activité, tels que les travaux des ONG de protection de l'environnement et ceux menés dans le cadre du PNE, ont été examinés dans la section de la consommation.

En plus des activités du genre mentionnées ci-dessous, la quantification des flux de déchets au Canada sera achevée afin de faire le point. Par ailleurs, il convient de mentionner, d'une part, l'élaboration de normes environnementales pour les pratiques et les technologies de gestion des déchets, notamment l'établissement de principes directeurs nationaux sur le compostage et, d'autre part, l'application de méthodes d'évaluation pour déterminer la portée, les coûts et les avantages écologiques des mesures proposées pour la réduction ou la gestion des déchets, y compris les études de cas sur les profils environnementaux menées dans le secteur privé.

(a) Mesures prises par les gouvernements

Les gouvernements ont chacun mis en oeuvre de nombreuses stratégies pour atteindre les objectifs de réduction des déchets. Le gouvernement de l'Ontario a élaboré la Paper Fiber Strategy [Stratégie de la fibre à papier] pour accroître la récupération de papier dans le flux des déchets. En 1992, l'Ontario avait réussi à réduire de 25 p. 100, par rapport aux niveaux de 1987, le volume des déchets solides à éliminer. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a rencontré les représentants de l'industrie du

plastique et les utilisateurs d'emballages en plastique, afin de trouver avec eux des moyens d'accroître les possibilités de recyclage de ces matières et d'en diminuer le volume dans le flux des déchets. Le gouvernement a en outre mis en oeuvre un vaste système de rapports pour déterminer les quantités de déchets éliminés et recyclés dans la province.

Dans le cadre de la ratification de la Convention de Bâle, le gouvernement fédéral a modifié l'Accord passé avec les États-Unis sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, de manière à l'étendre aux déchets solides non dangereux.

(b) Mesures prises par le secteur privé

Afin de jouer leur rôle dans la réduction des déchets solides, les entreprises et les organisations qui les représentent ont pris de nombreuses initiatives. L'une des plus importantes concerne la mise sur pied d'activités, financées par l'industrie, de collecte et de recyclage de certains produits comme le carton ondulé. C'est ainsi que les programmes de l'Ontario Multi-Material Recycling Inc. et de Collecte sélective Québec sont devenus des modèles de l'approche à adopter à ce chapitre. Il convient de mentionner également les projets-pilotes parrainés par le Conseil de l'environnement des emballages de papier et de carton, et la Plastic Film Manufacturers Association [Association des fabricants de pellicule de plastique] visant à faire la collecte de certains matériaux en vue de leur recyclage et à mettre au point de nouvelles technologies à cet effet. L'industrie verrière du Canada et celle de l'aluminium ont eu toutes les deux leur part dans le succès des efforts déployés pour augmenter le taux de recyclage et développer de nouvelles technologies. Le Conseil canadien du compostage a publié une enquête nationale sur l'infrastructure du compostage.

Déchets radioactifs

(a) Activités nationales

En sa qualité de pays exploitant et utilisant des substances radioactives, le Canada possède depuis longtemps les mécanismes nécessaires au contrôle des déchets radioactifs. Il a également pris des initiatives pour remédier aux problèmes techniques et répondre aux préoccupations du public.

En 1989, le ministre fédéral de l'Environnement a nommé un groupe indépendant en lui donnant pour mission de procéder à une évaluation et à une étude environnementales du concept visant à enfouir les déchets nucléaires dans la roche granitique du Bouclier canadien. L'étude est conçue de manière à encourager la participation du public, des ONG et des organismes gouvernementaux au processus décisionnel.

Les producteurs de déchets à faible radioactivité doivent créer leurs propres installations de stockage et d'élimination. Énergie atomique du Canada Limitée, société appartenant au gouvernement fédéral, prévoit actuellement construire une installation

de démonstration pour l'élimination, au voisinage de la surface, de ses propres déchets et de ceux que lui envoient de petits producteurs incapables de se doter de leurs propres installations. Toutefois, les déchets à faible radioactivité du Canada sont en grande partie des déchets «historiques». En 1988, a été créé un groupe de travail avec mission de trouver un endroit pour construire une station d'élimination de ces déchets.

Le Canada a l'une des plus grandes industries d'exploitation d'uranium au monde. Dans le domaine de l'uranium et de ses résidus, l'industrie et le gouvernement fédéral offrent, avec leurs études passées et en cours, une bonne base d'évaluation des impacts éventuels sur l'environnement. La Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), organe du gouvernement fédéral chargé des questions nucléaires, a établi des critères de réglementation pour le déclassement de ces déchets. Étant donné le gros volume de ces derniers, la CCEA s'assure que les sociétés d'uranium remplissent leurs obligations en ce qui concerne leur décontamination. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a récemment créé un groupe indépendant pour étudier la question du déclassement des résidus d'uranium en Ontario.

(b) Activités internationales

Le Canada prend une part active aux travaux d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, la Commission internationale de protection radiologique et l'Organisation maritime internationale (par l'entremise de la Convention de Londres) et ce, en y déléguant des scientifiques et des représentants de l'industrie et des gouvernements ou en accordant une aide financière, ou les deux à la fois.

Le Canada aide les pays en développement dans le cadre d'une coopération bilatérale et d'une participation à des programmes de l'AIEA. Ainsi, il a été le pays d'accueil d'un projet de formation qui a réuni des représentants de 25 pays en développement.

CONCLUSION

Le Canada a fait beaucoup de progrès dans la voie du développement durable, mais de nombreux défis restent à relever. Trouver un équilibre qui satisfasse le plus possible les besoins des générations canadiennes actuelles et futures, tout en respectant ceux du reste du monde n'est pas chose simple. Toutefois, la participation nationale à des partenariats comme moyens d'action a atteint un niveau important. Les principaux groupes, les gouvernements et les particuliers oeuvrent de concert pour opérer des changements. Il s'agit d'un processus évolutif qui a déjà montré de nombreux signes de succès.

Entre autres progrès, nous avons pris conscience que nombre des hypothèses traditionnellement avancées par les sociétés industrialisées sur les liens existant entre les êtres humains et leur environnement sont erronées. Les écosystèmes et les rapports qui nous y lient sont infiniment plus complexes que nous n'aurions pu l'imaginer il y a même une décennie ou deux. Que ce soit au Canada ou dans les pays en développement, les liens entre la qualité de l'environnement et la prospérité économique deviennent plus évidents.

Le changement de direction vers des théories et pratiques qui appuient le développement durable affecte de nombreux aspects de la vie. Il influe sur nos contacts avec les autres pays. Qu'il s'agisse de la situation des pêches dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, des conséquences de la diminution de la couche d'ozone, ou de l'importance de gérer nos forêts de façon durable, nos liens avec les autres pays sont de plus en plus tributaires des mêmes politiques et pratiques. Grâce à la Commission du développement durable, le Canada se réjouit à la perspective de pouvoir partager les progrès qu'il a accomplis, les leçons qu'il a tirées de l'expérience et les nombreux défis qui l'attendent dans ce domaine.

ANNEXE

Le présent rapport a été préparé par le gouvernement fédéral de concert avec d'autres gouvernements, organisations et groupes importants du Canada.

Ils ont tous été consultés pendant la préparation du rapport ou étaient visés dans certains cas cités dans le document. Toutefois, de nombreux groupes et organisations du Canada, dont le nom ne figure pas sur cette liste, ont pris des mesures pour appliquer les principes de développement durable.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur des éléments précis du rapport, veuillez communiquer avec les organismes suivants :

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Direction générale des politiques
Direction de la politique et de l'évaluation
environnementales
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Tél. : (613) 994-2363
Télééc. : (613) 953-3348

Alberta

Alberta Environmental Protection
Gestion interne et stratégique
Oxbridge Place, étage principal
9820, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2L6

Tél. : (403) 427-0047
Télééc. : (403) 422-5136

Assemblée des Premières Nations

55, rue Murray
Ottawa (Ontario)
K1N 5Y3
Tél. : (613) 236-0673
Télééc. : (613) 238-5780

**Association canadienne des
constructeurs d'habitations**

150, avenue Laurier ouest, pièce 200
Ottawa (Ontario)
K1P 5J4

Tél. : (613) 230-3060
Télééc. : (613) 232-4635

**Association canadienne des fabricants
de produits chimiques (ACFPC)**

350, rue Sparks, pièce 805
Ottawa (Ontario)
K1R 7S8

Tél. : (613) 237-6215
Télééc. : (613) 237-4061

**Association des banquiers canadiens
(ABC)**

C.P. 348
Station Commerce Court
Toronto (Ontario)
M5L 1G2

Tél. : (416) 363-6092
Télééc. : (416) 362-7705

**Association des manufacturiers
canadiens (AMC)**

130, rue Albert, pièce 302
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4
Tél. : (613) 233-8423
Télééc. : (613) 233-6048

**Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales**

Édifice Fontaine
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (613) 997-1000
Télééc. : (613) 994-1469

**Canadian Environmental Industry
Association (CEIA)**

401, rue Richmond ouest, pièce 139
Toronto (Ontario)
M5V 1X3
Tél. : (416) 598-7901
Télééc. : (416) 598-7762

**Centre de recherches pour le
développement international (CRDI)**

Section Action 21
250, rue Albert
C.P. 8500
Ottawa (Ontario)
K1G 3H9
Tél. : (613) 238-7230
Télééc. : (613) 236-6163

Collecte sélective Québec

Place du Parc
C.P. 327
Montréal (Québec)
H2W 2N8
Tél. : (514) 987-1491
Télééc. : (514) 987-1598

Colombie-Britannique

Ministère de l'Environnement, des Terres
et des Parcs
Politique interne, planification et
législation
810, rue Blanshard, 4^e étage
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X5
Tél. : (604) 387-9670
Télééc. : (604) 387-8894

**Commission de contrôle de l'énergie
atomique (CCEA)**

Édifice Martel
270, rue Albert
C.P. 1046
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9
Tél. : (613) 995-5894
Télééc. : (613) 995-5086

Congrès du travail du Canada (CTC)

2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1V 8X7
Tél. : (613) 521-3400
Télééc. : (613) 521-4655

**Conseil canadien des chefs
d'entreprise**

90, rue Sparks, pièce 806
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Tél. : (613) 238-3727
Télééc. : (613) 236-8679

**Conseil canadien pour le commerce
international**

50, rue O'Connor, pièce 1011
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2
Tél. : (613) 230-5462
Télééc. : (613) 230-7087

**Conseil canadien pour la coopération
internationale**

1, rue Nicholas, pièce 420
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : (613) 236-4547
Télééc. : (613) 236-2188

**Conseil canadien des ministres de
l'Environnement (CCME)**

326, rue Broadway, pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0S5
Tél. : (204) 948-2090
Télééc. : (204) 948-2125

Conseil canadien des pêches (CCP)

141, avenue Laurier ouest, pièce 806
Ottawa (Ontario)
K1P 5J3
Tél. : (613) 238-7751
Télééc. : (613) 238-3542

Conseil national de recherches (CNR)

Institut de recherche en construction
Édifice M-20
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6
Tél. : (613) 993-2607
Télééc. : (613) 954-5984

**Corporation manitobaine de gestion
des déchets dangereux**

530, rue Century, pièce 226
Winnipeg (Manitoba)
R3H 0Y4
Tél. : (204) 945-1844
Télééc. : (204) 945-5519

École polytechnique de Montréal

C.P. 6079
Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A7
Tél. : (514) 340-4711
Télééc. : (514) 340-5918

Église unie du Canada

85, avenue Sinclair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M8
Tél. : (416) 925-5931
Télééc. : (416) 525-3394

Énergie atomique du Canada Limitée

Bureau de gestion des déchets radioactifs
de faible activité
1595, Telesat Court, pièce 700
Gloucester (Ontario)
K1B 5R3
Tél. : (613) 998-9442
Télééc. : (613) 952-0760

Environnement Canada

Groupe de travail sur la CNUED
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3
Tél. : (613) 997-3381
Télééc. : (613) 953-5240

**Fédération canadienne des
municipalités (FCM)**

24, rue Clarence, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K1N 5P3
Tél. : (613) 237-5221
Télééc. : (613) 237-2965

Forum pour un développement viable

63, rue Sparks, pièce 603
Ottawa (Ontario)
K1P 5A6
Tél. : (613) 238-3811
Télééc. : (613) 594-2948

Genesis Facility

2379, avenue Nelson
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7V 2R1
Tél. : (604) 926-0943
Télééc. : (604) 926-6457

Hydro Ontario

Planification des services énergétiques
777, rue Bay, 6^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2C8
Tél. : (416) 506-3823
Télééc. : (416) 506-3409

Île-du-Prince-Édouard

Ministère de l'Environnement
11, rue Kent
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Tél. : (902) 368-5031
Télééc. : (902) 368-5830

Industrie et Sciences Canada (ISC)

Politiques commerciales, cadres des
secteurs d'activité
Direction générale de la politique
commerciale et des affaires
internationales
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3515
Télééc. : (613) 952-1374

**Institut canadien des comptables
agrés (ICCA)**

277, rue Wellington ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2
Tél. : (416) 977-3222
Télééc. : (416) 977-8585

Institut canadien des engrais

360, rue Albert, pièce 1540
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
Tél. : (613) 230-2600
Télééc. : (613) 230-5142

Institut international du développement durable

161, avenue du Portage est, 6^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0Y4
Tél. : (204) 958-7717
Télé. : (204) 958-7710

Inuit Tapirisat du Canada

170, avenue Laurier ouest, pièce 510
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5
Tél. : (613) 238-8181
Télé. : (613) 235-1991

Manitoba

Ministère de l'Environnement
Affaires législatives et
intergouvernementales
Édifice 2, 139, avenue Tuxedo
Winnipeg (Manitoba)
R3N 0H6
Tél. : (204) 945-8132
Télé. : (204) 489-9860

**Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international (MAECI)**

Direction de l'environnement
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2
Tél. : (613) 996-2110
Télé. : (613) 994-0064

Ministère des Finances du Canada

Division de la politique de
l'environnement, de l'énergie et des
ressources
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Tél. : (613) 992-4075
Télé. : (613) 992-3648

Noranda Forest Inc.

Tour Toronto Dominion Bank, pièce 4414
C.P. 7
Toronto (Ontario)
M5K 1A1
Tél. : (416) 982-7444
Télé. : (416) 982-7396

Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Environnement
Affaires politiques et
intergouvernementales
364, rue Argyle, 2^e étage
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Tél. : (506) 453-3703
Télé. : (506) 457-7800

Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Environnement
Division des politiques, de la planification
et de la coordination
5151, chemin Terminal, 7^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1A1
Tél. : (902) 424-6344
Télé. : (902) 424-0501

Ontario

Ministère de l'Environnement et de
l'Énergie
Bureau des relations
intergouvernementales
2, avenue St. Clair ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario)
M4W 1L5
Tél. : (416) 323-5124
Télé. : (416) 323-5166

**Ontario Multi-Material Recycling Inc.
(OMMIRI)**

26, rue Wellington est, pièce 601
Toronto (Ontario)
M5E 1S2
Tél. : (416) 594-3456
Télé. : (416) 594-3463

Projet de société

1, rue Nicholas, pièce 1500
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : (613) 992-7189
Télé. : (613) 992-7385

Québec

Ministère de l'Environnement
Sous-ministériat au développement
durable et à la conservation
3900, rue de Marly
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
Tél. : (418) 643-7860
Télé. : (418) 643-7812

Région de Hamilton-Wentworth

Département du développement
économique

1, rue James sud, 13^e étage

Hamilton (Ontario)

L8N 3V9

Tél. : (905) 546-4222

Télc. : (905) 546-4107

Réseau canadien de l'environnement

(RCE)

a/s The Sierra Club of Canada

1, rue Nicholas, pièce 620

Ottawa (Ontario)

K1N 7B7

Tél. : (613) 233-1906

Télc. : (613) 233-2292

Ressources naturelles Canada

Division des déchets radioactifs et du
rayonnement

580, rue Booth, pièce 1914

Ottawa (Ontario)

K1A 0E4

Tél. : (613) 992-4261

Télc. : (613) 995-0087

Santé Canada

Division du développement international
de la santé

Édifice Jeanne-Mance

Parc Tunney

Ottawa (Ontario)

K1A 0K9

Tél. : (613) 957-7316

Télc. : (613) 952-7417

Saskatchewan

Gestion de l'environnement et des
ressources

Direction générale des politiques

3211, rue Albert, pièce 536

Regina (Saskatchewan)

S4S 0B1

Tél. : (306) 787-5760

Télc. : (306) 787-0024

Saskatchewan Council for

International Cooperation

Groupe de travail sur l'environnement et
le développement

2138, rue McIntyre

Regina (Saskatchewan)

S4P 2R7

Tél. : (306) 522-6619

Télc. : (306) 525-8505

**Société canadienne d'hypothèques et
de logement (SCIL)**

Division des relations internationales

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Tél. : (613) 748-2000

Télc. : (613) 748-2302

**Table ronde nationale sur
l'environnement et l'économie
(TRNEE)**

1, rue Nicholas, pièce 1500

Ottawa (Ontario)

K1N 7B7

Tél. : (613) 992-7189

Télc. : (613) 992-7385

Terre-Neuve et Labrador

Ministère de l'Environnement et des
Terres

4^e étage, Édifice de la Confédération,
Ouest

C.P. 8700

Saint John's (Terre-Neuve)

A1B 4J6

Tél. : (709) 729-0027

Télc. : (709) 729-1930

Territoires du Nord-Ouest

Ministère des Ressources renouvelables

Division de la politique et de la
planification

49^e Rue, 6^e étage, pièce 5003

Casier 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2L9

Tél. : (403) 920-8046

Télc. : (403) 873-0114

Turtle Island Earth Stewards
5810, rue Battison, pièce 101
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5R 5X8
Tél. : (604) 432-9473
Télé. : (604) 432-9473

Université de la Colombie-Britannique
2075, Westbrook Mall
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Z1
Tél. : (604) 822-2211
Télé. : (604) 822-9250

Université de Lethbridge
Études amérindiennes
4401, promenade University
Lethbridge (Alberta)
T1K 3M4
Tél. : (403) 329-2635
Télé. : (403) 329-2085

Université McGill
Centre d'études sur la nutrition et
l'environnement des peuples autochtones
21111, rue Lakeshore
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)
H9X 3V9
Tél. : (514) 398-7544
Télé. : (514) 398-1020

Université McMaster
Hamilton (Ontario)
L8S 4L8
Tél. : (905) 525-9140
Télé. : (905) 527-0100

Université Mount Allison
Services aux étudiants
Sackville (Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0
Tél. : (506) 364-2255
Télé. : (506) 364-2216

Yukon
Ministère des Ressources renouvelables
Direction générale des politiques et de la
planification
10, chemin Burns
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
Tél. : (403) 667-3081
Télé. : (403) 667-3641

GLOSSAIRE

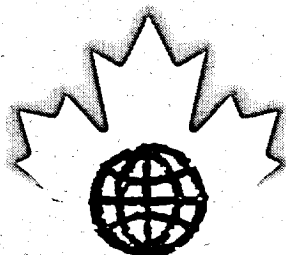
ACCII	Association canadienne des constructeurs d'habitations	FCM	Fédération canadienne des municipalités
ACDI	Agence canadienne de développement international	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ACIE	Association canadienne des industries de l'environnement	FMPM	Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
AID	Association internationale de développement	GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	ICFE	Initiative canadienne de formation environnementale
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	IIDD	Institut international du développement durable
ANACDE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
APD	Aide publique au développement	ONG	Organisation non gouvernementale
CCEA	Commission de contrôle de l'énergie atomique	PNE	Protocole national sur l'emballage
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CDD	Commission du développement durable (Nations Unies)	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	REE	Rapport sur l'état de l'environnement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	SCIL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CURE	Projet de recherche urbaine canadienne sur l'environnement	SPEA	Stratégie de protection de l'environnement arctique
DIPCN	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie



CA1
EA
R22
EXF
1994
DOCS

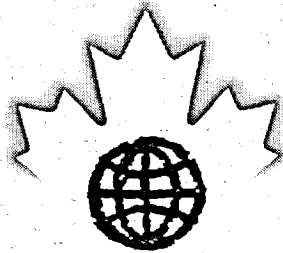
546-B

***REPORT OF
CANADA TO THE
UNITED NATIONS
COMMISSION ON
SUSTAINABLE
DEVELOPMENT***



Canada

REPORT OF CANADA TO THE UNITED NATIONS COMMISSION ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT



Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

NOV 8 1994

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

43-268-887ce)
43-268-888(f) 62580950

Canada

Additional copies of the Report can be ordered through the Department of Foreign Affairs and International Trade, InfoEx, 125 Sussex Drive, Ottawa, ON K1A 0G2 or call, toll-free, 1-800-267-8376, or the Department of Environment, Informattech, Place Vincent Massé, Lobby, 351 St-Joseph Blvd, Hull, PQ K1A 0H3 or at (819) 997-2800.

© Minister of Supply and Services Canada 1994

Cat No. E2-136/1994

ISBN 0-662-60275-7



Contains 50% Recycled,
25% Post-Consumer, Acid-Free Fibers

TABLE OF CONTENTS

	Page
SUMMARY	1
INTRODUCTION	7
PART I GENERAL TRENDS IN THE IMPLEMENTATION OF AGENDA 21	9
PART II CROSS-SECTORAL ISSUES	19
Section I International Co-operation	20
Section II Changing Consumption Patterns	22
Section III Financial Resources and Mechanisms	27
Section IV Technology Transfer, Co-operation, and Capacity Building	31
PART III SECTORAL ISSUES	35
Section I Protecting and Promoting Human Health	36
Section II Promoting Sustainable Human Settlement Development	39
Section III Protection of the Quality and Supply of Freshwater	45
Section IV Environmentally Sound Management of Toxic Chemicals, Hazardous Wastes, Solid Wastes and Sewage-Related Issues, and Radioactive Wastes	49
CONCLUSION	55
ANNEX	56
GLOSSARY	62

80°

80°

60°



Natural Resources
Canada

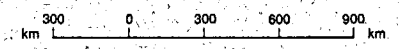
Ressources naturelles
Canada

CANADA

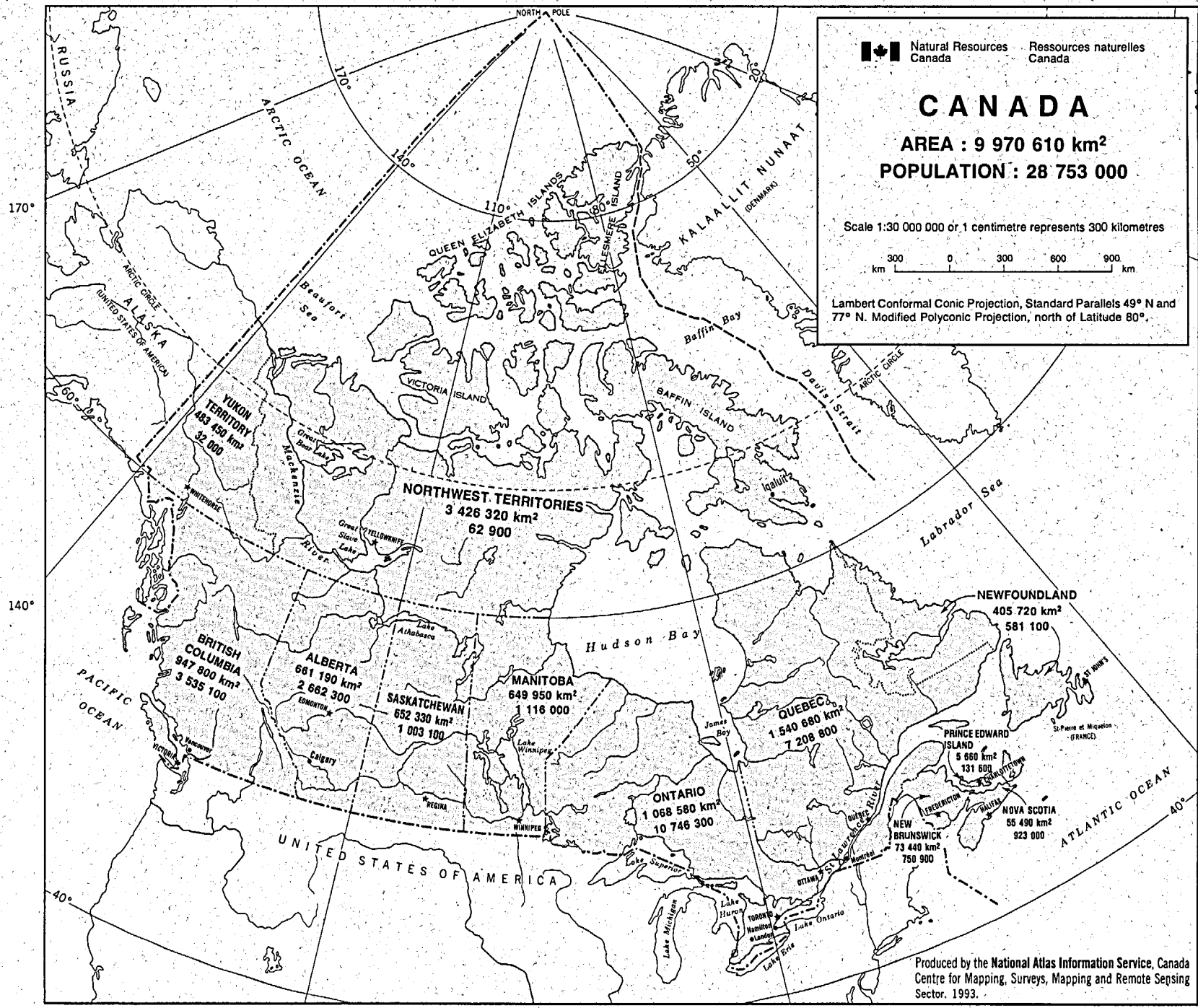
AREA : 9 970 610 km²

POPULATION : 28 753 000

Scale 1:30 000 000 or 1 centimetre represents 300 kilometres



Lambert Conformal Conic Projection, Standard Parallels 49° N and 77° N. Modified Polyconic Projection, north of Latitude 80°.



YUKON TERRITORY
483 450 km²
32 000

NORTHWEST TERRITORIES
3 426 320 km²
62 900

BRITISH COLUMBIA
947 800 km²
3 535 100

ALBERTA
661 190 km²
2 662 300

SASKATCHEWAN
652 330 km²
1 003 100

MANITOBA
649 950 km²
1 116 000

ONTARIO
1 068 580 km²
10 746 300

QUEBEC
1 540 680 km²
7 208 800

NEWFOUNDLAND
405 720 km²
581 100

PRINCE EDWARD ISLAND
5 660 km²
131 600

NEW BRUNSWICK
73 440 km²
750 900

NOVA SCOTIA
85 490 km²
923 000

Produced by the National Atlas Information Service, Canada Centre for Mapping, Surveys, Mapping and Remote Sensing Sector, 1993.

110°

80°

Canada

SUMMARY

In 1992, the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) in Rio de Janeiro brought together virtually all the world's countries. Among its major achievements was Agenda 21, an ambitious plan of action on environment and development issues. After UNCED, the United Nations Commission on Sustainable Development (CSD) was created to monitor progress toward achieving that plan. The CSD has requested that countries submit national reports on their activities since UNCED. The examples contained in these reports are meant to help member countries share information on progress made and future actions required. They will highlight some of the lessons learned and the challenges ahead.

General Trends in the Implementation of Agenda 21

Canada's approach to sustainable development reflects the diversity of our setting, our people, and our political and economic systems. Canada draws on that diversity as we work to build sustainable communities and a sustainable economy. We have based our approach on three beliefs: a sound economy is linked to a healthy environment; everyone has a personal responsibility for action; and everyone shares a responsibility to build partnerships for action.

Canada proposed a "quick-start" action agenda at UNCED. In meeting that agenda, we have endeavoured to pursue our commitment to a process that is open and inclusive. It is a process in which all sectors of Canadian society are responsible for taking action. This means that governments, the business community, non-governmental organizations, institutions and communities are working together to meet the commitments we made at UNCED.

Consensus Building

Canadians and the organizations that represent them have been taking action within their own fields of concern. People are also coming together to find co-operative means of tackling problems. Round tables on the environment and the economy are one means of working together. They exist at all levels of government in Canada and work toward reaching consensus on critical sustainable development issues.

The *Projet de société*, established in November 1992, is developing a framework for a national sustainable development strategy for Canada. All sectors of Canadian society have been represented in the effort to help fulfil our Agenda 21 commitments.

Governments

All governments have developed plans that take into account the shift to sustainable development. The Green Plan is the Government of Canada's policy framework and action plan for sustainable development. Since 1990, it has funded many activities that now support Canada's commitments to Agenda 21.

The governments of each province and territory have also undertaken many activities to meet their responsibilities as a result of UNCED. They have also used vehicles such as the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) to help develop common post-UNCED plans.

Many of the goals of Agenda 21 require action at the local level. Canada's municipalities are working both individually and through their common organizations.

International

Canada continues to play a significant role internationally, implementing our quick-start agenda on the conventions on biological diversity and climate change. Another focus has been the negotiations for an agreement that will allow effective management of fish stocks on the high seas. Further, a country with vast forests, Canada is working toward internationally accepted forest management criteria. We are providing technical aid to other countries through our International Model Forests Program.

Future Directions

There is a need to gather information on sustainable development issues. Canada's International Institute for Sustainable Development (IISD) is creating an information system to track Agenda 21-related activities. The governments are doing the same for their programs. During recent years, Canada's governments have been facing significant financial pressure. This is creating an even greater emphasis on innovative methods to achieve the goals of sustainable development.

International Co-operation

Canada's approach to international co-operation for sustainable development recognizes the importance of economic vehicles such as trade, investment and development assistance. Canada believes the environment can benefit from freer trade. We also believe that environmental considerations must be taken into account in trade negotiations. That belief has influenced our positions in the Uruguay Round of multilateral negotiations under the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) and in the North American Free Trade Agreement (NAFTA). The NAFTA included the first environmental review of a trade agreement by any country and the first effort to

integrate environmental concerns at every step of a trade negotiation. Canada is building on this achievement by supporting multilateral efforts and research, which should create stronger links between trade and environment policies.

Canada has supported international development projects designed to improve local environmental conditions. We are also encouraging multilateral development bodies to integrate environmental factors into their program funding decisions.

Consumption Patterns

Canadians recognize that the manner in which they consume is a key element in sustainable development, and are taking actions. We also recognize that our active support of recycling and efficiency and conservation initiatives must be matched by efforts to increase awareness of unsustainable consumption, as well as alternatives, both within Canada and internationally.

State of the environment reporting is an effective means of tracking activities and trends, and of increasing public awareness of the impacts of unsustainable consumption patterns. Greater public awareness can improve energy and water efficiency and can lead to more responsible consumption and production.

Canada has undertaken specific activities to encourage more efficient use of resources and to minimize waste. The National Packaging Protocol and provincial waste strategies are examples of these kinds of efforts. Initiatives such as the Environmental Choice Program and energy labelling, in co-operation with consumers, industry and government, help consumers identify products and services that ease the burden on the environment. Governments, as some of the country's largest consumers, are altering their purchasing and procurement policies to increase demand for recycled and recyclable products.

Financial Resources and Mechanisms

The availability of financial resources for developing countries and economies in transition is central to achieving many of the goals outlined in Agenda 21. Canada's contribution to these international resources is substantial. Most of it flows through official development assistance (ODA) and the Green Plan.

Some key examples of programs we support are the Global Environment Facility (GEF) and the Montreal Protocol Multilateral Fund (MPMF). The GEF provides funds to developing countries to address issues with global environmental effects. Canada has supported its pilot phase with \$25 million, and will contribute to its next replenishment. The MPMF helps developing countries to replace ozone-depleting chemicals. We have provided about \$15 million to support its operations, and are committed to contributing \$24 million to its next replenishment. Canada contributes funds for many other UNCED

follow-up activities, including Capacity 21, a program run through the United Nations Development Program (UNDP), which will assist sustainability planning in developing countries.

Canada has integrated sustainable development principles throughout our ODA. We are promoting our policy for environmental sustainability within multilateral bodies such as the International Monetary Fund (IMF). Canada's willingness to convert up to \$145 million of Latin American ODA debt has resulted in successful negotiations for more than half the funds.

Technology Transfer, Co-operation, and Capacity Building

Canada has a strong environmental equipment and services industry. We have strengths in many areas, including improving the environmental performance of natural resource industries, wastewater treatment, solid waste management and remote sensing for resource management. Governments have also provided support for training workers in environmental industries. One example of Canada's prominence in this area is the biennial GLOBE conference in Vancouver, the largest exposition of environmental goods and services in the world. The next conference will take place in March 1994.

Canada's progress in these fields has created opportunities to transfer knowledge and technology to developing states. Our technology and training are addressing problems such as the distribution of drinking water and waste management through bilateral and multilateral programming. Through environmental co-operation agreements, countries such as Mexico gain access to Canadian skills and technology.

Protecting and Promoting Human Health

Canadians are increasingly concerned about the links between their health and that of the environment. Governments and health professionals are responding with research, laws and programs. Regulations are now much stricter, and greater attention is being paid to the health needs of people who may be exposed to environmental problems.

One group whose needs have merited special attention has been indigenous peoples. Many have been affected by a loss of traditional lifestyles and diets due to social and environmental change. We also use our expertise through a wide variety of projects designed to meet health needs in developing countries.

Promoting Sustainable Housing and Human Settlement Development

Canada's housing and land use policies increasingly try to meet social, economic and environmental goals. There are programs to improve the quality of housing and access to it. Now governments, business and researchers are trying to improve efficiency in the use of construction material and in energy and transportation systems.

New community planning and development models try to minimize environmental impacts such as a reliance on private cars for transportation. This can be done through intensified land use. Rural land use is also changing to preserve farmland and ecosystems.

Canada's strength in housing and urban settlement issues has created a wealth of knowledge and expertise that we share with developing countries. International partnerships are in place to draw on the experience of Canadian institutions, experts and local governments.

Freshwater Resources

The impact of agricultural, industrial and urban development on waterways is now receiving increased attention by Canadian governments and major groups. Policy makers now see waterways as parts of larger ecosystems. They know that a reduction of pollution is essential, and increasingly recognize that waterways must support multiple uses, including the needs of non-human species.

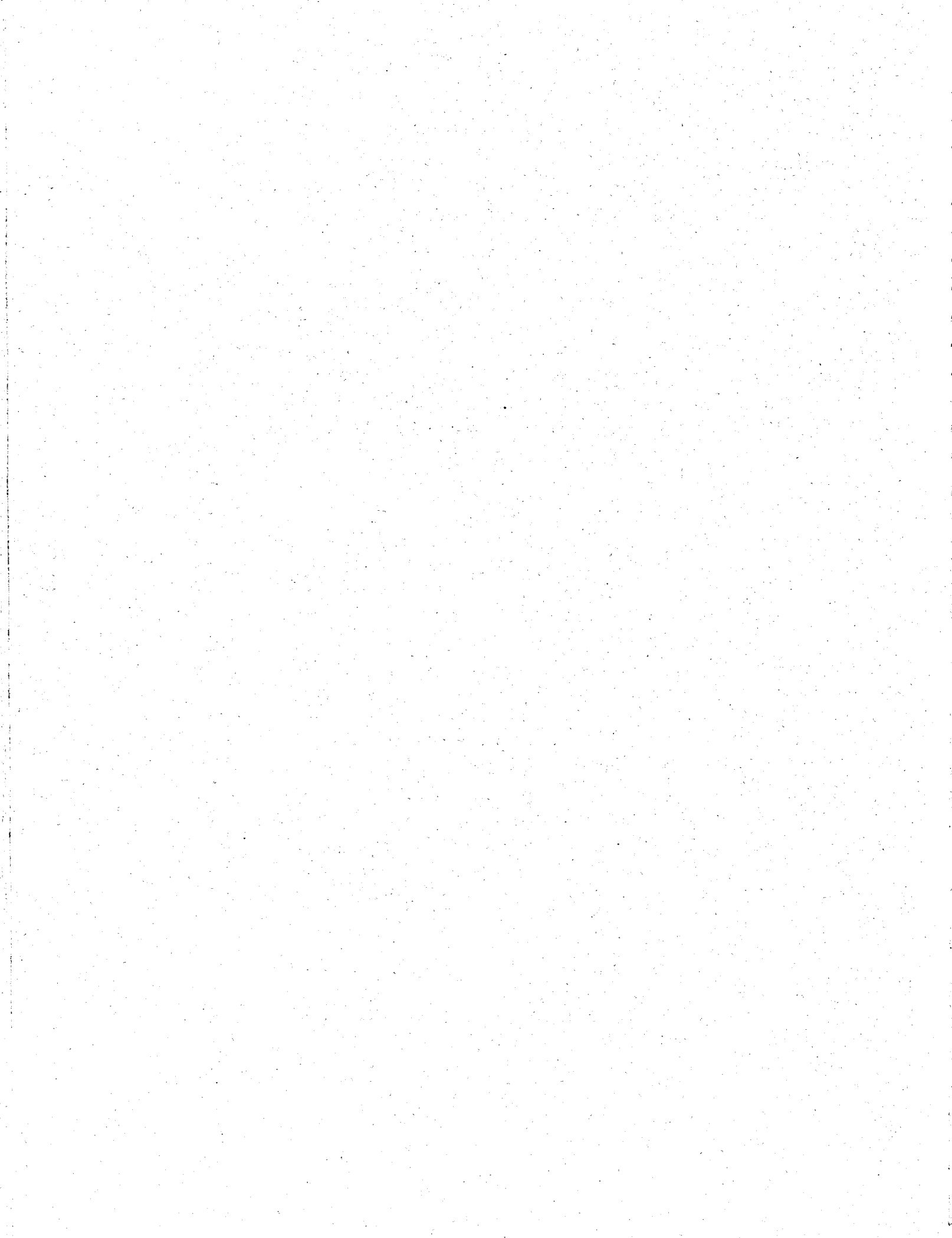
The special needs of waterways in heavily populated parts of Canada and in the Arctic require specific consideration. Partnerships that include governments, major groups and other interests are coming together to determine how best to clean up and manage these waterways. Canada's experience in providing safe water to its citizens and managing water resources is also being translated into the projects of Canadian development assistance organizations.

Toxic Chemicals and Wastes

Governments, the private sector and consumers have worked to control the environmental impacts of toxic chemicals and wastes for many years. Through redesigning processes to reduce, reuse and recycle these products, businesses and governments are making real progress toward their targets of cutting the amount of solid and hazardous waste to half their former levels. Governments and business have found innovative means of cutting waste, and are working with international agencies to find global means of controlling toxic chemicals and hazardous or radioactive wastes.

Challenges

Building sustainable communities and a sustainable economy requires new ways of thinking and acting. Understanding the complexity of ecosystems and the effects of human activity is essential. More efficient use of resources and restrained consumption are other critical steps at home. Development assistance and trade policies are important internationally. Most of all, building sustainability requires a commitment to co-operation. Canadians are working together to achieve consensus on real, practical solutions. We are working with the international community to bring that approach to bear around the world.



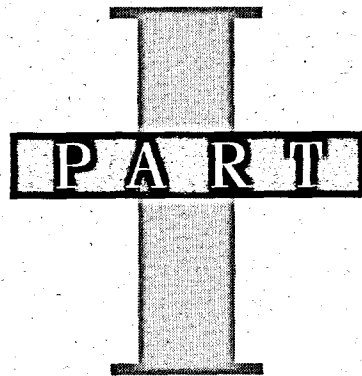
INTRODUCTION

This first Report of Canada to the United Nations Commission on Sustainable Development (CSD) summarizes our progress, lessons and challenges in achieving the goals of sustainable development. It concentrates on the chapters and themes in Agenda 21 that will be discussed at the 1994 session of the CSD.

In this report, Canada uses the definition of sustainable development offered by the World Commission on Environment and Development (WCED, also known as the Brundtland Commission): "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs."

Canada recognizes that every individual, major group, and order of government is responsible for integrating the principle of sustainable development into its activities. All have begun to take action. Accordingly, this report draws on examples from the diversity of Canadian responses to Agenda 21 and the many partnerships between groups, governments and individuals. Where those responses involve expenditures, amounts are expressed in Canadian dollars.

This report has been prepared by the Canadian government in accordance with the guidelines proposed by the CSD. It has involved consultation with other orders of government in Canada and with representatives of major groups. The report reflects the diversity of approaches that exist within Canada and describes some of the mechanisms we are building to reach consensus. It also offers a sense of the direction Canadians have taken on sustainable development and some of the results achieved to date.



PART

GENERAL
TRENDS IN THE
IMPLEMENTATION
OF AGENDA 21

PART I

GENERAL TRENDS IN THE IMPLEMENTATION OF AGENDA 21

Overview

The Canadian approach to sustainable development reflects our unique characteristics. These include a low population density, large distances between centres of economic activity, a cold to temperate climate, and a large, energy-intensive, natural resource-based export sector.

Canada is the world's second largest country. We have the world's longest coastline, and 7 percent of the world's land mass. We are a country whose more than 28 million people enjoy one of the world's highest standards of living and a good quality of life. Canada is endowed with substantial natural resources, with, for example, about 9 percent of the planet's supply of freshwater, 10 percent of its forests, and significant reserves of oil, gas, coal and minerals.

Canada is a federal state with 10 provinces and two territories. Our constitutional and political system results in all orders of government having some degree of authority for environmental, economic and social issues related to sustainable development. Governments have created mechanisms to co-ordinate their sustainable development policy making and activities. They also act independently within their spheres of jurisdiction.

Indigenous peoples in Canada play an important role in sustainable development issues. As a result of treaties and agreements, many indigenous communities have constitutionally guaranteed rights to the use of resources or lands. Continued reliance by indigenous peoples on traditional uses of renewable resources, and on traditional cultural values and ecological knowledge also underline the importance of the environment to many of these communities.

Canada's economy is based largely on free market principles. It is highly integrated into the global economy. Because our private sector has substantial freedom of action within legal limits, it has a significant responsibility for many aspects of sustainable development.

A tradition of organized action by groups and individuals is a basic part of Canadian life. Labour unions and community and non-governmental organizations (NGOs) are some of the groups that play a major role in determining the sustainable development priorities and actions of the Canadian people.

Canada has a long tradition of international co-operation. That co-operation has grown to encompass issues of sustainable development, particularly since the 1972 UN Conference on the Human Environment in Stockholm (Stockholm Conference). The primary vehicle for international development assistance is the Canadian International Development Agency (CIDA). Growing concern in Canada has led to the creation of new or expanded institutions focussing on different aspects of sustainable development. At the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), Canada announced that the mandate of the federally funded International Development Research Centre (IDRC) would be broadened to emphasize sustainable development and to support implementation of Agenda 21. In addition, private organizations, such as the International Institute for Sustainable Development (IISD), are also important sources of expertise and activity. The IISD was created to promote sustainable development in decision making and has research and communication programs linked to UNCED follow-up.

For a complete review of Canada's economy, people and environment, and the linkages between them, please refer to Canada's National Report, submitted to the UNCED Secretariat in 1991.

(a) The Concept of Sustainable Development

The debate in Canada on how best to integrate economic, environmental and social values into decision making has evolved since first gaining prominence as a result of the Stockholm Conference. That debate was further galvanized by the more integrated approach promoted by the 1987 World Commission on Environment and Development (WCED, or the Brundtland Commission).

As one of the first nations to respond to the results of the Brundtland Commission report, Canada established the National Task Force on the Environment and the Economy in 1986, bringing together representatives from all major sectors of Canadian society. In its 1987 report, the task force recommended a series of

The local round table in London, Ontario, a community of 300 000, has organized a major conference, An Agenda for the Responsible City. It has also developed 500 "vision circles" (small meetings of citizens interested in participating in shaping the future of their community), involving more than 4000 people.

The province of Ontario has the highest level of recycling in the world thanks to its "blue box" program. Residents of municipalities that include 80 percent of the province's more than 10 million people have received these boxes to encourage them to separate recyclables such as glass, metal cans and newspapers. Studies show that more than 90 percent of people with blue boxes use them regularly. An important element of this program is the support it receives from Ontario Multi-Material Recycling Inc., an industry organization that includes grocery suppliers and packaging and soft drink manufacturers.

actions to move Canada closer to the goal of sustainable development. Examples included the establishment of the IISD and the development of round tables on the environment and the economy, an initiative discussed later in Part I.

The essence of sustainable development is that a healthy environment and a productive resource base can bring about lasting economic benefits. Economic prosperity can ensure the capacity to support wise resource management and to protect environmental quality. It can support the development of the technologies needed to mitigate and prevent pollution and to improve human health. Economic prosperity can make it easier for all sectors of society to incorporate environmental considerations into decision making. Our task is to ensure that it does.

(b) Trends in Public Attitudes

There is growing recognition among Canadians that the economy and the environment are two sides of the same coin. Current public opinion research indicates that Canadians are deeply concerned over the quality of the environment.

Moreover, a very large majority believes that a strong and growing economy is compatible with, if not dependent on, a clean environment.

UNCED coincided with, and probably contributed to, an increasingly global perspective on the environment among the Canadian public. We believe that long-term solutions can be achieved only through global co-operation and local actions. Furthermore, opinion research indicates that 1993 was the first time that a majority of Canadians ascribed primary responsibility for environmental protection to individuals, as lifestyle changes are now seen as the key to solving environmental problems.

(c) Canada's Priorities at UNCED

At UNCED, Canada proposed a "quick-start" action agenda for international progress on sustainable development. We urged all countries to develop their own national sustainable development plans and strategies. We called for the expeditious signing, ratification and implementation of the Convention on Biological Diversity and the United Nations Framework Convention on Climate Change. (Canada ratified both conventions in December 1992, becoming the first developed country to do so.) We encouraged developed countries to help developing countries make the transition to sustainable development on three related fronts — aid, trade and debt. Canada renewed its commitment to the United Nations, to the establishment of the CSD, and to other multilateral institutions. We urged states to work toward a global agreement to prevent overfishing on the high seas and toward establishing criteria, ideally through a global convention, to achieve the conservation and sustainable development of the world's forests.

Actions to Date

Canada's follow-up to UNCED is moving forward on several tracks. Central to this is a process characterized by transparency, inclusiveness, and accountability in reaching consensus on issues affecting the environment.

Domestic

(a) Major Groups and Individuals

Implementation of sustainable development is the responsibility of all Canadians. Individuals, institutions and major groups have been encouraged to participate in that challenge. Major groups have pursued many initiatives within their own areas of expertise. However, a focus of Canadian work has been the creation of mechanisms that bring representatives of major groups and other interests together to address significant issues that affect all Canadians.

(i) Round tables

One response has been the creation of round tables on the environment and the economy at the federal, provincial/territorial, and local levels. While they vary in their makeup and function, they share the goal of promoting the principles and practices of sustainable development by building consensus among representatives of important groups and sectors. They are forums where decision makers can candidly discuss environment-economy issues and make recommendations directly to government and private-sector leaders. There are now more than 100 local round tables across Canada. Most of the provincial/territorial round tables are engaged in developing, or have completed, sustainable development strategies for their jurisdictions.

A good example of the success of round tables is the work of the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE) in seeking a consensus on sustainable forestry practices. Its Forest Round Table brought together representatives of all main groups with an interest in Canada's forests, such as labour, business, environmentalists, academics, indigenous peoples and governments. The members worked intensively over 18 months and put together a set of common principles to guide the future of Canada's forests. Each participating group is working on an action plan outlining the contribution it will make in support of these principles.

(ii) Projet de société

In November 1992, representatives from every major sector of Canadian society, including business, governments, and community, environmental and international development organizations, convened to find ways to engage the broadest possible spectrum of Canadians in meeting the UNCED challenges and to set a common course

The International Institute for Sustainable Development (IISD) has established the Earth Enterprise project to foster a support network for eco-entrepreneurs and to encourage them to take advantage of business opportunities that contribute to sustainable development. The project addresses sustainable development opportunities in markets, technologies, financing, and new business practices. It encourages fundamental change in business operation, including sourcing materials, waste management, and relationships with employees. This project has involved about 1000 people in Canada, the United States and Mexico.

The Government of British Columbia passed the Commissioner on Resources and Environment Act in 1992. The commissioner deals with issues of land use and related resource and environmental management, including the development of a province-wide strategy implementing regional planning processes, community-based, participatory processes, and a dispute resolution system. It will encourage the participation of indigenous peoples in all processes affecting them that relate to the commissioner's mandate.

of action for the transition to sustainability. They agreed that to achieve the required transition, Canadians needed a consensus-seeking coalition that would explore the means to spark the required actions, encourage collaboration and define appropriate mechanisms for reporting progress.

This partnership is based on the recognition of three principles. First, the transition to sustainable development is a collective responsibility. Second, all levels and sectors of society must be engaged in identifying and implementing the changes that will be necessary. Third, partnerships and networks, collaboration, consensus building and co-operation will be essential to facilitate agreed actions.

Efforts are being directed toward bringing Canadians together to mobilize for change, to plan a sustainable future, and to learn from experience. These are seen as necessary building blocks for a national sustainable development strategy for Canada.

(b) Federal Government

The Green Plan is the federal government's policy framework and action plan for sustainable development. Launched in December 1990, it addresses many of the priorities outlined in Agenda 21 that are relevant to Canada. It recognizes that we need to factor environmental considerations into decision making throughout society and its institutions in order to achieve sustainable development. Because the Green Plan was designed to adapt to new information and experience, it has evolved to meet emerging priorities such as UNCED commitments.

(c) Provincial/Territorial Governments and Intergovernmental Co-operation

The governments of the provinces and territories are central to Canada's agenda for sustainable development because of the division of powers in our federal system. They were active participants throughout the UNCED process and have responded in many ways since that time. For example, the Government of Quebec has created an interministerial committee on sustainable development to co-ordinate its actions.

Several organizations exist to improve cooperation among governments. A number of these have encouraged a harmonized approach to Canada's UNCED responses. For example, the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) prepared an assessment of Agenda 21 and the conventions to guide its priorities and work plans, to determine its role in UNCED follow-up, and to encourage governments to do the same.

(d) Urban and Local Communities

A number of Canadian municipalities were active in the development of the Common Declaration on Behalf of the World's Cities and Local Authorities, which was presented to UNCED. Following UNCED, municipalities have continued to develop local environmental and sustainable development strategies.

The Federation of Canadian Municipalities (FCM) has created a checklist that addresses some of the sectoral issues raised by Agenda 21 and has encouraged its members to consider this list and its revised sustainable development policy as they develop local strategies.

International

A cornerstone of Canada's foreign policy is global progress on sustainable development issues. Canada is well positioned to participate in the resolution of these issues through activity in many key intergovernmental organizations, both within and outside the United Nations system.

We have helped develop many international agreements with sustainable development objectives, inside and outside the UNCED context. An example is the Arctic Environmental Protection Strategy (AEPS). It commits the eight arctic circumpolar states to a program of environmental protection and sustainable development that includes the indigenous peoples of the region.

(a) The Convention on Biological Diversity

Canadian governments undertook to fulfil their obligations under the Convention on Biological Diversity (the Biodiversity Convention) well before ratification. As the various orders of government have different responsibilities over natural resources, their ministers co-operated to endorse a follow-up plan. This includes the preparation of a Canadian Biodiversity Strategy by November 1994.

The development of this strategy is a co-operative effort by governments, with advice provided by the Biodiversity Convention Advisory Group, which consists of representatives from a variety of sectors including environment, parks and wildlife, forestry, fisheries, agriculture, mining, biotechnology, law, academia, business, labour and indigenous people.

Federal, provincial and territorial governments, through the CCME, the Canadian Parks Ministers' Council, and the Wildlife Ministers' Council of Canada, have developed a joint commitment to complete Canada's network of protected areas. They are co-operating to expand park systems and to protect special spaces and species, with a goal to set aside 12 percent of the country as protected space.

(b) The United Nations Framework Convention on Climate Change

Canadian governments and representatives of major groups, particularly industry, have been pursuing the domestic implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change through the quick-start agenda on climate change announced at UNCED. Canada has ratified the convention and is committed to adopting measures

The Government of New Brunswick has launched a number of new water management programs:

- the Watershed Protection Program, to control land use activities and establish buffers along watercourses;*
- the Groundwater Protection Program, to protect aquifers for municipal drinking water through a process of controlling land use activities within municipal well fields; and*
- the River Classification Program, to establish water quality standards in rivers and lakes and address the sustainability of land use activities within watersheds.*

A Solid Waste Management Program will establish landfills that will be designed to meet high environmental standards and will result in the closure of dump sites that have potential to contaminate groundwater.

to mitigate climate change, adapt to its possible effects, increase public awareness and scientific understanding of climate change and possible responses, and work together with other countries in all of these areas.

As a first step, Canada has established a national goal to stabilize net emissions of greenhouse gases not controlled by the Montreal Protocol at 1990 levels by 2000. Canadian governments have joined with major groups and individuals to develop and implement actions to achieve that goal. The actions will be based on the principles and considerations in Canada's National Action Strategy on Global Warming and on similar strategies developed by provincial governments.

Canada recently issued a draft of our first National Report on Climate Change for discussion. It provides a snapshot of current actions by Canadian governments, NGOs, communities and the private sector. It will help develop a common understanding on progress and will provide a solid foundation for discussions on subsequent actions toward meeting domestic commitments and international obligations.

(c) Aid, Trade and Debt

UNCED made clear that action is needed on issues related to poverty and debt in the developing world in order to help developing nations and the globe as a whole make the transition to sustainable development. Canada's actions and priorities on these issues are discussed in Part II, Sections I (International Co-operation) and III (Financial Resources and Mechanisms).

(d) United Nations System

Since UNCED, Canada has played an active role in promoting more effective responses to sustainable development within several UN agencies. These include the CSD, the United Nations Environment Program (UNEP), the United Nations Development Program (UNDP) and the United Nations Centre for Human Settlements (UNCHS or Habitat). As Vice-Chair of the Bureau of the CSD, Canada is contributing to the ongoing work of the Commission and plans to participate in intersessional working groups on technology and finance.

Canada was very supportive of the participation of NGOs in the UNCED process and continues to encourage their involvement in the intersessional and sessional work of the CSD.

(e) High Seas Fisheries

At UNCED, Canada gained global support for a UN-sponsored intergovernmental conference to address the management of straddling fish stocks and highly migratory fish stocks on the high seas. Since then, there have been several initiatives, including

consultation on technical and scientific information under the auspices of the Food and Agriculture Organization (FAO), and a meeting of like-minded states that Canada hosted in St. John's, Newfoundland. Canada has played a leading role at the UN Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks, including tabling a draft convention during the first substantive session in July 1993. Canada continues to work toward internationally binding rules to govern these fisheries.

(f) Forests

Canada has been working to build support for internationally accepted criteria for sustainable forest management, ideally embodied in a global forest convention. A standard set of rules would permit a more accurate measure of the sustainability of forest management practices.

Canada's National Forest Strategy sets out forest-related priorities for the next five years and provides the framework for effective implementation of the Guiding Principles on Forests, adopted at UNCED. Canada has developed a Model Forest Network consisting of 10 sites across Canada, in which sustainability issues such as wildlife habitat, biodiversity, watersheds, recreation, fisheries and economic uses can be addressed in major forest eco-regions.

The Model Forest Network is being matched by the International Model Forest Program. Mexico has agreed to be our first partner. It has identified two sites and committed itself to matching the Canadian contribution. Russia will be our second partner, with a site in the Eastern territory of Khabarovsk. Discussions are under way with a third potential partner state. A network connecting the domestic and international sites will provide a channel to share information, experience and technology, providing an opportunity to define sustainable forest management better.

Provinces play a key role in this sector and are sharing their experience. For example, the Government of British Columbia will co-operate with Malaysia to organize a school of forestry there with funding from the federal government.

Future Directions

The major challenge ahead is to build on the progress made to date to resolve existing environmental problems, integrate the environment into decision making to avoid the emergence of new problems, and develop policies that contribute to economic prosperity and government efficiency.

No one nation, government, major group or individual alone can make sustainable development a practical reality. All partners must continue their co-operative efforts to develop and implement action plans to achieve economic and social development that respects the environment.

(a) Progress Achieved

Governments, major groups and individuals across Canada have taken many actions to implement the decisions within Agenda 21. Individual examples are provided throughout this report.

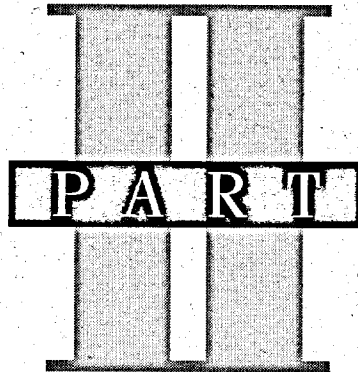
A key basis for future action is the immediate need to gather relevant and accurate information on what Canadians, their governments, major groups and institutions are doing to achieve sustainability.

The IISD, on behalf of the "Projet de société," is developing an information system to identify and communicate information about activities in Canada that support the UNCED agenda and show where future efforts should be directed to implement UNCED commitments. This information system will become a mechanism to be used by organizations wishing to share current and planned activities with others. It will also provide better understanding of the diverse initiatives being undertaken across the country and show where further actions are needed.

Some governments have also surveyed their programs that are relevant to UNCED. The purpose of these surveys is, in part, to identify the level of activity where opportunities for co-operation exist and where further action may be required.

(b) Problems and Constraints

During recent years, Canada's governments have faced significant financial pressure. Revenues have not kept pace with demands for services, leading to concern over levels of taxation and public debt. This has placed an increased emphasis on innovative and shared approaches to achieving the goals of a sustainable economy and society. Canadians increasingly recognize that there is a positive relationship between the environment and the economy, and are committed to the principles of sustainable development.



III
PART

CROSS
SECTORAL
ISSUES

PART II, SECTION I

INTERNATIONAL CO-OPERATION

Promoting Sustainable Development Through Trade

Canada has been actively involved in promoting sustainable development through the negotiations to liberalize trade in the Uruguay Multilateral Trade Negotiations Round of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) and the North American Free Trade Agreement (NAFTA). Canada's view in these negotiations has been that trade leads to economic growth, which provides the resources for environmental protection; while a healthy environment provides the ecological and natural resources necessary to underpin long-run economic growth stimulated by trade. The Uruguay Round package, completed in December 1993, includes a number of provisions aimed at promoting sustainable development. Reduction or elimination of tariffs over time should promote environmental improvement via better access to goods and services, including pollution abatement equipment.

The NAFTA, which entered into force on January 1, 1994, preserves the right of each country to adopt the standards necessary to protect its environment. Canada, Mexico, and the United States specifically confirmed their commitment to sustainable development in the agreement. With freer trade and the environmental provisions and side agreements, the NAFTA should have a positive impact on the North American environment.

Canada is actively pursuing the improvement of the mutually supportive relationship of trade and environment policies. Indeed, environmental considerations were integrated into the mandate of Canadian negotiating teams for the NAFTA. Frequent and substantive contact between the Environmental Review Committee, provincial/territorial governments and non-governmental interests played an important role in the development of the NAFTA's environmental provisions. This was the first time such a process was used in the negotiation of a trade agreement. This was also the first time a trade agreement was subject to an environmental review.

Similarly, provinces/territories and other major groups played a major role in the development of the North American Agreement on Environmental Co-operation (NAAEC), which was concluded in 1993 and will enter into force in early 1994. The NAAEC, sometimes called the environmental side agreement, will complement the NAFTA by establishing a sound environmental foundation on which to build more liberal trading relations. Among other things, its provisions provide for increased co-operation on environmental issues.

Canada has also been actively pursuing the objective of linking trade and environment issues more effectively through international organizations. For example, the federal government has worked closely with interested domestic parties in making its contributions to the development of Guidelines for Improving the Mutual Supportiveness of Trade and Environmental Policies and Agreements by the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). Within the GATT, Canada has been an active participant in the Working Group on Environmental Measures and International Trade. Canada has also supported the work that has begun on packaging and labelling programs in the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).

Another Canadian initiative is the establishment of the Task Force on Trade and Sustainability, under the auspices of the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE). This task force has advised the prime minister from time to time on the environmental dimension of trade agreements. It is currently examining issues like the trade and environment linkages in the context of the Asia-Pacific Economic Co-operation Forum.

The IDRC has initiated projects such as examining eco-labelling and trade with developing countries, and the IISD has brought together experts to develop Principles on Trade and Sustainable Development in order to help bring these policy fields together.

Providing Adequate Financial Resources to Developing Countries and Encouraging Macro-Economic Policies Conducive to Environment and Development

A fundamental aspect of Canadian international co-operation is involvement in bilateral and multilateral dialogue with developing countries and international financial institutions to promote the integration of development and the environment into policy. Canada has also encouraged multilateral agencies to incorporate poverty alleviation into mainstream programming and to put a greater focus on gender-related issues.

Canada's policies regarding development assistance and debt relief are discussed in Part II, Section III.

PART II, SECTION II

CHANGING CONSUMPTION PATTERNS

Background

Many Canadians have recognized the need to address issues of consumption and have translated this into actions. Opinion research indicates that Canadians believe that they will have to consume less and are willing to achieve sustainability through higher prices, as well as voluntary changes in lifestyles. Specific activities through which Canadians have demonstrated concern over their consumption patterns have included efforts to reduce household, business and industrial waste through recycling programs and composting, the use of products made from recycled materials, and improved energy and water efficiency and conservation.

Focussing on Unsustainable Patterns of Production and Consumption

Consumption issues have provided both a focus for attention and an opportunity for partnerships within and between agencies, institutions, businesses and communities.

Many Canadian NGOs have linked consumption issues to broader concerns about economic, political and social relationships in their public education efforts.

(a) State of the Environment Reporting

One method of informing people about consumption is through state of the environment reporting. State of the environment (SOE) reports provide current information on all aspects of the Canadian environment, including conditions and trends, relationships between human activities and the environment, effects of changes on ecosystems and resource use, and efforts to protect and restore the environment. This information can help government policy makers, private-sector decision makers and consumers make responsible choices. Canada's national 1996 SOE report will include a chapter on

changing lifestyles. It is hoped that as public awareness of the links between consumption and the state of the environment grows, it will be possible to take greater action to shift consumption patterns.

SOE reports have been produced by governments and industry. To date, for example, in addition to the national SOE report, the governments of six provinces have produced SOE reports for their jurisdictions.

SOE reports such as those produced by Canada and British Columbia focus on the health of entire ecosystems. This effort at ecosystem tolerance modelling attempts a far more integrated analysis than might be the case with a report that focussed on the levels of specific pollutants.

As part of understanding changes in the Canadian environment, Canada is developing a national set of environmental indicators that will be understandable, scientifically credible and useful to decision makers and the public. The development of indicators, such as energy consumption and municipal water use, that can track consumption patterns is currently under way.

(b) International Activities

Both CIDA and the IDRC are working to promote more sustainable patterns of consumption and production in other countries. One example from CIDA is its work with Nicaragua to improve and expand portions of that country's electrical transmission network. The \$10-million project will reduce electrical system losses and therefore the need to burn fossil fuels. If the project meets its expectations, it will result in a reduction of approximately 60 000 tonnes of carbon dioxide emissions annually.

Developing National Policies and Strategies to Encourage Changes in Unsustainable Consumption Patterns

Major groups and governments in Canada have strategies designed to encourage more sustainable consumption patterns. Examples of these initiatives can be organized under the headings of the Agenda 21 chapter on consumption as follows.

(a) Encouraging Greater Efficiency in the Use of Our Resources

The Environmental Partners Fund of the federal government's Environmental Citizenship Initiative has targeted part of its funding to assist community groups in carrying out composting and recycling projects. Although recycling projects have dealt specifically with reducing the amount of waste entering landfills, a large percentage of these projects have also included a component to inform the public about recycling and to encourage reduction and reuse of products.

Electrical utilities in Canada are moving from supply-side management to demand-side management to reduce peak demands (thereby delaying major capacity additions) and

to reduce electricity use. These efforts are already having an impact on energy conservation. Ontario Hydro is Canada's largest electrical utility. As of 1992, it estimated that its energy management initiatives had resulted in a 3-percent reduction in demand. The estimated savings were 312.4 megawatts of demand and 1.8 terawatt-hours of energy.

The United Church of Canada, one of the largest denominations in the country, provides another example. It has made consumption and lifestyle change the cornerstone of its policy statement "One Earth Community — Ethical Principles of Environment and Development." It encourages members to evaluate religious buildings for responsible use of energy and materials.

For Canadian Inuit, who are being compelled to change their traditional lifestyles because of environmental contamination, the key variable in changing consumption patterns is sustainable use of wildlife resources. The AEPS includes a focus on the sustainable utilization of resources in support of Inuit concerns.

(b) Minimizing the Generation of Wastes

The National Packaging Protocol (NAPP) is a set of policies aimed at minimizing the environmental effects of packaging and reducing the amount of packaging sent for disposal by at least 50 percent of 1988 levels by 2000. The interim target of 20 percent set for December 31, 1992, has been achieved.

Developed by a task group representing governments, the packaging industry, and consumer and environmental groups, the NAPP was adopted by the CCME in 1990. The task group developed the Canadian Code of Preferred Packaging Practices to help manufacturers, marketers and distributors of packaging assess the environmental implications of their packaging and alter design and production to minimize waste. The NAPP has led to a National Packaging Monitoring System that monitors targets as well as the amount of packaging being produced, used, reused, recycled and disposed of.

Several provincial governments have introduced waste minimization programs, including:

- Saskatchewan's waste minimization strategy, including lifecycle costing;
- Alberta's Action on Waste program directed at reducing the amount of municipal solid waste handled by 50 percent by 2000; and
- Manitoba's recycling program, aimed at bringing recycling to approximately 75 percent of households by 1996.

Other examples of this type of activity are included in Part III, Section IV.

(c) Assisting Canadians to Make Environmentally Sound Purchasing Decisions

The federal government's Environmental Choice Program is a Green Plan initiative that assesses and provides information on products and services that ease the burden on the environment. The EcoLogo is the program's symbol of certification for products and services that meet or exceed an established set of environmental criteria developed by the Environmental Choice Board and open to public review. To date, products ranging from reusable cloth diapers to recycled paper and from water-conserving showerheads to re-refined motor oil bear the EcoLogo.

(d) Improving Government Purchasing and Procurement Policies

The Federation of Canadian Municipalities (FCM) is encouraging municipal responses to sustainable development and has cooperated in the development of guidelines for Procurement Policies on Packaging, a voluntary measure to help municipalities support markets for recyclables and encourage diversion of packaging on the part of their suppliers.

The Environmental Stewardship Program was launched by the federal government in 1992. This program includes principles for incorporating environmental concerns into decisions regarding procurement processes, waste reduction and water conservation in federal facilities, environmentally responsible building design and construction, and public employee education and training opportunities.

(e) Moving Toward Environmentally Sound Pricing

Movement toward environmentally sound pricing will involve action by both businesses and governments. Businesses and their related professional organizations are working to meet the increasing environmental expectations of Canadian consumers.

The Canadian Institute of Chartered Accountants is working to promote and strengthen corporate environmental accountability. In conjunction with the IISD, the Canadian Standards Association, and the Financial Executives Institute of Canada, it has prepared a discussion paper, Reporting on Environmental Performance, to address such questions as why organizations should report environmental performance, what they should be reporting, and how companies go about performance reporting.

The Canadian Manufacturers' Association, an umbrella organization of close to 2000 manufacturers, has developed a Manufacturing Environmental Performance Program. It includes a reference guide on improving environmental performance, an environmental co-ordinator's handbook, a guide to government legislative requirements, a resource handbook, an executive forum, and a register of "environmental success stories."

(f) Reinforcing Values that Encourage Sustainable Production and Consumption Patterns

The Canadian Labour Congress, which represents 2.2 million workers, is holding its 1994 conference on the theme of "Organizing for Environmental Change." Its environmental education program focusses on workers as consumers and citizens and makes direct links between workers, production and consumption. Its union education course examines environmental issues and solutions, including consumer action and boycotts, solid waste reduction, workplace and community action, and workplace environmental audits.

Des watts entre les deux oreilles is a joint publication of several Quebec agencies and institutions dealing with energy education, efficiency and conservation. It is notable in its promotion of the six R's (rather than the usual three): reduction, reuse, recycling, re-evaluating value systems, restructuring our economic systems and redistributing resources.

Problem Areas and Serious Challenges to be Overcome

Changing consumption patterns is difficult because it requires fundamental decisions about the lifestyles that many people have and the lifestyles to which many more aspire.

The growth of "green consumerism" in Canada demonstrates that public concern over the environment is leading to more environmentally responsible production and consumption. At the same time, there is at least some recognition that sustainability demands lifestyle changes, even though traditional economic indicators report the absence of spending as a serious crisis of consumer confidence.

It is essential to discuss consumption patterns in ways that go beyond the individual and the household. How waste, packaging, energy, and water are used has profound implications for non-renewable resources, natural areas, wildlife, agricultural land, wetlands, and human communities. Connections must be made between consumption, sustainable economic development, and ecosystems in Canada and around the world.

Information gathering must assume a higher priority so that sustainability efforts can be better monitored and shared, and so that gaps and deficiencies can be more readily identified.

NGOs concerned with the environment and with development continue to play key roles in drawing public attention to these issues and in sparking debate over the implications of changing consumption patterns.

PART II, SECTION III

FINANCIAL RESOURCES AND MECHANISMS

Introduction

Much of Canada's activity related to the financial resources and mechanisms necessary to implement Agenda 21 in developing states takes place through activities funded by the federal government under its official development assistance (ODA) program and the Green Plan.

International Partnerships

The Green Plan recognized the importance of international partnerships and has provided new and additional resources for international actions to follow up on UNCED. Key initiatives that Green Plan resources are helping to support include the Global Environment Facility (GEF), the Montreal Protocol Multilateral Fund (MPMF) and the United Nations Environment Program (UNEP) Environment Fund. Green Plan funds are also used in support of specific bilateral activities, such as the International Model Forest Program described in Part I and a bilateral program with Mexico.

At UNCED, it was agreed the GEF would be the principal mechanism through which new and additional resources would be available to assist developing countries address specified global environmental problems. The federal government has committed \$25 million to the pilot phase of the GEF. Negotiations on replenishing and restructuring the GEF are currently under way. At UNCED, Canada announced its intention to assume a fair share in the replenishment currently under negotiation.

As part of its commitment to quick-start action on the conventions agreed to at UNCED, Canada convened workshops to develop the linkages between the GEF and the conventions on biological diversity and climate change.

The MPMF was established to assist developing countries to phase out ozone-depleting chemicals and to replace them with benign alternatives. Canada has contributed approximately \$15 million to the fund, which includes costs related to the administration of the secretariat, located in Montreal. Canada is committed to contributing \$24 million to the current MPMF replenishment.

Federal government support for UNCED follow-up initiatives includes \$2 million by 1996 for Capacity 21, a United Nations Development Program (UNDP) initiative to assist developing countries in sustainability planning. The IDRC has also organized a consultative group on capacity building in developing countries in co-operation with its Swedish equivalent, SAREC. Canada is also providing funds to assist developing countries and NGOs participate in key international negotiations following up on UNCED, including the High Seas Fisheries Conference, the first session of the CSD, and negotiations on a convention to combat desertification.

Canada is also funding a legal adviser to the Inter-governmental Negotiating Committee on Desertification for a 15-month period. A key international institution in the follow-up to UNCED is the UNEP. Canada contributes \$2.2 million a year to UNEP's Environment Fund.

Canada has the lead role in an OECD study of the coherence of development project environmental assessment procedures among donor countries. Canada is also leading that organization's effort to establish internationally agreed guidelines and tools for environmental capacity development. In October 1993, Canada hosted an international workshop in Ottawa for the OECD on national sustainable development planning.

Canadian Official Development Assistance

In its follow-up to UNCED, Canada will continue to focus on the effective mobilization of resources from all sources. The major source of concessional financing to developing countries will continue to be ODA through bilateral and multilateral channels.

The primary purpose of Canadian ODA is to help the poorest countries and people in the world. At UNCED, Canada reaffirmed its commitment to reach the ODA/GNP target of 0.7 percent as soon as possible. Canada remains committed to this target, although efforts to move forward must be balanced against the reality of fiscal restraint.

Canada is committed to the integration of the principles of sustainability into its ODA program. We are working with our domestic and international partners to improve the capacity of developing countries to foster development that is environmentally sustainable.

In 1992, following an intensive process of consultation with its partners, CIDA released its Policy for Environmental Sustainability. This policy is an important element of CIDA's framework for sustainable development and is an integral part of meeting the agency's mandate to promote sustainable development.

The main thrusts of the policy are to integrate environmental considerations into decision making and programming, to give a high priority to helping developing countries improve their capacity to deal with environmental issues and concerns, and to work closely with Canadian and international partners to help them address the challenge of integrating environmental considerations into their activities. The policy encourages developing countries to work together with CIDA to implement comprehensive national programs that promote environmental sustainability.

In 1992, Canada estimated that during the previous five years CIDA had committed \$1.32 billion to environment and development programming directly relevant to Agenda 21.

One example of Canada's commitment was the decision to expand the mandate of the IDRC to be a lead organization in the implementation of Agenda 21, with a particular focus on sustainable and equitable development. The IDRC's annual funding of \$115 million is now directed to six core themes of Agenda 21: integrating environmental, social and economic policies; technology and the environment; food systems under stress; information and communication; health and the environment; and biodiversity.

Multilateral Development Assistance Organizations and Funding Mechanisms

Canada fully supports reform of international organizations and development assistance programming to ensure the incorporation of sustainable development principles. To that end, we attach considerable importance to donor co-ordination and participate actively in consultative mechanisms to ensure that the donor community can contribute in the most effective way to sustainable development.

Canada has pressed international organizations to better reflect sustainable development considerations in their operations. We have urged the International Monetary Fund to factor environmental considerations into the design of its macro-economic program. We have used the replenishment negotiations and annual meetings of the regional development banks and the World Bank to persuade those institutions to better integrate environmental and social factors into their analysis and operations.

The International Development Association (IDA), part of the World Bank, provides highly concessional financing for the world's poorest nations. Canada is an active participant in IDA and committed \$829 million to the replenishment that concluded

early in 1993 ("IDA 10"). This represents a 4 percent share, making Canada the seventh largest donor in IDA. During the IDA 10 negotiations, Canada strongly advocated the integration of sustainable development throughout IDA's project and program portfolio. Canada views the main objectives of IDA — poverty reduction, economic adjustment and environmental sustainability — as integral to the success of Agenda 21.

Agenda 21 proposes a number of innovative approaches to generating additional financial resources, and Canada is following up on some of them. At UNCED, the federal government announced an initiative to convert up to \$145 million of bilateral ODA debt held by countries in Latin America into local funds to help finance environment and sustainable development projects. CIDA, the agency responsible for this initiative, has negotiated and signed debt conversion agreements with El Salvador, Honduras, Nicaragua and Colombia, involving the conversion of some \$80 million of outstanding debt. In these countries, local currency proceeds from the conversion are deposited into a bank account for the financing of local projects. In some cases, responsibility for programming is handed over to a local NGO, for example, ECO FONDO in Colombia.

Debt relief can be an important aspect of freeing up funds for sustainable development. However, it requires a co-ordinated approach from bilateral and multilateral donors to ensure that such measures contribute to long-term sustained development. Canada pressed for such co-ordination at the 1993 G-7 Summit in Tokyo and has participated actively in recent exercises sponsored by the World Bank to clear arrears for Viet Nam and Haiti.

PART II, SECTION IV

TECHNOLOGY TRANSFER, CO-OPERATION, AND CAPACITY BUILDING

Environmental Technology Development in Canada

The Canadian environmental industry consists of some 4 000 companies that employ more than 82 000 people, and generates annual revenues of about \$10 billion. A number of companies have come together to create the Canadian Environmental Industry Association (CEIA).

Governments support research and development in this industry through tax incentives, direct grants, and funding of research in institutions across the country. This support has helped Canadians to develop considerable expertise in industrial and municipal wastewater treatment, site clean up, air emission control, solid waste management, plant safety and health technologies, and remote sensing for land, agricultural, forestry and fisheries management. The application of environmentally sound technologies that will improve the efficiency and environmental performance of traditional manufacturing and resource-processing sectors is another area of particular emphasis.

Governments also support efforts by these industries and by researchers to meet international needs through agreements with other countries, joint ventures and technology transfer. The federal government has focussed its technological co-operation and capacity-building efforts on particular areas of Canadian expertise and to countries such as Mexico, Malaysia and China.

One other area of growing international interest that Canada supports is the preservation of the traditional ecological knowledge of indigenous peoples. This is becoming an important component in the management of natural resources. Canadian indigenous communities are developing the methodologies and technologies for the collection and presentation of this information within co-management structures. Canada is promoting the recognition of this knowledge under the AEPS.

Key Domestic Activities in Support of Agenda 21

Programs funded by the federal government include the Environmental Innovation Program, which supports innovative proposals for processes and technologies to address environmental threats; the Environmental Technology Commercialization Program, an \$80-million fund for the demonstration and commercialization of new environmental technologies; and the Development and Demonstration of Resource and Energy Conservation Program, which encourages innovative technologies that recover energy and reduce pollution. These programs are also typical of many operated by provincial governments.

In June 1993, the federal government, in partnership with the CEIA, research institutions, utilities and venture capitalists, established three National Environmental Technology Advancement centres under the Green Plan (in Sherbrooke, Quebec; Toronto, Ontario; and a third in a location not yet decided). These centres are designed to provide technical, managerial and financial expertise to small- and medium-sized enterprises that develop and commercialize environmental technologies, and to provide much-needed private venture capital. These centres will also supply companies with opportunities for access to international markets.

National capacity building also requires training programs. University degree-granting programs are often partners with industry through the Canadian Network of Centres of Excellence. Important programs are offered at McMaster University (Hamilton, Ontario), specializing in environmental engineering; École Polytechnique (Montreal, Quebec), specializing in drinking water; and the University of British Columbia (Vancouver, British Columbia), specializing in forest industry wastewater treatment. Canadian technical colleges deliver diploma, certificate and professional development programs in all aspects of applied environmental science and engineering technology.

Established in 1992, the Canadian Environmental Training Initiative (CETI) plans to provide management training in pollution control and prevention strategies, treatment facility operations, and environmental technology applications. CETI programs are designed to serve students working in Canada as well as to be exported as facets of technology transfer to developing countries. Among the other leaders in provision of non-degree training programs are the Wastewater Technology Centre (Burlington, Ontario) and the National Environmental Technology Advancement centres referred to above.

Key Internationally Focussed Activities in Support of Agenda 21

Technology transfer to other countries is channelled through a variety of sources. For example, technology transfer is an integral part of CIDA programming. Most development projects managed by CIDA incorporate training programs designed to assist clients in maximizing potential project benefits. That training also helps clients to use the technologies and training in innovative ways to deal with other problems.

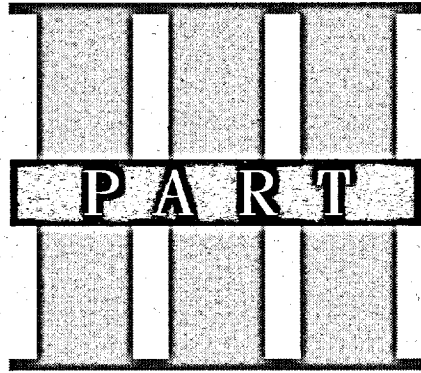
One specific program is the \$5-million Project Support for Environmental Technology Co-operation program that was announced at UNCED. The goal of this program is to assist developing countries to establish a capacity to produce environmental technology adapted to their needs. The vehicle for this will be long-term co-operation between Canadian environmental technology producers and developing countries. Seven projects have been funded to date.

Vancouver hosts the biennial GLOBE conference, the world's largest environmental goods and services exposition. GLOBE '92 attracted more than 12 000 people from 74 countries. As in 1992, GLOBE '94 (March 1994) will display current developments in environmental technology. The GLOBE Conference represents an opportunity to forge research and commercial links between Canadian and international partners.

Since information on technology transfer opportunities is found in a multitude of sources, efforts are under way to establish a Canadian Environmental Technology Clearinghouse that would complement the activities of UNEP's International Clean Production Information Clearinghouse. It would provide information on funding mechanisms; on technology seminars, conferences and training programs; and on specific environmental goods and services. A number of organizations, including the IDRC, are investigating the potential for different versions of "technology clearinghouses" that will facilitate technology co-operation, capacity building and joint ventures between particular regions or governments.

Mexico has been a focus of Canadian assistance, including technology transfer, since the signing of an agreement on environmental co-operation in 1990. This received \$1 million in support from the Green Plan International Partnerships Fund in fiscal year 1992-93 and the same amount in fiscal year 1993-94. Canadian and Mexican officials are currently working closely to implement projects in the areas of water clean-up technologies, air pollution control, and environmental enforcement.

Transfer of environmentally sound technologies plays a pivotal role in Canadian and multilateral projects in other countries. For example, the IDRC is supporting the development of a major South American network focussing on problems with drinking water distribution and solid waste management in 14 urban centres located in seven different countries. It also has a unique initiative under way in Asia to collect moisture from fog for irrigation purposes. Canadian technology is also at work in a World Bank program for water and sewage treatment in Argentina.



SECTORAL ISSUES

PART III, SECTION I

PROTECTING AND PROMOTING HUMAN HEALTH

Health Care in Canada

Canadians enjoy a good standard of health and health care based on a publicly financed, comprehensive health insurance system that covers medically necessary services for its residents. This system is administered by the governments of the provinces and territories, which have constitutional authority for health within their jurisdictions, with funding contributions from the federal government.

Provincial and local health authorities also manage primary health services in their areas. Some of these activities have environmental relationships, such as the provision of safe water and sewage treatment, communicable disease surveillance and control, and health education. The effectiveness of this system is suggested by the fact that infectious diseases accounted for only 1.3 percent of total deaths in 1991, and infant mortality rates are currently approximately seven deaths per thousand.

Health Promotion and Environmental Factors

Since the beginning of the 1980s, governments have directed considerable attention to health promotion. Examples include efforts to reduce tobacco use and to prevent the spread of AIDS. As environmental concerns have grown in importance, governments, health professionals and NGOs have begun to address the relationships between the environment and health.

The 1992 annual conference of the Canadian Public Health Association centred on the theme "The Environment and Our Health: A Question of Survival." The 1993 conference focussed on "Sustaining Our Communities: Health for the Future." Many other organizations are involved in similar activities. Some provincial ministries of health have developed focal points to deal specifically with health and environment issues and to monitor environmental risks to health. Many NGOs and groups of health professionals have demonstrated strong interest in this issue.

The roles of women, in particular as workers and childbearers, give rise to concern about exposure to environmental risks. For example, the federal government's Department of Health has been working on four studies to address this issue. One examines the health of women and children in farm families. The others consider the relationships between exposure to environmental risks, such as to pesticides, and adverse reproductive outcomes (e.g., miscarriage, birth defects); the impact of high-risk geographic areas (e.g., toxic dump sites) on birth outcome; and the effect of specific environmental risks on women's reproductive health.

Similarly, increasing attention is being paid to the health needs of indigenous peoples. Programs are underway by indigenous peoples, by governments, and by other groups such as the Centre for the Nutrition and the Environment of Indigenous People at McGill University (Montreal, Quebec). Some health issues have arisen from lifestyle changes. Others have distinct environmental aspects. Contamination or disruption by industrial pollution of traditional food sources such as fish has affected the health of many indigenous communities.

One example of attempts to understand and address this problem is the EAGLE project, which examines health and environment issues of concern to Indigenous communities in the Great Lakes region. Farther north, the arctic environment is often subject to effects from distant pollution sources. The AEPS addresses the most pressing environmental issues in a region in which indigenous people form a majority of the population. One of the major goals of the AEPS is to foster sustainable development in partnership with northern indigenous organizations and governments.

Another example of an integrated approach to health is the Healthy Communities Network project. Its goal has been to expand the boundaries of health promotion by including environmental and economic considerations.

The Action Plan on Health and the Environment

Since early 1991 the Action Plan on Health and the Environment, the health component of the Green Plan, has had a number of initiatives under way in four major areas: regulation and monitoring, groups at risk, facilitation of individual and community action, and international activities.

In the area of regulation and monitoring, the federal government's Department of Health is creating new legislation and enhancing existing regulations to reduce health risks associated with air, water, soil and food. Programs seek to link pollutants to health outcomes, such as the effects of airborne pollution on human respiration.

As noted above, groups at risk include indigenous peoples and residents of northern Canada who may depend on the natural environment for their regular diet and who may be at risk if their food sources are polluted. Newborn infants and children are another such group, since they are particularly susceptible to high levels of pollutants.

The action plan is helping inform people about how their own actions can make a difference to their health, while at the same time preserving and enjoying the environment. These "awareness" initiatives interpret scientific information for the layperson and help the community to promote healthy environments.

International Links

Canada participates actively in the programs of the World Health Organization and the Pan-American Health Organization. Because human health influences and is influenced by other social, economic and environmental factors, CIDA health programming is often integrated with work in other relevant sectors. For example, a rural health project in Bolivia is integrated with a water-supply project, and in southern Africa, AIDS is being addressed through a community development project.

The IDRC conducts a number of projects focussed on health and the environment. Examples include research into the environmental and health hazards of energy (South Africa); cultural factors in childbearing and use of health factors; health, environment and development of the Pacific region; and the socio-economic impact of cholera.

PART III, SECTION II

PROMOTING SUSTAINABLE HUMAN SETTLEMENT DEVELOPMENT

Housing and Human Settlements in Canada

The Canadian view of sustainable human settlement development implies the need not only to achieve economic objectives and maintain ecological integrity, but also to consider the importance of a variety of social considerations, such as housing affordability, community equity, and responsiveness to changing demographic and other conditions. In Canada, not only are efforts being made to build more environmentally responsible homes, but communities themselves are examining ways to plan and manage their operations to minimize their impact on the environment and enhance the quality of life.

Provincial and territorial governments develop and implement overall housing and land use policies within their boundaries, and the private sector develops housing within these laws and regulations. Municipal governments are generally responsible for administering building codes, regulating the use of land within the municipality, and providing infrastructure such as local roads and water and sewer lines, often with the support of senior governments. The federal government is involved in the development, funding and operation of national social and market housing programs, which are often delivered in co-operation with other governments and non-profit organizations. The non-profit and co-operative housing sectors also play a vital role in the development and administration of assisted housing in Canada.

More than 90 percent of Canada's 10.1 million households reported no need for any significant repairs to their dwellings in 1992. Almost 90 percent of households are able to obtain physically adequate, uncrowded housing for 30 percent or less of their household income.

The urban population of Canada is served by an extensive water and sewer infrastructure. By 1992, of the 23.4 million residents of municipalities in Canada with more than 1000 people, 91 percent were served by municipal water, 88 percent by municipal sewers, and 75 percent by sewage treatment. The rural population and those in municipalities not served by municipal systems have private water and sewage systems such as groundwater wells and septic tanks with tile fields.

Housing and human settlements are issues that Canadians address in partnership. Successful solutions to the need for affordable, appropriate housing demand co-operation between governments, the private and non-profit sectors, communities, and individuals. A key to finding successful solutions is local participation in the implementation of local programs at that level.

Domestic Progress Toward Sustainable Housing and Human Settlements

Housing supply policy in Canada has been characterized by two principal thrusts. One is based on the belief that the housing needs of most Canadians are best met by the private marketplace. A network of programs is in place to assist the housing market to function more effectively, for example, loan guarantees and mortgage insurance to facilitate financing, and dissemination of research and information on markets and housing technology to enhance the private sector's ability to provide quality, affordable housing. Another example is the Canadian Centre for Public/Private Partnerships, which explores innovative ways of co-operating to produce low- and middle-income housing.

The second thrust, to assist households that cannot obtain or afford adequate and suitable housing in the marketplace, has included initiatives such as providing social housing for families and seniors at subsidized rents and funding non-profit groups and organizations that provide housing for disadvantaged groups. Other examples are grants and low-interest loans to help low-income home-owners repair their homes, rent supplements to low-income renters in the private market, and tax credits to reduce housing costs, often for seniors.

With increased attention being paid to sustainability, governments, institutions and other groups have significantly increased their research and co-operation on housing and land use issues. A number of national, regional and local organizations and committees have been established to direct and co-ordinate Canadian human settlement efforts, such as the National Housing Research Committee, the Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research, the Technical Research Committee of the Canadian Home Builders' Association (CHBA), and meetings of federal/provincial/territorial ministers.

An increasingly important element of housing and settlement policy is the promotion of sustainable communities and good living environments. This has progressed on several fronts.

(a) Energy and Resource Use

Given the Canadian climate, improved energy efficiency in housing is important. For example, the National Research Council's Institute for Research in Construction recently transferred a heat pump/chilled foundation technology to the private sector for application in cold climates. This technology is expected to revolutionize foundation construction, saving local governments millions of dollars annually. The federal Department of Natural Resources and the CHBA have developed and promoted the R-2000 energy-efficient home program. This is a performance standard of designing, constructing and equipping a home to high levels of energy efficiency, comfort and control.

There has been extensive research in recent years on many energy-related subjects. One area of research has looked into ways to improve energy efficiency through better building practices and passive solar design. Another has examined means of exploiting ambient energy through new technologies such as ground-source heat pumps. Others have included reducing the consumption of freshwater in homes, improving their internal environments by curbing material emissions and spillage of combustion products from heating appliances, and solving mould and moisture problems.

Another high priority has been reducing the volume of residential construction waste and encouraging the use of more recycled content in building materials. Two such programs have been successful in Edmonton and Toronto. Similarly, in Saskatchewan, a "Construction and Development" advisory group to that province's round table produced a report on achieving sustainability in the construction industry.

The Canada Mortgage and Housing Corporation is the federal government's housing agency. Its "Healthy Housing" initiative is a recent attempt to deal comprehensively with community, housing and indoor air quality issues. This initiative involved a design competition in which competitors were encouraged to propose innovative and integrated solutions to a broad range of design criteria, including occupant health and safety, energy efficiency, resource efficiency, environmental responsibility, and affordability. The two winning designs are being built in Toronto and Vancouver.

**Canada Water
Book on Flooding**

Agenda 21 promotes human settlement planning and management in disaster-prone areas. The Canada Water Book on flooding describes what Canadians have done to prevent and prepare for floods by:

- *establishing a federal-provincial/territorial Flood Damage Reduction Program to reduce the amount of property damage and suffering caused by floods;*
- *identifying flood risk areas and discouraging floodplain development to reduce social and economic costs;*

(b) Promoting Sustainable Land Use Planning

It is increasingly recognized that sustainable housing and human settlements must be treated as comprehensive systems with many components. That understanding is changing land use processes. New models of community design have been developed that encourage more environmentally responsible planning. This includes a variety of housing types and forms that reduce land requirements and encourage public transit, walking and cycling as alternatives to automobile use.

In recognition of the shortcomings of prevailing residential development patterns, flexibility and innovation in the planning and design process are being promoted through "Affordability and Choice Today," a national program designed to encourage regulatory innovation.

Government policies are beginning to stress greater land use intensification in communities and a mix of dwelling types. Well-designed infill housing and apartments in existing homes can double a community's density and create more efficient use of community resources. Given limited resources, efforts are being undertaken to integrate housing and community support services, such as infrastructure and transportation systems, more effectively. For example, the Government of Ontario's Land Use Planning for Housing policy statement encourages municipalities to provide opportunities for residential intensification and requires that 25 percent of new development be affordable. It is also developing a number of other initiatives to encourage more compact communities. In Montreal, a working group is examining sustainable urban development and the more efficient delivery of municipal services in the region.

Improved land use also applies to rural areas. The recent New Brunswick Commission on Land Use and the Rural Environment recommended policies to encourage compatible rural development, environmental protection and the preservation of valuable agricultural land. The Rural and Small Town Program of Mount Allison University is completing a pilot project with several communities to create practical tools and documents around the themes of strategic planning, self-help, community leadership and sustainable development.

Although some indicators have already been developed, such as those for community quality of life, there is still a great need for more instruments to measure progress toward a sustainable quality of life. This means clearly defining objectives and putting into place the appropriate indicators to track this progress.

(c) Disaster Planning and Preparedness

In September 1993, Canada established a National Committee for the United Nations International Decade for Natural Disaster Reduction (IDNDR), which will undertake initiatives to improve land use planning, risk management, construction standards, public education, warnings and other ways of mitigating natural disasters. The committee has distributed the recently published Canada Water Book on flooding to the National Committees and Focal Points for IDNDR. The book shows the close link between disaster mitigation and the sustainability of economic and social development. Because of increased concern over earthquakes, the British Columbia government has developed a Post-Earthquake Safety Program.

(d) Other Activities

The CCME and the FCM are working together on a "Municipal Primer on UNCED." This will help to make Canadian municipalities more familiar with the outcomes of UNCED and steps they should take to respond.

International Links

CIDA is funding numerous projects directly concerned with improving the living environment of the poor overseas. Examples include support through its Centres of Excellence Program for the University of British Columbia Centre for Human Settlements (Vancouver, B.C.) and the Montreal Inter-University Group's "Villes et Développement." Both research human settlement issues in developing countries. In conjunction with the FCM, CIDA is funding the project "Africa 2000: Municipal Response," which links Canadian and African local governments to increase the latter's capacity to address the growing problems of urban management. Also, CIDA supports Rooftops Canada, which works in sustainable human settlement development with partner NGOs in the south.

The IDRC has been assisting researchers in developing countries to seek indigenous and sustainable solutions to development problems. For example, the IDRC, CMHC, and federal Department of the Environment have provided funding for the Local Agenda 21 Model Community Program, organized by the International Council for Local Environmental Initiatives. This program will build local government capacity to address environmental problems in 21 municipalities around the world. The Region of Hamilton-Wentworth in Ontario was the first municipality to be selected and is one of only two North American municipalities that will participate. Its Task Force on Sustainable Development has developed guiding principles as well as detailed strategies and actions to create a sustainable region.

- *creating flood-forecasting centres integrated with emergency measures organizations; and*

- *promoting public awareness of floodplains.*

The book is the result of the collaboration of federal, provincial and municipal governments and agencies and U.S. organizations. Personal accounts of floods by private citizens provide an added dimension to the scientific reporting.

Canadian municipalities have continued their international co-operation efforts since UNCED. In 1993, Canada hosted two international conferences of municipal organizations. The International Union of Local Authorities met in Toronto in June under the theme of "Strengthening Communities." In September, the Montreal Urban Community co-ordinated Métropolis '93, the Congress of the World Association of Major Metropolises. The theme of this congress was "The Citizen and Sustainable Development." Both were successful in following up on the global agenda for local sustainable development.

PART III, SECTION III

PROTECTION OF THE QUALITY AND SUPPLY OF FRESHWATER

Introduction

Partnerships have become fundamental to addressing freshwater issues in Canada. One is the work of the CCME in developing a water strategy. This will include water conservation initiatives, water quality guidelines, and development of a work plan for aquatic ecosystem health.

There are also numerous examples of efforts by major groups to address freshwater issues. For example, NGOs have recently organized a national water caucus under the auspices of the Canadian Environmental Network (CEN). The objectives of the caucus are to help the many environmental organizations working on local and regional water issues to share information, develop joint strategies, and provide advice to governments. Among the major issues of interest to the caucus are water diversion and exports, reduction in toxic discharges, groundwater quality and quantity, aquatic ecosystem health, and drinking water quality.

Several Canadian NGOs jointly organized the International Secretariat for Water, an international NGO headquartered in Montreal. Its aim is to foster co-operation among NGOs of all countries that are involved in drinking water and sanitation improvement for people in the Southern Hemisphere.

Integrated Water Resources Development and Management

As part of Canada's efforts to ensure that economic development takes place on a sustainable basis, governments are moving toward an ecosystem approach to analyzing environmental issues and to strike the necessary balance between competing demands. This has impacts on water management.

The Government of Alberta's new Environmental Protection and Enhancement Act takes an integrated approach to the protection of air, land and water. Sustainable development is the central principle of the act. As well, the Alberta government is undertaking a major review of water policy and legislation that will address allocation of water rights, protection of the aquatic environment, and water conservation.

Governments and major groups have worked together on a series of integrated assessment and environmental management plans for some of Canada's major river basins and the Great Lakes. For example, the proposed Mackenzie River Basin Transboundary Waters Master Agreement establishes common principles for the co-operative management of the aquatic ecosystem of that river basin, including processes to ensure participation by the indigenous peoples of the region.

Initiatives like that combine the efforts of governments with the development needs and goals of local and regional communities. They address pollution prevention, remediation, and protection and enhancement of aquatic habitat from an ecosystems perspective. Among multiple-use objectives, commercially and ecologically important species, such as salmon and migratory birds, are important targets for protection and enhancement.

In 1991, the Quebec government launched the Integrated Resource Management Project, which represents a new approach to management of renewable resources including freshwater, as well as forests and wildlife.

Water Resources Assessment

To provide the necessary knowledge base to assess and protect groundwater resources, Canada initiated a new hydrogeology program. As a first task, researchers are studying major aquifers in the greater Toronto and Vancouver areas that are at risk due to growing populations.

As part of a collaborative initiative among governments, the private sector and universities, Canada is contributing to the World Climate Research Program's Global Energy and Water Cycle Experiment. A central goal of this experiment is to improve the ability to model global precipitation and evaporation and to assess the sensitivity of the hydrologic cycle and water resources to climate change.

Protection of Water Resources, Water Quality and Aquatic Ecosystems

Laws and regulations in most jurisdictions have been strengthened to expand protection of waterways and aquatic ecosystems.

Regulations under federal and provincial legislation have been revised to set stricter limits on effluent discharges from pulp and paper mills. Fines and other penalties have been substantially increased for federal fishery offenses, such as illegal dumping or the damaging of fish habitat.

The Government of Quebec has adopted industrial waste treatment regulations in the context of a larger scale industrial waste reduction program. It has also substantially modified its environmental assessment legislation.

The Manitoba government has passed the Mines and Minerals Act, addressing the remediation of effects on water resources from the mining industry.

In a new national Action Plan for Fish Habitat, governments, groups representing indigenous people, industry, and NGO partners in fisheries management are launching a program to streamline the division of management responsibilities and to provide techniques and policies for local fish habitat management. It will address partnership arrangements, inventory and monitoring of resources, environmental analysis, regulations and guidelines, and planning and evaluation.

Drinking Water Supply and Sanitation

With improved science, governments are responding to public concerns about water quality. For example, the Government of New Brunswick has strengthened its regulations governing public water supplies for various microbiological, inorganic and organic parameters. The federal Drinking Water Safety Program for Natives provides a joint indigenous-government means to increase monitoring of water treatment systems, to train water treatment operators, and to evaluate and advise indigenous communities on the design and operation of water treatment systems.

Water and Sustainable Urban Development

Governments are taking many steps to address the importance of water to sustainable urban development. The Ontario government has launched the Municipal/Industrial Strategy for Abatement, a major program to reduce water pollution from industries and municipalities through a preventative approach. The FCM, supported by the IDRC and the government, has launched its Canadian Urban Research on the Environment Project (CURE) to gather and distribute information about Canadian municipal initiatives to improve the environment and promote long-term urban sustainability in Canada and abroad.

Among the issues to be covered by CURE will be water provision and conservation, toxic and hazardous materials, and natural systems and nature conservation. The database will aid international partnerships and exchanges between local governments

in Canada and developing countries. Expertise on drinking water supply and treatment and sewerage infrastructure and operations will be available through this program.

Despite the progress that has been made, a number of Canadian cities still have inadequate urban wastewater systems. The federal government is reassessing its current policy on municipal infrastructure.

In February 1993 in Winnipeg, the federal government hosted Canada's first national conference and trade show on water conservation. It was agreed that water conservation was essential and economically feasible.

Water for Sustainable Food Production and Rural Development

As an example of how private industry is involving itself in sustainability issues related to freshwater, the Canadian Fertilizer Institute and its associated Fertilizer Institute of Ontario have conducted two separate studies to investigate and promote sustainable agricultural practices in the use of nitrogen fertilizer. The results of this work will increase the efficiency of fertilizer use and should result in reductions in runoff to natural water courses and groundwater.

The Government of Quebec has adopted a strategy to reduce soil loss, riverbank erosion, and sedimentation of waterways in rural areas. This should improve water quality and maintain ecosystem equilibrium.

The IDRC has launched a research program to assist countries with the protection of the quality of freshwater resources. Its main objectives are to enhance food production, nutrition and employment derived from freshwater resources, and to address waterborne health risks together with sustainable, community-based water monitoring and purification technologies. Through projects in Africa, Latin America, Southeast Asia, the Caribbean and Mexico, this program will develop strategies to improve aquatic resource management, including water security, to assist communities to achieve sustainable production while protecting aquatic habitats, and to find solutions to environmental hazards and waterborne pollutants.

Impacts of Climate Change on Water Resources

Despite Canada's apparent abundance of freshwater, certain areas are vulnerable to shortages, particularly during periods of drought. The Canadian Climate Board and other government agencies and researchers are addressing the possible effects of climate change on habitat and economic activities in Canada. In particular, effects related to agriculture, fishing, and forestry create the highest concern. Comprehensive studies are being conducted on climate change impacts in the Mackenzie River basin and in the Great Lakes-St. Lawrence River basin.

PART III, SECTION IV

ENVIRONMENTALLY SOUND

MANAGEMENT OF TOXIC

CHEMICALS, HAZARDOUS

WASTES, SOLID WASTES

AND SEWAGE-RELATED ISSUES,

AND RADIOACTIVE WASTES

Introduction

Canada's activities in all areas of toxic chemicals and waste management are marked by efforts to involve major groups, governments, and the general public. Policies are moving toward a pollution prevention model that emphasizes improving processes to avoid problems rather than a "react and cure" philosophy. This is embodied in voluntary programs by industry, government legislation, and stricter regulation, as well as economic incentives.

Some initiatives that affect these subjects have been discussed in the sections of this report on health and freshwater.

Toxic Chemicals

Many of Canada's efforts in research, the exchange of information, and risk reduction are conducted within multilateral programs of the OECD, the UN Economic Commission for Europe and other groups. For example, Canadian researchers are preparing preliminary assessments of seven chemicals through participation in the OECD Chemicals Program. Through that program, the International Program on Chemical

Safety Co-ordinating Committee on the Harmonization of Classification Systems for Chemicals, and the International Labour Organization, Canada is also working toward harmonization of classification systems, specifically for acute toxicity, carcinogenicity, and reproductive toxicity.

Beyond multilateral efforts, governments and the private sector in Canada have also taken independent action in many ways.

(a) Actions by Governments

Governments across Canada have taken legislative and regulatory action to control the use of toxic chemicals and their impacts on the environment. One example is the federal government's Canadian Environmental Protection Act (CEPA), through which it can manage toxic substances at each stage of their life cycle. Under CEPA, the federal government is developing lists of substances that are a priority for environmental and health assessment and has established a Domestic Substances List containing those substances used in Canadian commerce between 1984 and 1986. Substances not on this list are considered "new" and must be assessed prior to their manufacture or importation into Canada. A Non-domestic Substances List has also been compiled to identify substances new to Canada but recognized in world commerce.

The federal government will conduct environmental and health assessments on up to 100 priority substances by 2000. The first Priority Substances List (PSL) includes 44 substances, all of which are undergoing environmental and health assessments. The reports will be released by February 1994. A second PSL will be published in 1994.

Canada's National Pollutant Release Inventory requires companies meeting certain criteria to collect information on the releases of specified substances into air, water and land. The information collected will be made public in 1994.

Risk reduction programs have been established through the Green Plan, which, among other goals, is committed to achieving a 50-percent reduction in sulphur dioxide emissions in eastern Canada by 1994 and to capping acid rain-related emissions in the same region beyond that date.

Canada has strengthened its ability to assess the impacts of toxic substances on wildlife by establishing the Canadian Co-operative Wildlife Health Centre and the Wildlife Toxicology Fund (for universities) and by increasing support for wildlife toxicology research by federal agencies.

(b) Co-operative Actions by Major Groups

As the primary source and consumer of toxic chemicals, the private sector is taking action. Examples include the cradle-to-grave guidelines and codes of practice that have been developed by the Canadian Chemical Producers Association. Canada's chemical

industry has initiated the National Emission Reduction Master Plan involving a voluntary approach to collecting release information. The Major Industrial Accidents Council of Canada is developing guidance and tools to improve chemical emergency prevention, preparedness and response.

The Accelerated Reduction-Elimination of Toxics Program involves industry and governments through voluntary actions designed to achieve accelerated reduction of emissions, and the elimination or phase-out of bioaccumulative, persistent toxic substances. That kind of partnership has been extended to include other major groups which participated in a federal task force to recommend a pollution prevention legislative framework. The final report of the task force was released in September 1993.

Hazardous Wastes

Governments in Canada have agreed to reduce the amount of hazardous waste destined for final disposal to 50 percent of its 1990 level by 2000. Achievement of that target is based on reduction, reuse and recycling, with much of that responsibility in the hands of provincial and territorial governments and the private sector.

(a) Reducing Waste and Building Treatment Capacity

At the centre of voluntary efforts to develop and implement the necessary action plans is the Hazardous Waste Minimization Committee. It was established by industry and involves governments, environmental groups and labour.

In 1993, the CCME re-established its Hazardous Waste Task Force to promote the uniform management of hazardous wastes across Canada. As part of its hazardous waste plan, the CCME is preparing a comprehensive national inventory of hazardous waste to measure progress of waste reduction targets and to catalogue hazardous wastes facilities in Canada.

Most provincial governments have begun to develop a stronger capacity to manage hazardous waste treatment, largely through government-owned corporations. For example, the Alberta Special Waste Treatment System, jointly owned by a corporation owned by the Government of Alberta and a private-sector partner, is currently undergoing an expansion. The system includes transfer stations, a transportation system, and North America's first fully integrated hazardous waste treatment plant. The centre treats those hazardous wastes that remain after waste minimization and that cannot be handled by conventional methods.

The Manitoba Hazardous Waste Management Corporation is constructing a central treatment, storage and transfer facility in Manitoba. There are already several small treatment/storage facilities located in the province.

The Quebec Ministry of the Environment, in addition to its active participation in national waste minimization initiatives, is developing programs to maximize the reuse and recycling of hazardous wastes. As such, that government is planning to modify its hazardous waste regulations in 1994. The Government of Quebec, through its Recyc-Québec corporation, has recently established a secondary materials exchange.

The Ontario government emphasizes the reduction of hazardous waste generation through pollution prevention principles. Its Ontario Waste Management Corporation is responsible for designing, obtaining approval for, building and operating a comprehensive hazardous waste treatment facility to provide additional capacity in that province for wastes that cannot be reduced, reused or recycled.

(b) Controlling International Movement of Wastes

In November 1992, the Export and Import of Hazardous Wastes Regulations came into force. This permitted Canada to ratify the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal, and to implement fully the OECD decision on wastes destined for recovery operations.

Inspectors have been provided with the training necessary to monitor transboundary movements and prevent any illegal traffic.

In January 1993, representatives from the four western provinces of Canada, the western U.S. states, Canada's Department of the Environment and the United States Environmental Protection Agency met to review existing policies regarding the flow of hazardous waste in western Canada and the western United States. Their goal was to achieve a better understanding of the flow and capacities of hazardous waste to determine the needs for further infrastructure development. It is an example of an effort to find regional solutions for waste management.

Solid Wastes and Sewage-Related Issues

Governments in Canada have agreed to reduce the amount of solid waste sent for disposal to 50 percent of the 1988 level by 2000. This commitment has been a focal point of efforts by governments, communities, the private sector and interest groups. Some aspects of this activity, such as the work of environmental NGOs and the NAPP, are discussed in the section on consumption.

In addition to activities such as those listed below, quantification of the Canadian waste stream will be completed in order to track progress. Other activities include development of environmental standards for waste management practices and technologies, such as national guidelines for composting. Another is the application of evaluation methods to determine the environmental impact and costs and benefits of proposed waste reduction or waste management measures, including environmental profile case studies in the private sector.

(a) Government Actions

Governments have pursued numerous individual strategies to meet waste reduction goals. The Government of Ontario developed a Paper Fibre Strategy to increase the diversion of paper products from the waste stream. By 1992, Ontario had diverted 25 percent of solid wastes from disposal from 1987 levels. The British Columbia government has met with the plastics industry and users of plastic packaging to discuss ways to make these materials more recyclable and to reduce their presence in the waste stream. That government has also implemented a comprehensive reporting system to track the amounts of waste disposed of and recycled in the province.

As part of the ratification of the Basel Convention, the federal government amended the Canada-USA Agreement on the Transboundary Movement of Hazardous Wastes to include non-hazardous solid wastes.

(b) Private Sector Actions

To play their role in solid waste reduction, businesses and their representative organizations are pursuing numerous initiatives. One of the most significant is the development of industry-funded collection and recycling of certain products such as corrugated cardboard. The programs of Ontario Multi-Material Recycling Inc. and Collecte sélective Québec have become models of this approach. Other examples of initiatives are pilot projects sponsored by the Paper and Paperboard Environmental Council and the Plastic Film Manufacturers Association to collect selected materials for recycling and develop new technologies to recycle their materials. The Canadian glass industry and the aluminum industry have both been part of a successful effort for recycling and to develop new technologies. The Composting Council of Canada released a national survey on composting infrastructure.

Radioactive Wastes

(a) Domestic Activities

As a country that mines and uses radioactive substances, Canada has long had mechanisms to control radioactive wastes. It has also pursued initiatives to respond to technical issues and public concerns.

In 1989, the federal Minister of the Environment appointed an independent panel to conduct an environmental assessment and review of the concept of disposing of nuclear waste in the granitic rock of the Canadian Shield. The review is designed to encourage participation by the public, NGOs and government agencies in decision making.

Producers of low-level radioactive wastes must develop their own storage and disposal facilities. Atomic Energy of Canada Limited, a corporation owned by the federal government, is currently planning a demonstration unit of a near-surface disposal facility for its own wastes and those received from small-volume producers who

cannot develop their own facilities. However, a large proportion of the existing inventory of low-level radioactive wastes in Canada consists of "historical" wastes. A task force was established in 1988 to find a site for a disposal facility for these.

Canada has one of the largest uranium mining industries in the world. In the area of uranium mine and mill tailings, past and present research conducted by the industry and the federal government provides a sound basis for evaluating the potential environmental impacts. The Atomic Energy Control Board (AECB), the federal government body that manages nuclear issues, has established regulatory criteria for the decommissioning of these wastes. Large volumes are involved and the AECB is making sure that uranium companies fulfil their obligations with regard to the clean-up of these wastes. The Federal Environment and Assessment and Review Office has recently established an independent panel to review the decommissioning of uranium tailings in Ontario.

(b) International Activities

Canada actively participates in bodies such as the International Atomic Energy Agency (IAEA), the Nuclear Energy Agency of the OECD, the International Commission on Radiological Protection, and the International Maritime Organization (through the London Convention). It does so through participation by its scientists, industry and government representatives, and/or financial assistance.

Canada provides assistance to developing countries through bilateral co-operation and participation in IAEA programs. One example was hosting a training project that included the participation of 25 developing countries.

CONCLUSION

Canada has made much progress toward achieving the goals of sustainable development. However, many challenges lie ahead. It is not simple to find a balance that best meets the needs of Canadians of today and those of tomorrow, as well as a balance that respects the needs of people around the world. There has, however, been an important level of commitment to partnerships in Canada as a vehicle for action. Major groups, governments, and individuals are working together for change. This process is evolving, and it already shows many signs of success.

One of those successes is the increasing awareness that many of the traditional assumptions about the relationship between human beings and their environment held by people in industrialized societies are counterproductive. Ecosystems and our ties to them are infinitely more complex than we could have imagined even a decade or two ago. The links between the quality of the environment and economic prosperity, whether in Canada or in developing countries, are becoming more obvious.

The shift to policies and practices that support sustainable development is affecting many aspects of life. It is affecting our relationships with other countries. Whether we consider the state of the fishery in the northwest Atlantic, the impacts of a depleted ozone layer, or the importance of sustainably managed forests, our ties to all other countries are increasingly affected by these same policies and practices. Canada looks forward to future opportunities to share with the Commission on Sustainable Development the progress we have made, the lessons we have learned, and the many challenges we face.

ANNEX

This report has been prepared by the federal government in co-operation with other governments, organizations, and major groups in Canada.

These governments and organizations were either consulted during the preparation of the report or were involved in the examples specifically mentioned in the report. However, there are numerous groups and organizations in Canada not on this list that have undertaken activities to implement the principles of sustainable development.

More complete information about particular aspects of the report can be obtained by contacting any of the following.

Alberta

Alberta Environmental Protection
Corporate and Strategic Management
Oxbridge Place, Main Floor
9820-106th Street
Edmonton, Alberta
T5K 2L6
Tel: (403) 427-0047
Fax: (403) 422-5136

Assembly of First Nations (AFN)

55 Murray Street
Ottawa, Ontario
K1N 5Y3
Tel: (613) 236-0673
Fax: (613) 238-5780

Atomic Energy Control Board (AECB)

Martel Building
270 Albert Street
P.O. Box 1046
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
Tel: (613) 995-5894
Fax: (613) 995-5086

Atomic Energy of Canada Limited (AECL)

Low-Level Radioactive Waste
Management Office
1595 Telesat Court, Suite 700
Gloucester, Ontario
K1B 5R3
Tel: (613) 998-9442
Fax: (613) 952-0760

British Columbia

Ministry of Environment, Lands and Parks
Corporate Policy, Planning and
Legislation
810 Blanshard Street, 4th Floor
Victoria, British Columbia
V8V 1X5
Tel: (604) 387-9670
Fax: (604) 387-8894

Business Council on National Issues (BCNI)

90 Sparks Street, Suite 806
Ottawa, Ontario
K1P 5B4
Tel: (613) 238-3727
Fax: (613) 236-8679

Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)

International Relations Division
700 Montreal Road
Ottawa, Ontario
K1A 0P7
Tel: (613) 748-2000
Fax: (613) 748-2302

Canadian Bankers Association (CBA)

P.O. Box 348
Commerce Court Postal Station
Toronto, Ontario
M5L 1G2
Tel: (416) 363-6092
Fax: (416) 362-7705

Canadian Chemical Producers Association (CCPA)

350 Sparks Street, Suite 805
Ottawa, Ontario
K1R 7S8
Tel: (613) 237-6215
Fax: (613) 237-4061

Canadian Council for International Business (CCIB)

50 O'Connor Street, Suite 1011
Ottawa, Ontario
K1P 6L2
Tel: (613) 230-5462
Fax: (613) 230-7087

Canadian Council for International Co-operation (CCIC)

1 Nicholas Street, Suite 420
Ottawa, Ontario
K1N 7B7
Tel: (613) 236-4547
Fax: (613) 236-2188

Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME)

326 Broadway, Suite 400
Winnipeg, Manitoba
R3C 0S5
Tel: (204) 948-2090
Fax: (204) 948-2125

Canadian Environmental Industry Association (CEIA)

401 Richmond Street West, Suite 139
Toronto, Ontario
M5V 1X3
Tel: (416) 598-7901
Fax: (416) 598-7762

Canadian Environmental Network (CEN)

c/o The Sierra Club of Canada
1 Nicholas Street, Suite 620
Ottawa, Ontario
K1N 7B7
Tel: (613) 233-1906
Fax: (613) 233-2292

Canadian Fertilizer Institute

1540-360 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1R 7X7
Tel: (613) 230-2600
Fax: (613) 230-5142

Canadian Home Builders Association (CIIBA)

150 Laurier Avenue West, Suite 200
Ottawa, Ontario
K1P 5J4
Tel: (613) 230-3060
Fax: (613) 232-4635

Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA)

277 Wellington Street West
Toronto, Ontario
M5V 3H2
Tel: (416) 977-3222
Fax: (416) 977-8585

Canadian International Development Agency (CIDA)

Policy Branch
Environmental Policy and Assessment Division
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec
K1A 0G4
Tel: (613) 994-2363
Fax: (613) 953-3348

Canadian Labour Congress (CLC)

2841 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1V 8X7
Tel: (613) 521-3400
Fax: (613) 521-4655

**Canadian Manufacturers
Association (CMA)**

130 Albert Street, Suite 302
Ottawa, Ontario
K1P 5G4
Tel: (613) 233-8423
Fax: (613) 233-6048

Collecte sélective Québec

Place du Parc
C.P. 327
Montréal, Québec
H2W 2N8
Tel: (514) 987-1491
Fax: (514) 987-1598

École Polytechnique de Montréal

C.P. 6079
Succursale "A"
Montréal, Québec
H3C 3A7
Tel: (514) 340-4711
Fax: (514) 340-5918

Environment Canada

UNCED Task Group
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Quebec
K1A 0H3
Tel: (613) 997-3381
Fax: (613) 953-5240

**Federal Environmental Assessment
Review Office (FEARO)**

Fontaine Building
Hull, Quebec
K1A 0H3
Tel: (613) 997-1000
Fax: (613) 994-1469

**Federation of Canadian
Municipalities (FCM)**

24 Clarence Street, 2nd Floor
Ottawa, Ontario
K1N 5P3
Tel: (613) 237-5221
Fax: (613) 237-2965

Department of Finance

Environment, Energy and
Resource Division
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
Ottawa, Ontario
K1A 0G5
Tel: (613) 992-4075
Fax: (613) 992-3648

Fisheries Council of Canada (FCC)

806-141 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1P 5J3
Tel: (613) 238-7751
Fax: (613) 238-3542

**Department of Foreign Affairs
and International Trade (DFAIT)**

Environment Division
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0H2
Tel: (613) 996-2110
Fax: (613) 994-0064

Forum for Sustainability

63 Sparks Street, Room 603
Ottawa, Ontario
K1P 5A6
Tel: (613) 238-3811
Fax: (613) 594-2948

Genesis Facility

2379 Nelson Avenue
West Vancouver, British Columbia
V7V 2R1
Tel: (604) 926-0943
Fax: (604) 926-6457

Health Canada

International Health
Development Division
Jeanne Mance Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0K9
Tel: (613) 957-7316
Fax: (613) 952-7417

Industry and Science Canada (ISC)

Business Framework Policies
Trade Policy and International
Affairs Branch
235 Queen Street
Ottawa, Ontario
K1A 0H5
Tel: (613) 954-3515
Fax: (613) 952-1374

**International Development
Research Centre (IDRC)**

Agenda 21 Unit
250 Albert Street
PO Box 8500
Ottawa, Ontario
K1G 3H9
Tel: (613) 238-7230
Fax: (613) 236-6163

**International Institute for
Sustainable Development (IISD)**

161 Portage Avenue East, 6th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 0Y4
Tel: (204) 958-7717
Fax: (204) 958-7710

Inuit Tapirisat of Canada

170 Laurier Avenue West, Suite 510
Ottawa, Ontario
K1P 5V5
Tel: (613) 238-8181
Fax: (613) 235-1991

Manitoba

Department of the Environment
Legislation and Intergovernmental Affairs
Building 2, 139 Tuxedo Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3N 0H6
Tel: (204) 945-8132
Fax: (204) 489-9860

**Manitoba Hazardous Waste
Management Corporation**

530 Century Street, Suite 226
Winnipeg, Manitoba
R3H 0Y4
Tel: (204) 945-1844
Fax: (204) 945-5519

Mount Allison University

Student Services
Sackville, New Brunswick
EOA 3C0
Tel: (506) 364-2255
Fax: (506) 364-2216

McGill University

*Centre for the Nutrition and the
Environment of Indigenous People*
21111 Lakeshore
Sainte-Anne de Bellevue, Quebec
H9X 3V9
Tel: (514) 398-7544
Fax: (514) 398-1020

McMaster University

Hamilton, Ontario
L8S 4L8
Tel: (905) 525-9140
Fax: (905) 527-0100

National Research Council (NRC)

Institute for Research in Construction
Building M-20
Montreal Road
Ottawa, Ontario
K1A 0R6
Tel: (613) 993-2607
Fax: (613) 954-5984

**National Round Table on the
Environment and Economy (NRTEE)**

1 Nicholas Street, Suite 1500
Ottawa, Ontario
K1N 7B7
Tel: (613) 992-7189
Fax: (613) 992-7385

Natural Resources Canada

Radioactive Waste and Radiation Division
580 Booth Street, Room 1914
Ottawa, Ontario
K1A 0E4
Tel: (613) 992-4261
Fax: (613) 995-0087

New Brunswick

Department of the Environment
Policy and Intergovernmental Affairs
364 Argyle Street, 2nd Floor
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Tel: (506) 453-3703
Fax: (506) 457-7800

Newfoundland and Labrador
Department of Environment and Lands
4th Floor, Confederation Bldg.,
West Block
P.O. Box 8700
St. John's, Newfoundland
A1B 4J6
Tel: (709) 729-0027
Fax: (709) 729-1930

Noranda Forest Inc.
Toronto Dominion Bank Tower, Suite 4414
P.O. Box 7
Toronto, Ontario
M5K 1A1
Tel: (416) 982-7444
Fax: (416) 982-7396

Northwest Territories
Department of Renewable Resources
Policy and Planning Division
5003-49th Street, 6th Floor
Box 1320
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 2L9
Tel: (403) 920-8046
Fax: (403) 873-0114

Nova Scotia
Department of the Environment
Policy, Planning and Co-ordination Division
5151 Terminal Road, 7th Floor
Halifax, Nova Scotia
B3J 1A1
Tel: (902) 424-6344
Fax: (902) 424-0501

Ontario
Ministry of the Environment and Energy
Intergovernmental Relations Office
2 St. Clair Avenue West, 12th Floor
Toronto, Ontario
M4W 1L5
Tel: (416) 323-5124
Fax: (416) 323-5166

Ontario Hydro
Energy Services Planning
777 Bay Street, 6th Floor
Toronto, Ontario
M5G 2C8
Tel: (416) 506-3823
Fax: (416) 506-3409

Ontario Multi-Material Recycling Inc. (OMMRI)
26 Wellington Street East, Suite 601
Toronto, Ontario
M5E 1S2
Tel: (416) 594-3456
Fax: (416) 594-3463

Prince Edward Island
Department of the Environment
11 Kent Street, P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8
Tel: (902) 368-5031
Fax: (902) 368-5830

Projet de Société
1 Nicholas Street, Suite 1500
Ottawa, Ontario
K1N 7B7
Tel: (613) 992-7189
Fax: (613) 992-7385

Québec
Ministère de l'Environnement
Sous-ministériat au développement
durable et à la conservation
3900, rue de Marly
Sainte-Foy, Québec
G1X 4E4
Tel: (418) 643-7860
Fax: (418) 643-7812

Region of Hamilton-Wentworth
Economic Development Department
1 James Street South, 13th Floor
Hamilton, Ontario
L8N 3V9
Tel: (905) 546-4222
Fax: (905) 546-4107

Saskatchewan
Environment and Resource Management
Policy Branch
3211 Albert Street, Room 536
Regina, Saskatchewan
S4S 0B1
Tel: (306) 787-5760
Fax: (306) 787-0024

**Saskatchewan Council for
International Co-operation**
Environment and Development
Working Group
2138 McIntyre Street
Regina, Saskatchewan
S4P 2R7
Tel: (306) 522-6619
Fax: (306) 525-8505

Turtle Island Earth Stewards
101-5810 Battison Street
Vancouver, British Columbia
V5R 5X8
Tel: (604) 432-9473
Fax: (604) 432-9473

United Church of Canada
85 Sinclair Avenue East
Toronto, Ontario
M4T 1M8
Tel: (416) 925-5931
Fax: (416) 925-3394

University of British Columbia
2075 Westbrook Mall
Vancouver, British Columbia
V6T 1Z1
Tel: (604) 822-2211
Fax: (604) 822-9250

University of Lethbridge
Native American Studies
4401 University Drive
Lethbridge, Alberta
T1K 3M4
Tel: (403) 329-2635
Fax: (403) 329-2085

Yukon
Department of Renewable Resources
Policy and Planning Branch
10 Burns Road
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6
Tel: (403) 667-3081
Fax: (403) 667-3641

GLOSSARY

AECB	Atomic Energy Control Board	IDNDR	International Decade for Natural Disaster Reduction
AEPS	Arctic Environmental Protection Strategy	IDRC	International Development Research Centre
CCME	Canadian Council of Ministers of the Environment	IISD	International Institute for Sustainable Development
CEIA	Canadian Environmental Industry Association	MPMF	Montreal Protocol Multilateral Fund
CETI	Canadian Environmental Training Initiative	NAAEC	North American Agreement on Environmental Co-operation
CEPA	Canadian Environmental Protection Act	NAPP	National Packaging Protocol
CIIBA	Canadian Home Builders' Association	NAFTA	North American Free Trade Agreement
CIDA	Canadian International Development Agency	NGO	non-governmental organization
CSD	Commission on Sustainable Development (United Nations)	NRTEE	National Round Table on the Environment and the Economy
CURE	Canadian Urban Research on the Environment Project	ODA	official development assistance
FCM	Federation of Canadian Municipalities	OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade	PSL	Priority Substances list
GEF	Global Environment Facility	SOE	state of the environment
IAEA	International Atomic Energy Agency	UNCED	United Nations Conference on Environment and Development
IDA	International Development Association	UNDP	United Nations Development Program
		UNEP	United Nations Environment Program

